

À TRAVERS NOS VILLAGES

TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOMIGNIES

AOÛT 2019

MACON • PLACE DU WICHER

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

LA 14^E PROMENADE GOURMANDE

S'INVITE

au village des associations



Droit d'entrée : 6 € • Art27 : 1,25 €

Promenade gourmande : inscriptions de 10h à 13h
Village des associations de 10h à 17h

Dans le village : table villageoise, artistes de rue, grimage. ...

Découvrez en famille le mystérieux labyrinthe des droits culturels.
Une initiative de "Terre des possibles" par les Centres Culturels
de Chimay, Sivry-Rance et Momignies



WWW.MOMIGNIES.BE

LE COIN DES AMOUREUX DE LA NATURE !

ENVIE D'AVOIR VOTRE MOT À DIRE SUR LA DÉFENSE DE LA NATURE ? RIEN DE PLUS SIMPLE, LE PCDN VOUS OUVRE SES PORTES.

Le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil de participation citoyenne qui vise à travailler au développement de la biodiversité.

En cela, la commune de Momignies est à l'œuvre depuis 2012, et a contribué notamment au développement de l'arboretum du RAVeL 156 Momignies - Chimay, à la restauration d'une mare didactique, d'une mare forestière, à la création de potagers dans des écoles, à l'aménagement de la friche derrière l'ancienne gare de Momignies, à la création d'un jardin communautaire, d'un labyrinthe de hêtres, de mise en valeur du « Vieux chêne », ...

IL FAUT MAINTENANT ENVISAGER L'AVENIR.
ET C'EST AVEC VOUS QUE NOUS SOUHAITONS
ÉLABORER DE NOUVEAUX PROJETS !

LE PCDN VOUS ATTEND !

**NOUS VOUS INVITONS À LA PROCHAINE RÉUNION
LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 À 18H30
À LA SALLE DES MARIAGES
DE LA MAISON COMMUNALE DE MOMIGNIES.**



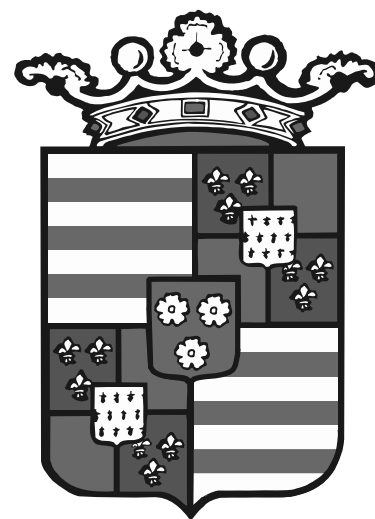
Transmettez-nous vos idées d'actions pour la nature, sur des thèmes, comme la Protection des pollinisateurs, Rivières - cours d'eau, mares, Faune & Flore, Education-sensibilisation, Nature & entreprises, ...

Intéressés? Alors inscrivez-vous auprès
d'Isabelle Deflorenne au 060 510 447
Ou par mail : tourisme1@momignies.be

Permanences :
les mardis, jeudis en journée et les vendredis matin.



Le Mot du Bourgmestre



Les achats d'un tracteur-faucheur et d'un nouveau car scolaire, les travaux de la Place de Macquenoise, de la Passée du Long-Welz à Seloignes, l'émulsion bitumineuse de nos voiries réalisée par nos ouvriers communaux et le renouvellement de la toiture de la maison communale avec placement de panneaux photovoltaïques font partie des **engagements prioritaires de notre commune** : améliorer votre cadre de vie, assurer la sécurité de vos enfants et œuvrer à la transition énergétique.

Le plaisir de se rencontrer et de se retrouver en est un autre : la réception pour les jubilaires que nous avons organisée dans le cadre prestigieux du château-ferme de Macon le 7 juillet dernier fut un moment particulièrement apprécié par toutes et tous ; notre nouveau sentier didactique à la découverte de notre forêt y contribue aussi tout en valorisant notre belle région.

C'est parce qu'il a favorisé la renommée et le rayonnement de notre commune que nous avons élevé André Deflorenne au rang de citoyen d'honneur, lors du Conseil communal du 2 juillet 2019, en reconnaissance de son travail de passeur de notre mémoire locale et en hommage à sa riche œuvre littéraire.

Enfin, je vous invite à lire notre tribune politique dans laquelle nous vous expliquons les marges de manœuvre qui sont les nôtres : **faire beaucoup avec peu, un des défis imposés malheureusement aux petites communes.**



Bonne lecture, belle fin d'été
et bonne rentrée,

***Votre bourgmestre,
Albert Depret***

Compétences du Collège communal



Albert Depret, Bourgmestre - 0478/98.06.48

Compétences : Affaires générales - Gestion du personnel - Secrétariat et administration
Pompiers et protection civile - Police et politique de prévention - Affaires judiciaires
Immigration et étrangers - Intercommunales - Energie - Propriétés communales
Cultes et fabriques d'églises - Assurances - Sécurité - Finances - Budget
Classes Moyennes - Agriculture - Commerce et PME (industries et marchés)



Eddy Bayard, Echevin - 0495/52.21.40

Compétences : Etat-civil et population - Noces jubilaires - Affaires patriotiques et militaires
Jeunesses (fêtes-kermesse et réceptions) - Infrastructures sportives et loisirs
Travaux publics et aménagement du territoire - Espaces verts - Environnement
Infrastructures routières (parc automobile) - Voiries, déchets et égouttage
Adjudications et marchés publics - Cimetières et conservation des monuments
Salles Communales



Véronique Riez, Echevine - 0496/68.71.28

Compétences : Culture - Arts - Archives - Bibliothèque - Musique - Enseignement
Informatique - Communication - Culture française et affaires européennes
Tourisme - Egalité des chances - Bien-être animal - Village propreté
Participation citoyenne - PCDR- PCDN - Mobilité



Fabienne Brousmiche, Echevine - 0475/51.66.49

Compétences : Bien-être - Santé - Hygiène - Handicap
Famille - Garderies et centre de vacances
Emploi (ALE, formation, encadrement des chômeurs)
Plan de Cohésion Sociale (maisons de quartiers) - Jumelages
Conseil Consultatif des Aînés - Conseil Communal des Enfants - Troisième âge
Accueil Temps Libre - Aires de jeux



Maryse Daubercies, Présidente du C.P.A.S - 0477/96.07.50 - 0493/25.68.58

Pensions - Logement - Affaires sociales et coordination sociale

Les membres du Conseil communal (par ordre alphabétique) :

Bayard Eddy, Crowet Frédéric, Curri Katia, Daubercies Maryse, Depret Albert, Fortemps Robert, Hocquet Noah, Kempkens-Brousmiche Fabienne, Monin Jean-Marc, Paquet Eric, Poullain Jean-Marc, Raux Ingrid, Recloux Olivier, Riez Véronique, Salengros Frédéric, Sobry Rachel, Vandendorpe José.

Echos du Conseil Communal

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

A la demande de Monsieur le Président, vote l'urgence à l'unanimité pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour libellé comme suit : « E.S. MOMINOISE – EQUIPEMENT TERRAIN SYNTHETIQUE ».

Point supplémentaire voté en urgence :	E.S. MOMINOISE – EQUIPEMENT TERRAIN SYNTHETIQUE
---	--

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du conseil communal du 26 mars 2013 adoptant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, plus particulièrement son article 34 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23 janvier 2018 relative à l'intervention financière de la Commune dans le cadre des travaux de l'Entente sportive Mominoise comportant l'aménagement d'un terrain synthétique sur le terrain de football existant, l'éclairage, les abords et des vestiaires, selon des modalités à définir ultérieurement et sous réserve de l'obtention, par le club, des subsides qu'il aura sollicités ;

Considérant que l'E.S. Mominoise a introduit une demande de subsides à Infrasports ;

Considérant la visite, ce jour, d'un délégué d'Infrasports qui a confirmé que la signature de l'arrêté relatif à l'octroi du subside à l'E.S. Mominoise est conditionnée à la prise en charge par la Commune du solde non-subsidié des travaux ;

Considérant l'urgence de soumettre le dossier de demande de l'E.S. Mominoise à l'accord ministériel ;

Considérant la demande du groupe MR-PS d'inscrire, à l'ordre du jour de la présente séance, un point en urgence relatif à la prise en charge par la Commune du solde non subventionné des travaux de l'Entente sportive Mominoise comportant l'aménagement d'un terrain synthétique sur le terrain de football existant ;

ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : L'inscription d'un point en urgence relatif à la prise en charge par la Commune du solde non subventionné des travaux de l'Entente sportive Mominoise comportant l'aménagement d'un terrain synthétique sur le terrain de football existant, sollicité par le groupe MR-PS est acceptée.

Article 2 : Le solde non-subsidié des travaux de l'E.S. Mominoise, comportant l'aménagement d'un terrain synthétique sur le terrain de football existant, l'éclairage, les abords et des vestiaires est pris en charge par la commune de MOMIGNIES.

Article 3 : Les crédits nécessaires au financement de cet investissement seront inscrits au budget lors de la prochaine modification budgétaire et dès que les montants définitifs seront connus.

Point supplémentaire 1 :	INSTALLATION DE CAMERAS DANS LES LIEUX STRATEGIQUES DE LA COMMUNE
---------------------------------	--

La zone de police BOTHA a acheté 6 caméras en 2018 qui ont été utilisées lors de manifestations importantes. Elle en acquerra 5 supplémentaires en 2019.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter la collaboration des services de la zone de police.

Point supplémentaire 2 :	APPEL A PROJET « UREBA EXCEPTIONNEL 2019 »
---------------------------------	---

Un arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi exceptionnel de subventions pour les travaux de rénovation énergétique dans les écoles de l'enseignement obligatoire est paru au Moniteur belge le 13 février 2019.

Le Collège, en sa séance du 20 février dernier, a chargé deux employés communaux de dresser la liste des travaux éligibles à la subvention et de préparer les dossiers de demande à présenter au Conseil communal.

Point 1 : INFORMATIONS

Monsieur le Président informe les Conseillers que :

- Le Collège Provincial du 10 janvier 2019 a validé la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 relative à l'élection des Conseillers du Conseil de Police de la Zone.
- Conformément aux statuts de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, le Conseil d'Administration est composé des membres élus par l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux. Pour préparer une proposition de nouveau Conseil d'Administration à soumettre à la prochaine assemblée générale, l'UVCW a invité le Collège communal à déposer une candidature pour le 28 février au plus tard. Le Collège du 6 février 2019 a proposé la candidature de Madame Véronique RIEZ.
- Pour répondre à la demande du groupe A.C. concernant la publication du cadastre des mandats des Conseillers communaux, le Président informe que celui-ci n'a pas encore été établi pour l'année 2018. Selon la législation en matière de listes de mandats et de déclarations de patrimoine, modifiée par les lois spéciale et ordinaire du 14 octobre 2018, désormais le dépôt des déclarations des mandats doit en effet être effectué avant le 1^{er} octobre.
- A la suite des élections du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal, nous devons également effectuer la désignation des membres dans les intercommunales et associations, lors d'un prochain Conseil communal.
- Le Président propose donc de publier le cadastre des mandats dans une prochaine publication du périodique « A travers nos villages ».
- La Commune a reçu l'accord du Ministre pour ce qui concerne l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie dans l'élaboration de l'opération de développement rural de la Commune.
- Une lettre de la Coordination des Associations de Séniors a été déposée sur la table des Conseillers, ainsi qu'une invitation à une réunion d'information concernant le travailleur volontaire et associatif.

Point 2 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AINES

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Les personnes suivantes sont désignées pour faire partie du Conseil Consultatif des Aînés : MM. Christian AERTSENS, Reine-Marie BUISSET, Pierre DERUELLE, Marie GRAUX, Claudine GUILLAIN, Jacques LAFOSSE, Michèle SOBRY, Jean VERHOEVEN, Micheline WATTIEZ et Michelle WILAME.

Point 3 : CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE – BUDGET 2019

Le Conseil communal, APPROUVE, à l'unanimité, le budget 2019 du C.P.A.S. aux montants suivants :

Service ordinaire :	Recettes	Dépenses	Solde
	2.656.750,04	2.656.750,04	0

Dotation communale : 1.023.927,99

Service extraordinaire :	Recettes	Dépenses	Solde
	47.975,40	0	47.975,40

Point 4 : DOTATION ZONE DE POLICE

Le Conseil communal DECIDE par onze voix et six abstentions:

1. La dotation à la zone de police de la Botte du Hainaut (Botha) est fixée à 435.345,57 € pour l'exercice 2019.

Point 5 : FABRIQUES D'EGLISES – BUDGET 2019

Le Conseil communal DECIDE par seize voix et une abstention :

Article premier : D'approuver le budget 2019 des Fabriques d'Eglises de Momignies, Macon, Seloignes, Monceau-Imbrechies et Beauwelz.

	Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
Momignies	25.468,10	25.468,10	0	19.278,93
Macon	10.241,10	10.241,10	0	7.650,51
Seloignes	13.444,72	13.444,72	0	11.315,72
Monceau	3.087,25	3.087,25	0	2.025,04
Beauwelz	7.631,10	7.631,10	0	5.629,86

Point 6 : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA NATATION A MOMIGNIES (A.P.N.M.) – COMPTE 2018

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le compte 2018 de l'AP.N.M. aux montants suivants :
Solde 2017 : 1.709,94 Recettes : 2018 : 0 Dépenses 2018 : 39,20 Boni 2018 : 1.670,74

**Point 7 : BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LE ROYAL TENNIS CLUB DE MOMIGNIES –
PROLONGATION DE LA DUREE DU BAIL**

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : De proroger de 27 ans le droit d'emphytéose octroyé au Tennis Club de Momignies, soit jusqu'au 31 décembre 2046 ;

8.1. MODIFICATION DE L'AGGLOMERATION DE MONCEAU-IMBRECHIES

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Les limites de l'agglomération de MONCEAU-IMBRECHIES sont modifiées et fixées comme suit aux endroits suivants :

- Sur la rue de la Carrière, à hauteur du n°1 ;
- Sur la rue Imbrechies, à hauteur du n°6 ;
- Sur la Route de Monceau, à hauteur du pignon du n°1 de la rue Enjolenne ;
- Sur la rue Buisson Marot, à hauteur du n°11.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3.

8.2. MODIFICATION DE L'AGGLOMERATION DE BEAUWELZ

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Les limites de l'agglomération de BEAUWELZ sont modifiées et fixées comme suit aux endroits suivants :

- Sur la rue Trieux Troués, à hauteur des n° 2 et 16 ;
- Sur la rue Entre Deux Bois, à hauteur du n° 5 ;
- Sur la rue des Préaux, à hauteur du n°1B.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F1 et F3.

**Point 9 : REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA GESTION, L'AMENAGEMENT
ET LA POLICE DES CIMETIERES - MODIFICATION**

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

De modifier l'article 22 de l'Arrêté du Conseil communal du 17 octobre 2013, comme suit : « le monument placé au-dessus des cavernes ne peut dépasser les dimensions de la cavurne et peut contenir un élément en élévation ».

**Point 10 : ETUDE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SITE DE L'HEUREUX ABRI –
DESIGNATION D'IGRETEC DANS LE CADRE DE LA COLLABORATION IN HOUSE**

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : La mission d'études relative à la démolition de l'immeuble sis rue de Beauwelz, 13 à 6590 Momignies (Site de l'Heureux Abri), est confiée à IGRETEC, association de communes, société coopérative, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi, pour le montant estimé de 156.278 € HTVA soit 189.096,38 € TVAC.

Article 2 : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la démolition de l'immeuble sis rue de Beauwelz, 13 à 6590 Momignies (Site de l'Heureux Abri), est confiée à IGRETEC, association de communes, société coopérative, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Article 3 : La mission de coordination sécurité santé relative à la démolition de l'immeuble sis rue de Beauwelz, 13 à 6590 Momignies (Site de l'Heureux Abri), est confiée à IGRETEC, association de communes, société coopérative, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Article 4 : La mission de surveillance des travaux relative à la démolition de l'immeuble sis rue de Beauwelz, 13 à 6590 Momignies (Site de l'Heureux Abri), est confiée à IGRETEC, association de communes, société coopérative, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi.

Article 5 : Les contrats intitulés « Contrat d'architecture », « Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, géomètre, coordination sécurité santé et surveillance des travaux » réputés faire partie intégrante de la présente délibération sont approuvés.

Article 6 : Le financement de ces missions est approuvé.

Monsieur le Président remercie le public et prononce le huis clos.

Ainsi fait en séance du mardi vingt-six février deux mille dix-neuf,

Le Secrétaire,

Le Président,



Ets J.-J. DONNER

CHAUFFAGE ET SANITAIRE

6, rue Mandenne - MOMIGNIES

060/51.12.09

Maison de Funérailles • 2 funérariums

Boulevard Louise 2 • 6460 CHIMAY
rue de Kertchenne 11 • 6590 MOMIGNIES
Tél. 060 21 25 77 • Fax 060 21 25 43
E-mail : desmet.dardenne@skynet.be



Desmet Dardenne

s.p.r.l. Bh.



CHIMAY – MOMIGNIES
A votre service depuis 35 ans.
Pour couvrir vos frais funéraires à l'avance et ainsi éviter les soucis financiers à vos proches, nous vous proposons de contracter une assurance obsèques telles que Corona, Dela et Funalia. Ce sont des assurances sérieuses avec lesquelles nous travaillons et qui correspondent aux attentes des familles.

Contactez-nous au 060 21 25 77

Aucune institution, ni personne ne peut vous imposer une entreprise de pompes funèbres.

SEANCE DU 26 MARS 2019

Point 1 : INFORMATIONS

- Par son courrier su 12 mars 2019, la Direction générale des Pouvoirs locaux nous a informés que ni le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ni la loi organique des C.P.A.S. ou l'Arrêté du Gouvernement du 20 mai 1990, ne prévoient la possibilité de nommer un directeur général commun pour la Commune et le C.P.A.S. Cette faculté n'existe que pour le directeur financier des communes de moins de 35.000 habitants et pour le directeur général adjoint, grade qui ne peut être créé que dans les communes de plus de 10.000 habitants.
- Le Service public de Wallonie, Direction des Pouvoirs locaux a réformé le budget voté par le Conseil communal le 29 janvier 2019, comme suit :
Service ordinaire : pas de modification ;
Service extraordinaire :
Recettes globales : 1.261.365,31 au lieu de 1.004.526,56 ;
Dépenses globales : 1.004.526,56 (idem budget) ;
Résultat : 256.838,75 au lieu de 0.
- La Commune a reçu le bilan de l'année 2018 de la bibliothèque dont voici quelques informations :
Nombre de prêts : 9.472 ouvrages sortis ;
Nombre de lecteurs actifs : 576 ;
Animations et projets réalisés : découverte de la bibliothèque par les petits de l'école maternelle, contes sur le carnaval, réunion pour la mise en place d'une grainothèque, quinzaine du conte, festival et prix du 2ème roman, place aux enfants, la chenille mystérieuse avec le Centre culturel, rencontre avec les enfants de la maison du co-accueil, animations avec des classes notamment à Beauwelz,

Point 2 : PLAN DE COHESION SOCIALE – RAPPORTS FINANCIERS 2018 – APPROBATION

2.1. PLAN DE COHESION SOCIALE – RAPPORT FINANCIER 2018

Le Conseil communal est informé d'une diminution pressentie de la subvention de quelque 16.000,00 € due au fait que les indices de répartition du subside ne tiennent pas compte de certaines spécificités propres à la commune de MOMIGNIES, que cette situation est effectivement susceptible d'impacter défavorablement la pérennité du volume de l'emploi ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver le rapport financier 2018 du Plan de Cohésion sociale de Momignies.

2.2. PLAN DE COHESION SOCIALE – RAPPORT FINANCIER ARTICLE 18 - 2018

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver le rapport financier Article 18 pour 2018 du Plan de Cohésion sociale de Momignies.

Point 3 : ASSOCIATIONS ET ASBL – ROYAL TENNIS CLUB MOMIGNIES – COMPTE 2018

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le compte 2018 du Royal Tennis Club de Momignies aux montants suivants :

Total actif et passif : 17.958,27

Résultat de l'exercice : boni : 6.135,44

Point 4 : ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « VERDISSEMENT DES FLOTTES DE VEHICULES DES POUVOIRS LOCAUX » - RATIFICATION DE LA DELIBERATION DU COLLEGE COMMUNAL DU 20 FEVRIER 2019

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : La délibération du Collège communal prise en séance du 20 février 2019 est ratifiée.

Point 5 : TRAVAUX FORESTIERS – DEVIS 2019

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le devis n° SN/611/2/2019 des travaux non subventionnables présenté par le Service public de Wallonie – Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement – Département de la Nature et des Forêts, est approuvé au montant de 77.781,60 €, T.V.A. comprise.

**Point 6 : AVANT-PROJET D'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 05 JUILLET 2018
ADOPTANT LES LIAISONS ECOLOGIQUES – RATIFICATION DE LA DELIBERATION DU COLLEGE
COMMUNAL DU 27 FEVRIER 2019**

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : La délibération du Collège communal prise en séance du 27 février 2019 est ratifiée.

**Point 7 : ACQUISITION DE TARMAC, EMPIERREMENT, GRENAILLE ET EMULSION POUR LES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DE VOIRIE**

7.1. APPROBATION DES CONDITIONS ET MODE DE PASSATION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DE VOIRIE – FOURNITURE DE GRENAILLES

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 3P/2019 et le montant estimé du marché "Entretien de voirie - Fourniture de grenailles", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 22.990,00 €, 21% TVA comprise.

7.2. APPROBATION DES CONDITIONS ET MODE DE PASSATION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DE VOIRIE – FOURNITURE D'EMPIERREMENT

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 3P/2019 et le montant estimé du marché "Entretien de voirie - Fourniture d'empierrement", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.993,00 €, 21% TVA comprise.

7.3. APPROBATION DES CONDITIONS ET MODE DE PASSATION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DE VOIRIE – FOURNITURE D'EMULSION

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 3P/2019 et le montant estimé du marché "Entretien de voirie - Fourniture d'émulsion", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 34.993,20 €, 21% TVA comprise.

7.4. APPROBATION DES CONDITIONS ET MODE DE PASSATION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DE VOIRIE – FOURNITURE DE TARMAC

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° PS/2019 et le montant estimé du marché "Entretien de voirie - Fourniture de tarmac", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 17.968,50 €, 21% TVA comprise.

Point 8 : PERSONNEL – RECRUTEMENT D’UN DIRECTEUR GENERAL POUR LA COMMUNE – CHOIX DU MODE DE RECRUTEMENT – DECISION

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 28 novembre 2017 fixant les différents modes de recrutement du prochain Directeur général à savoir :

- Accès par recrutement ;
- Accès par mobilité ;
- Accès par promotion.

Considérant que Monsieur Francis PHILIPPE, Directeur général est pensionné depuis le 1^{er} novembre 2018, son emploi étant donc vacant à partir de cette date ;

Considérant qu’il y a lieu de choisir le mode de recrutement pour le prochain Directeur général ;

Vu les dispositions légales en la matière ;

DECIDE par 15 oui et 2 non :

Article 1^{er} : Le mode de recrutement du prochain Directeur général sera l’accès par la promotion.

Point 9 : DESIGNATION D’UN CONSEILLER EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Le Conseil communal ARRETE à l’unanimité :

Article 1^{er} : Monsieur Emmanuel SERVAIS, responsable affecté au service « aménagement du territoire et environnement », est désigné pour exercer les fonctions de conseiller en aménagement du territoire et environnement, en remplacement de Monsieur Francis VAN DE STEENE

Point 10 : INTERCOMMUNALES – ASBL – ASSOCIATIONS – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AUX ASSEMBLEES GENERALES

10.1. METHODE DE CALCUL DE PROPORTIONNALITE RETENUE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal DECIDE à l’unanimité :

Article premier : La méthode de calcul de la proportionnalité retenue pour la désignation des membres à l’Assemblée générale des intercommunales est le système de clivage majorité/minorité avant l’application de la clé d’Hondt, ce qui donne trois membres de la majorité et deux membres de la minorité.

Article 2 : La méthode de calcul de la proportionnalité appliquée pour la désignation des délégués dans les ASBL et associations est la clé d’Hondt, conformément à la réglementation.

Article 3 : De désigner un représentant de chaque groupe politique à la Commission Communale de l’Accueil parmi les trois membres effectifs à élire, en plus du Président désigné comme premier effectif.

10.2. DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS

Le Conseil communal,

Considérant qu’il y a lieu, à l’issue des élections communales du 14 octobre 2018, de désigner les délégués aux assemblées générales des Intercommunales et les représentants communaux dans les différentes assemblées auxquelles la Commune participe ;

Considérant que les groupes politiques composant le Conseil communal ont présenté un nombre de candidats égal à celui demandé par les intercommunales et les associations qui respecte la proportionnalité établie ; que tous les membres du Conseil ont donc marqué unanimement leur accord de voter l’ensemble des délégations telles qu’elles ont été présentées ;

10.2.1. INTERCOMMUNALE A.I.H.S.H.S.N.

DECIDE à l’unanimité :

Mesdames BROUSMICHE Fabienne, RIEZ Véronique et DAUBERCIES Maryse, Messieurs POUILLAIN Jean-Marc et MONIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués à l’assemblée générale de l’Intercommunale A.I.H.S.H.S.N.

- 10.2.2. INTERCOMMUNALE A.I.E.S.H. – ASSEMBLEE GENERALE
DECIDE à l'unanimité :
Messieurs CROWET Frédéric, BAYARD Eddy, Madame DAUBERCIES Maryse, Messieurs VANDENDORPE José et MONIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale A.I.E.S.H.
- 10.2.3. INTERCOMMUNALE A.I.E.S.H. – CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECIDE à l'unanimité :
Monsieur DEPRET Albert et Madame DAUBERCIES Maryse sont désignés en qualité de candidats délégués au Conseil d'Administration de l'Intercommunale A.I.E.S.H.
- 10.2.4. INTERCOMMUNALE IPALLE – SECTEUR SUD-HAINAUT
DECIDE à l'unanimité :
Monsieur BAYARD Eddy, Madame SOBRY Rachel, Messieurs CROWET Frédéric, POUILLAIN Jean-Marc et SALENGROS Frédéric sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale IPALLE Sud-Hainaut.
- 10.2.5. INTERCOMMUNALE IPALLE – SIEGE CENTRAL
DECIDE à l'unanimité :
Messieurs CROWET Frédéric, BAYARD Eddy, Madame RIEZ Véronique, Messieurs POUILLAIN Jean-Marc et SALENGROS Frédéric sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale IPALLE – Siège central.
- 10.2.6. INTERCOMMUNALE IPALLE COMITE SECTEUR SUD-HAINAUT
DECIDE à l'unanimité :
Monsieur BAYARD Eddy est désigné en qualité de délégué au Comité de Secteur Sud Hainaut d'IPALLE.
- 10.2.7. INTERCOMMUNALE IGRETEC
DECIDE à l'unanimité :
Mesdames RIEZ Véronique, SOBRY Rachel, Messieurs BAYARD Eddy, POUILLAIN Jean-Marc et SALENGROS Frédéric sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC.
- 10.2.8. INTERCOMMUNALE IMIO
DECIDE à l'unanimité :
Mesdames RIEZ Véronique, SOBRY Rachel, Messieurs HOCQUET Noah, VANDENDORPE José et Monsieur MONIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'Intercommunale IMIO.
- 10.2.9. CENTRE CULTUREL
DECIDE à l'unanimité :
Mesdames RIEZ Véronique, BROUSMICHE Fabienne, DAUBERCIES Maryse, Messieurs HOCQUET Noah, RECLOUX Olivier, Mesdames CURRI Kathia, RAUX Ingrid et Monsieur MONIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du Centre Culturel.
- 10.2.10. ASBL PROMOTION TOURISME – ASSEMBLEE GENERALE
DECIDE à l'unanimité :
Mesdames RIEZ Véronique, BROUSMICHE Fabienne, Messieurs DEPRET Albert, PAQUET Eric et Madame CURRI Kathia sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'ASBL Promotion Tourisme.
- 10.2.11. ASBL PROMOTION TOURISME – CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECIDE à l'unanimité :
Mesdames RIEZ Véronique, BROUSMICHE Fabienne et Monsieur DEPRET Albert sont désignés en qualité de délégués au Conseil d'Administration de l'ASBL Promotion Tourisme.
Copie de la présente sera adressée au S.P.W., Direction Générale des Pouvoirs Locaux, à l'ASBL Promotion Tourisme et aux délégués.

10.2.12. SCRL NOTRE MAISON – ASSEMBLEE GENERALE

DECIDE à l'unanimité :

Madame DAUBERCIES Maryse, Monsieur DEPRET Albert et Madame CURRI Kathia, sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de Notre Maison.

10.2.13. SCRL NOTRE MAISON – CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE à l'unanimité :

Madame DAUBERCIES Maryse est désignée en qualité de déléguée au Conseil d'Administration de Notre Maison.

10.2.14. UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

DECIDE à l'unanimité :

Madame RIEZ Véronique est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

10.2.15. CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES

DECIDE à l'unanimité :

Madame RIEZ Véronique est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

10.2.16. ETHIAS

DECIDE à l'unanimité :

Monsieur BAYARD Eddy est désigné en qualité de délégué à l'assemblée générale d'ETHIAS.

10.2.17. OPERATEUR DE TRANSPORTS EN WALLONIE

DECIDE à l'unanimité :

Madame SOBRY Rachel est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale de l'Opérateur de Transports en Wallonie.

10.2.18. COPALOC

DECIDE à l'unanimité :

Mesdames RIEZ Véronique, BROUSMICHE Fabienne, Monsieur HOCQUET Noah, Madame DAUBERCIES Maryse, Messieurs DEPRET Albert et BAYARD Eddy sont désignés en qualité de délégués effectifs et Madame SOBRY Rachel, Messieurs CROWET Frédéric et FORTEMPS Robert sont désignés en qualité de délégués suppléants à l'assemblée générale de la COPALOC.

10.2.19. MIRESEM

DECIDE à l'unanimité :

Madame BROUSMICHE Fabienne, Echevine du PCS et Madame DAUBERCIES Maryse, Présidente du CPAS sont désignées en qualité de déléguées à l'assemblée générale de MIRESEM.

10.2.20. ETA LA THIERACHE

Considérant qu'un délégué doit être désigné à l'ETA La Thiérache ;

Vu la candidature déposée par Monsieur DEPRET Albert, pour le Groupe MR-PS ;

DECIDE à l'unanimité :

Monsieur DEPRET Albert est désigné en qualité de délégué à l'assemblée générale de l'Atelier Protégé.

Copie de la présente sera adressée au S.P.W., Direction Générale des Pouvoirs Locaux, à l'ETA La Thiérache et au délégué.

10.2.21. S.W.D.E.

DECIDE à l'unanimité :

Monsieur BAYARD Eddy est désigné en qualité de délégué effectif et Madame SOBRY Rachel est désignée en qualité de délégué suppléant à l'Assemblée générale de la SWDE.

- 10.2.22. A.L.E.
DECIDE à l'unanimité :
Mesdames BROUSMICHE Fabienne, RIEZ Véronique, DAUBERCIES Maryse, Messieurs DEPRET Albert, RECLOUX Olivier et Madame RAUX Ingrid sont désignés en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'ALE.
- 10.2.23. MAISON OUVRIERE DE CHARLEROI
DECIDE à l'unanimité :
Madame DAUBERCIES Maryse est désignée en qualité de délégué effectif et Monsieur HOCQUET Noah est désigné en qualité de délégué suppléant à l'assemblée générale de la SC Maison Ouvrière de Charleroi.
- 10.2.24. DEVELOPPEMENT EN BOTTE DU HAINAUT – ASSEMBLEE GENERALE
DECIDE à l'unanimité :
Monsieur DEPRET Albert est désigné en qualité de délégué effectif et Mesdames RIEZ Véronique et BROUSMICHE Fabienne, sont désignées en qualité de délégués suppléants à l'assemblée générale de l'ASBL Développement en Botte du Hainaut.
- 10.2.25. DEVELOPPEMENT EN BOTTE DU HAINAUT – CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECIDE à l'unanimité :
Monsieur DEPRET Albert est désigné en qualité d'administrateur à l'ASBL Développement en Botte du Hainaut.
- 10.2.26. GAL DE LA BOTTE – ASSEMBLEE GENERALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECIDE à l'unanimité :
Madame RIEZ Véronique est désignée en qualité de délégué effectif et Madame DAUBERCIES Maryse est désignée en qualité de délégué suppléant à l'ASBL GAL de la Botte.
- 10.2.27. ASBL ASSIST – ASSEMBLEE GENERALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECIDE à l'unanimité :
Madame BROUSMICHE Fabienne est désignée en qualité de délégué effectif et Monsieur CROWET Frédéric est désigné en qualité de délégué suppléant à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ASBL Assist.
- 10.2.28. A.P.N.M.
DECIDE à l'unanimité :
Madame RIEZ Véronique et Monsieur HOCQUET Noah sont désignées en qualité de délégués à l'assemblée générale de l'A.P.N.M.
Mademoiselle Sylvie SLOS est désignée en qualité d'assistante administrative.
- 10.2.29. CENTRE LOCAL DE PROMOTION SANTE
DECIDE à l'unanimité :
Madame BROUSMICHE Fabienne est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale du Centre Local Promotion Santé.
- 10.2.30. ASBL LES PETITS PAS DE LA BOTTE – ASSEMBLEE GENERALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECIDE à l'unanimité :
Madame BROUSMICHE Fabienne est désignée en qualité de délégué effectif et Madame DAUBERCIES Maryse est désignée en qualité de délégué suppléant à l'assemblée générale et au conseil d'Administration de l'ASBL Les Petits Pas de la Botte.
- 10.2.31. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE - ASSEMBLEE GENERALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECIDE à l'unanimité :
Madame DAUBERCIES Maryse est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Agence Immobilière Sociale.
- 10.2.32. ACADEMIE DE LA BOTTE DU HAINAUT
DECIDE à l'unanimité :
Madame RIEZ Véronique est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale de l'Académie de la Botte du Hainaut.

10.2.33. ASBL CONTRAT DE RIVIERE HAUTE MEUSE

DECIDE à l'unanimité :

Monsieur BAYARD Eddy est désigné en qualité de délégué effectif à l'assemblée générale de l'ASBL Contrat de Rivière Haute Meuse.

Madame DEFLORENNE Isabelle est désignée en qualité de délégué administratif.

10.2.34. ASBL CONTRAT DE RIVIERE SAMBRE ET AFFLUENTS

DECIDE à l'unanimité :

Monsieur BAYARD Eddy est désigné en qualité de délégué à l'assemblée générale de l'ASBL Contrat de Rivière Sambre et affluents.

Madame DEFLORENNE Isabelle est désignée en qualité de délégué administratif.

10.2.35. MOBILESEM

DECIDE à l'unanimité :

Mesdames RIEZ Véronique, BROUSMICHE Fabienne et DAUBERCIES Maryse sont désignées en qualité de déléguées à l'assemblée générale de l'ASBL MOBILESEM.

10.2.36. ASBL MAISON DE CASIMIR – ASSEMBLEE GENERALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE à l'unanimité :

Madame BROUSMICHE Fabienne est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale et au conseil d'Administration de l'ASBL Maison de Casimir.

10.2.37. MAISON DU TOURISME DU PAYS DES LACS

DECIDE à l'unanimité :

Madame RIEZ Véronique, Echevine du Tourisme, Messieurs CROWET Frédéric et POULLAIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués effectifs ; Madame SOBRY Rachel et Monsieur RECLOUX Olivier, sont désignés en qualité de délégués suppléants, à l'assemblée générale de la Maison du Tourisme du Pays des Lacs.

10.2.38. MOMIGNIES MON VILLAGE

DECIDE à l'unanimité :

Madame BROUSMICHE Fabienne, Messieurs RECLOUX Olivier et MONIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués à l'ASBL Momignies Mon Village.

10.2.39. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL

DECIDE à l'unanimité :

Mesdames BROUSMICHE Fabienne, RIEZ Véronique, RAUX Ingrid et Monsieur SALENGROS Frédéric sont désignés en qualité de délégués effectifs ; Mesdames DAUBERCIES Maryse, SOBRY Rachel, CURRI Kathia et Monsieur MONIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués suppléants à la Commission Communale de l'Accueil.

10.2.40. PLAN DE COHESION SOCIALE

DECIDE à l'unanimité :

Mesdames BROUSMICHE Fabienne, CURRI Kathia et Monsieur SALENGROS Frédéric sont désignés en qualité de délégués au Plan de Cohésion Social.

10.2.41. ASBL VIA PERFECTA – ASSEMBLEE GENERALE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE à l'unanimité :

Madame RIEZ Véronique est désignée en qualité de déléguée à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ASBL Via Perfecta.

Copie de la présente sera adressée au S.P.W., Direction Générale des Pouvoirs Locaux, à l'ASBL Via Perfecta et à la déléguée.

Monsieur le Président remercie le public et prononce le huis clos.

Ainsi fait en séance du mardi vingt-six mars deux mille dix-neuf,

Le Secrétaire,

Le Président,

SEANCE DU 23 AVRIL 2019

Point 1 : ETAT D'AVANCEMENT DE POLLEC 3 – EXPOSE D'IGRETEC

Monsieur Nicolas ZDANOV de l'intercommunale IGRETEC expose l'état d'avancement du projet POLLEC 3 commun aux Communes de Chimay, Froidchapelle et Momignies.

Il rappelle que l'objectif poursuivi par la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat est de réduire de 40 % les émissions de CO2 à l'horizon 2030.

Un bilan énergétique comparé des années 2006 et 2014, tous secteurs confondus, fait apparaître une diminution de la consommation de l'ordre de 16 % et des émissions de CO2 de quelque 18 % ; résultat positif donc, que l'on peut vraisemblablement expliquer par les actions ponctuelles réalisées d'initiative par les Communes associées. Ce constat laisse augurer l'atteinte de l'objectif dans le délai fixé.

Il faut cependant tenir compte que la Convention des Maires vise une obligation de moyen et non de résultat. Les moyens à mettre en œuvre ont donc été concrétisés au travers de fiches qui ont été présentées au Collège communal le 27 mars dernier. Le comité de pilotage mis en place devra valider ces propositions qui seront ensuite présentées au Conseil communal en vue de leur mise en application.

Point 2 : ETAT D'AVANCEMENT DE POLLEC 3 – EXPOSE D'IGRETEC

- Pour l'ASBL Maison du pays des Lacs, trois délégués effectifs et deux délégués suppléants devaient être désignés. Le conseil communal a désigné des délégués MR-PS. Selon l'ASBL, les membres devaient être désignés selon la clé d'Hondt, soit deux délégués MR-PS, dont l'Echevine du tourisme et un délégué effectif IC. Les désignations effectuées sont donc modifiées comme suit : Madame RIEZ Véronique, Echevine du tourisme, Monsieur CROWET Frédéric, Monsieur POUILLAIN Jean-Marc sont désignés en qualité de délégués effectifs et Madame SOBRY Rachel, Monsieur RECLOUX Olivier sont désignés en qualité de délégués suppléants.
- Une copie du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal a été déposée sur la table des Conseillers. Monsieur le Président les invite à informer le Collège communal des modifications éventuelles qu'ils souhaitent apporter, pour pouvoir établir ce document pour un prochain Conseil communal.
- Ils disposent d'une farde avec les délibérations du Conseil communal du 26 mars 2019 pour les désignations dans les intercommunales, ASBL et associations, qui les concernent, ainsi qu'un tableau récapitulatif.
- Une invitation d'IPALLE à une séance d'information consacrée au rapport annuel 2018 de l'intercommunale qui sera organisée le mercredi 8 mai à 17 heures aux bureaux d'Ipalle Sud-Hainaut à Thuin est déposée sur leur table.

Point 3 : MOMICLIC – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Le Conseil communal,

Considérant le rapport d'activités 2018 de l'Espace public numérique Momiclic, notamment le taux de participation et les formations organisées en 2018 ;

Considérant que l'espace public numérique a connu un succès très satisfaisant en 2018 ;

Approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2018 de Momiclic.

Point 4 : OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE AUX FANFARES LOCALES

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Un subside annuel de 750,00 euros est octroyé à chacune des trois fanfares, et ce, dans le but d'optimiser leur bon fonctionnement, il s'agit plus précisément de la :

- Fanfare « Les Joyeux Artisans » de Beauwelz ;
- Fanfare « La Liberté » de Forge-Philippe ;
- Fanfare « Association musicale » de Macon,

Article 2 : La répartition équitable des prestations annuelles lors des festivités du 21 juillet, du 11 novembre, de Cendron et de la réception en l'honneur des Jubilaires sera convenue avec les dites fanfares;

Point 5 : ASSOCIATIONS – ASBL – COMPTE 2018

Le Conseil communal APPROUVE, à l'unanimité, le compte 2018 de l'E.S. Mominoise aux montants suivants :
Total actif et passif : 78.926,44
Recettes : 84.908,51
Dépenses : 74.916,92
Résultat : 9.991,59

Point 6 : INTERCOMMUNALES – ASSEMBLEES GENERALES – APPROBATION ORDRES DU JOUR

6.1. INTERCOMMUNALE A.I.E.S.H. – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal, sur proposition du Collège communal ;
DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'approuver les points de l'ordre du jour, notamment le point 15 « Renouveau du Conseil d'Administration – Désignation de 11 administrateur(trice)s conformément aux dispositions du CDLD - Approbation » et les comptes 2018 de l'A.I.E.S.H., qui seront présentés lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2019.

Article 2 : De donner mandat impératif aux délégués à l'Assemblée générale d'exécuter la présente décision.

6.2. INTERCOMMUNALE A.I.E.S.H. – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal,
DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'approuver les points de l'ordre du jour et la modification des statuts proposée par l'Intercommunale notamment des articles 5, 7 et 12, - Mise en conformité avec le Décret du 11 mai 2018 modifiant le Décret du 12 avril 2001 relatif à l'Organisation du Marché Régional de l'Electricité, qui seront présentés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2019.

Article 2 : De donner mandat impératif aux délégués à l'Assemblée générale d'exécuter la présente décision.

**Point 7 : DESIGNATION D'AUTEURS DE PROJET
POUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (P.I.C.) 2019 – 2020**

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 2019\234 et le montant estimé du marché "PIC 2019/21 - Auteurs de projets", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement est approuvé. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 100.000,00 € hors TVA ou 121.000,00 €, 21% TVA comprise.

Point 8 : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE DE MOMIGNIES

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le montant estimé du marché "Travaux de remplacement de la chaudière de l'église de Momignies", est approuvé. Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.528,93 € hors TVA ou 20.000,00 €, 21% TVA comprise.

Point 9 : MODIFICATION DE VOIRIE – RETRECISSEMENT PARTIEL DU CHEMIN N° 6 A MACON

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le rétrécissement partiel du chemin n° 6 à MACON selon les indications reprises au plan dressé en date du 12 novembre 2018 par Monsieur Pierre PARMENTIER, Géomètre - Expert immobilier, légalement assermenté en cette qualité par le Tribunal de Première Instance de DINANT, et représentant :

sous teinte jaune, les surfaces à distraire de la voirie
en trait rouge, les nouvelles limites de la voirie,
est approuvé.

Point 10 : SUPRACOMMUNALITE – CONVENTION – RENOUVELLEMENT

Le Conseil communal,
DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'adhérer au projet « Promotion et prévention de la santé » avec les Communes de Chimay et Froidchapelle et avec les médecins de l'Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois, en y ajoutant la prévention des assuétudes et la prévention contre l'alcool et le tabac.

Article 2 : De désigner comme opérateur, pour ce projet, l'intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois, Boulevard Louise 18 à 6460 Chimay, disposant d'une personnalité juridique et dont le responsable du projet est Monsieur LEVANT Jean-Paul, Directeur général.

Article 3 : D'autoriser la Province de Hainaut à verser le subside disponible des Communes de Chimay, Froidchapelle et Momignies à l'AIHSHSN dans le cadre de l'appel à projet supracommunalité concernant « la Promotion et la prévention de la santé ».

Le Président remercie le public et prononce le huis clos.

Ainsi fait en séance du mercredi vingt-trois avril deux mille dix-neuf,

Le Secrétaire,

Le Président,

ETS BROUSMICHE MICHELET

BESOIN DE COMBUSTIBLES ?

MAZOUT · CHARBON · GAZ · PELLETS

060/21.13.66

APPELEZ-NOUS !

Rue du Lac 22, VIRELLES bmmazout.be [bmmazout](https://www.facebook.com/bmmazout)

SEANCE DU 21 MAI 2019

A la demande de Monsieur le Président, vote l'urgence à l'unanimité pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour libellé comme suit : « PCS – RENOUELEMENT ».

Point supplémentaire : PCS – RENOUELEMENT

Le Conseil communal,

Vu la décision du collège communal du 5 décembre 2018 de répondre à l'appel du Gouvernement wallon et d'adhérer au Plan de Cohésion Sociale pour les années 2020-2025 tel que défini par le décret du relatif au plan de cohésion sociale dans les Villes et les Communes wallonnes ;

Considérant que la prochaine programmation couvrira les années 2020-2025 ;

Considérant le bien-fondé social du Plan de Cohésion sociale de Momignies, eu égard aux besoins incontestables en la matière d'une partie de la population ;

Considérant que l'exécution du Plan sera soutenue par une aide financière de la Région wallonne ;

Considérant le coaching obligatoire réalisé en date du 4 mars 2019 ;

Considérant l'avis favorable du comité de concertation Commune/CPAS en date du 15 mai 2019 ;

Considérant l'avis favorable du Directeur financier daté du 13 mai 2019 ;

Considérant que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour ; que ce dossier doit cependant parvenir impérativement à la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie pour le 3 juin prochain au plus tard, sous peine de perdre le droit aux subsides ;

Considérant la demande du Président d'inscrire ce point en urgence à l'ordre du jour ;

Entendu la cheffe de projet du Plan de cohésion sociale en son rapport ;

Entendu la réponse apportée par la cheffe de projet, savoir que la méthode de calcul de la subvention est actuellement basée sur le nombre d'habitants réel et non plus par tranche ce qui a pour effet de pénaliser les communes dont le nombre d'habitants réels est proche de la base minimale d'une tranche fixée, comme Momignies ;

ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : L'inscription en urgence d'un point à l'ordre du jour relatif au renouvellement du Plan de Cohésion sociale couvrant les années 2020-2025 est acceptée.

Article 2 : Le nouveau Plan de Cohésion sociale couvrant la période 2020-2025, tel que défini par le décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française, est approuvé.

Point 1 : INFORMATIONS

- Le SPW mobilité a demandé à la commune de désigner un membre du Collège à l'Organe de Consultation du bassin de mobilité de Charleroi. Le Collège communal a désigné Madame Véronique RIEZ.
- Le TEC, en collaboration avec la société LIENARD, effectue actuellement une liaison Momignies – Mons uniquement les vendredis et dimanches soir, pour véhiculer essentiellement les étudiants koteurs. Une ligne supplémentaire du TEC sera mise en place chaque jour pour effectuer ce trajet, à partir de septembre. Ce projet, soutenu par les Collège communaux de Chimay et Momignies, a obtenu le budget nécessaire auprès de l'office Wallon des transports. Kéolis mettra un car en service, au départ de Macquenoise, dont le parcours sera : Beauwelz, Momignies, Macon, Bailièvre, Salles, Chimay, Rance, Sivry, Beaumont et Mons. Les trajets du vendredi et dimanche soir seront maintenus.

Point 2 : ASSOCIATIONS – ASBL – COMPTE 2018

2.1. ACADEMIE DE LA BOTTE DU HAINAUT

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2018 de l'Académie de la Botte du Hainaut, aux montants suivants :

Total actif et passif : 32.983,26

Résultat de l'exercice : 7.785,56

2.2. COMPAGNIE DES ARCHERS DE MOMIGNIES

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2018 de la Compagnie des Archers de Momignies, aux montants suivants :

Recettes : 12.430

Dépenses : 11.948,05

Solde : 481,95

Point 3 : INTERCOMMUNALES – ASSEMBLEES GENERALES – APPROBATION ORDRES DU JOUR
--

3.1. IPALLE - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'approuver, aux majorités suivantes, le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019 de l'Intercommunale Ipalle :

Point	Voix pour	Voix contre	Abstentions
1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018 de la SCRL Ipalle (1.1. à 1.4.)	17		
2. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018 de la SCRL Ipalle (2.1. à 2.4.)	17		
3. Rapport annuel de Rémunération (art. 6421 – 1 CDLD)	17		
4. Décharge aux Administrateurs	17		
5. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises)	17		
6. Mission d'audit des comptes consolidés. Approbation des honoraires.	17		
7. Installation du nouveau Conseil d'Administration	17		
8. Désignation du réviseur pour l'exercice 2019 – 2021.	17		
9. Création de la société REPLIC	17		
10. ROI des organes et fixation des rémunérations : confirmation	17		

Article 2 : De donner mandat impératif aux délégués à l'Assemblée générale d'exécuter la présente décision.

3.2. INTERSUD - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'approuver, aux majorités suivantes, le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2018 de l'Intercommunale INTERSUD :

Point	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Approbation du plan stratégique 2017-2019 révision 2018	16		

Article 2 : De charger les délégués de la Commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal.

3.3. IMIO ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

Assemblée générale ordinaire :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2018 ;
4. Point sur le plan Stratégique ;
5. Décharge aux administrateurs ;
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
7. démission d'office des administrateurs ;
8. Règles de rémunération ;

9. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Article 2 : De donner mandat impératif aux délégués à l'Assemblée Générale d'exécuter la présente décision.

3.4. INTERCOMMUNALE A.I.H.S.H.S.N. – ASSEMBLE GENERALE DU 27 JUIN 2019

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'approuver l'ordre du jour et les comptes 2018 de l'intercommunale A.I.H.S.H.S.N. qui seront présentés lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2019.

Article 2 : De donner mandat impératif aux délégués à l'Assemblée générale d'exécuter la présente décision.

3.5. INTERCOMMUNALE IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2019

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'approuver :

- le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : « Affiliations/Administrateurs » ;
- le point 2 : « Modifications statutaires » ;
- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : « Comptes annuels regroupés arrêtés au 31/12/2018 – Comptes annuels consolidés IGRETEC/SORESIC arrêtés au 31/12/2018 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes » ;
- le point 4 de l'ordre du jour, à savoir : « Approbation des comptes annuels regroupés arrêtés au 31/12/2018 » ;
- le point 5 de l'ordre du jour, à savoir : « Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD » ;
- le point 6 de l'ordre du jour, à savoir : « Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018 » ;
- le point 7 de l'ordre du jour, à savoir : « Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2018 » ;
- le point 8 de l'ordre du jour, à savoir : « Transfert des compétences de la Commission permanente du Secteur 4 au Conseil d'Administration » ;
- le point 9 de l'ordre du jour, à savoir : « Création de la S.A. SODEVIMMO » ;
- le point 10 de l'ordre du jour, à savoir : « Rapport spécifique du conseil d'administration sur les prises de participations » ;
- le point 11 de l'ordre du jour, à savoir : « Tarification In House : modifications et nouvelles fiches » ;
- le point 12 de l'ordre du jour, à savoir : « Désignation d'un réviseur pour 3 ans » ;
- le point 13 de l'ordre du jour, à savoir : « Renouvellement de la composition des organes de gestion ».

Article 2 : De donner mandat impératif aux délégués à l'Assemblée Générale d'exécuter la présente décision.

MINI MACQ

GALLET Stéphanie

ARTICLES BAPTEMES, COMMUNIONS,
MARIAGES, ARTICLES DECO
LOTERIE NATIONALE



Face aux Nouvelles Verreries MOMIGNIES

00 32 60 51 11 59

Fermé le mardi

Couvre-toit



Travail sérieux et soigné. **Spr1**

Frédéric DUPUIS

Tél. 060/51.15.27

Fax 060/45.64.72

Gsm 0496/67.53.69

Point 4 : PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL – PROGRAMMATION 2019-2021

Le Conseil communal,

Considérant que la Commune peut bénéficier d'un subside de 716.627,88 € accordé par le Service Public de Wallonie dans le cadre du PIC 2019/2021 ;

Considérant que la commune peut bénéficier d'un financement de 400.000 € de la part de la SPGE, pour la réalisation de travaux d'égouttage prioritaire dans le cadre du PIC 2019/2021 ;

ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : La programmation 2019-2021 du Plan d'Investissement communal, et les montants estimés, sont fixés comme suit :

	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des intervenants extérieurs	Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE			
2019	1	Signalisation horizontale de la Route de Seloignes et de la rue du Château d'eau (marquage au sol)	12.705,00		12.705,00	5.082,00	7.623,00
2019	2	Réfection de la Place Yvon Paul à MACON (2ème phase)	631.438,50		631.483,50	252.575,40	378.863,10
2020	1	Réfection et égouttage de la rue des Liégeois à BEAUWELZ	857.460,50	351.500,00	505.960,50	202.384,20	303.576,30
2020	2	Economie d'énergie – maison communale – éclairage et chauffage gaz	25.000,00		25.000,00	10.000,00	15.000,00
2021	1	Réfection de la rue de la Saboterie à SELOIGNES	634.741,00		634.741,00	253.896,40	380.844,60
		TOTAUX	2.161.345,00	351.500,00	1.809.845,00	723.938,00	1.085.907,00

Point 5 : PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL (PCDR) – DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET

Le Conseil communal,

ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le cahier des charges et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration d'une opération de développement rural", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000 €, 21% TVA comprise.

Point 6 : LOCATION ET ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 3P/2019/236 et le montant estimé du marché "Location et entretien des vêtements de travail", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 € hors TVA ou 30.000,00 €, 21% TVA comprise.

Point 7 : ACHAT D'UN ROULEAU D'OCCASION – MARCHE DE FOURNITURES DE MINIME IMPORTANCE – CONDITIONS – ESTIMATION – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le montant estimé du marché "Acquisition d'un rouleau d'occasion", établi par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, est approuvé. Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise.

Point 8 : ACHAT DE SACS POUBELLES – MARCHE DE FOURNITURES DE MINIME IMPORTANCE CONDITIONS – ESTIMATION – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal ARRETE à l'unanimité :

Article premier : Le cahier des charges N° 3P/2019/235 et le montant estimé du marché "Fourniture de sacs-poubelles pour la collecte des déchets ménagers sur le territoire de la commune de MOMIGNIES", établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 11.586,00 € hors TVA ou 14.019,06 €, 21% TVA comprise.

Point 9 : PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

9.1 CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION DE DIRECTEUR FINANCIER

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article premier : D'annuler la délibération du Conseil communal du 28 mars 2017 concernant les conditions de recrutement d'un Directeur financier.

Article 2 : L'emploi de Directeur financier est accessible par recrutement, par promotion et par mobilité.

9.2 CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION DE DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité :

Article premier : La délibération du Conseil communal du 28 novembre 2017 concernant les conditions de recrutement du Directeur général est annulée.

Article 2 : L'emploi de Directeur général est accessible par recrutement, par promotion et par mobilité.

9.3 CHOIX DU MODE DE DESIGNATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil communal,

Revu la délibération du Conseil communal du 26 mars 2019 concernant le choix du recrutement d'un Directeur général pour la Commune par promotion ;

Vu sa délibération de ce 21 mai 2019 fixant les différents modes de désignation du prochain Directeur général à savoir :

- Accès par recrutement ;
- Accès par mobilité ;
- Accès par promotion.

Attendu que Monsieur Francis PHILIPPE, Directeur général est pensionné depuis le 1^{er} novembre 2018, son emploi étant donc vacant à partir de cette date;

Attendu qu'il y a lieu de choisir le mode de désignation pour le prochain Directeur général ;

Vu les dispositions légales en la matière ;

ARRETE à l'unanimité :

Article premier : La délibération du Conseil communal du 26 mars 2019 concernant le choix du recrutement d'un Directeur général pour la Commune par promotion est annulée.

Article 2 : Le mode de désignation du prochain Directeur général sera l'accès par la promotion.

Monsieur le Président remercie le public et prononce le huis clos.

Le Secrétaire,
Francis Van de Steene

Le Bourgmestre,
Albert Depret

Rapporté par Véronique Riez
Echevine



Jlm location

location de toilettes
pour festivités et chantiers



info@jlm-location.be
Tél. 0473/701770
(+32) 060/21.58.29

www.jlm-location.be

MATCH
MOMIGNIES

VITE FAIT BIEN FRAIS,
le sourire en plus!

TOUTE L'ÉQUIPE VOUS ACCUEILLE
chaque jour avec le sourire!

Heures
d'ouverture

Le lundi de 14 à 19h
Du mardi au samedi de 9 à 12h30
et de 14 à 19 h
et le dimanche de 9 à 12h

Match Momignies : Route de Macon 7, 6590 Momignies



SALON DE COIFFURE

Marie-Rose Wallée

21, Grand Rue - 6596 Seloignes

060/51.33.64 - Sur rendez-vous

BRUNOIS
CONSTRUCTIONS

Maçonnerie • Transformation • Rénovation
Sablage • Rejointoyage • Béton lissé
Petits terrassements • Chape • Carrelages

0498/47 08 35 - jeromebrunois@gmail.com - 6460 Robechies



SÉBASTIEN
ROBERT

CHAUFFAGE - SANITAIRE
VENTILLATION

TVA BE0707.525.819

Rue Sainte-Monégonde 20
6460 Salles

0498/34.80.32
chauffage.robert@gmail.com

ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ



Ecole Communale Fondamentale
de Momignies

Place Yvon Paul 17 • 6591 MACON
Tél.: 060 51 12 74 • 0476 93 53 36
Fax: 060 51 38 09
Direction: Vincent Tenaerts

- Une équipe éducative mixte, stable et expérimentée.
- Une pédagogie différenciée qui donne du sens aux apprentissages.
- La priorité au respect, à la discipline et à la non violence.
- Choix du cours philosophique.
- Eveil aux langues pour les 3^{èmes} maternelles (Ch.Delahaye)
- Garderie de 7h15 à 8h45 et de 16h20 à 18h00.
- Maître en re-médiation avec les élèves en difficultés.
- Education physique et participation aux challenges de l'Adeps.
- Cours de natation pour tous les élèves au fil de l'année.
- Education et animations musicales par "Vitamine Music" subsidié par la "Wartoise"
- Nombreuses classes dotées de tableaux interactifs.
- Organisation de nombreuses visites pédagogiques.
- Collaboration avec le centre-psycho-médical provincial de Thuin.
- Collaboration avec le centre PSE provincial de Couvin (inspection médicale).
- Aide d'une antenne psychologique et assistance familiale.
- Organisation de classes de dépaysement.
- Possibilité de repas complets.
- Collaboration avec le Centre Culturel pour les activités culturelles.



INSCRIPTION SUR RENDEZ-VOUS AU 0476 935 336

Direction: Vincent Tenaerts - 0476 935 336
Implantation de Beauwelz: M^{me} J. Vercruyse - 060 51 11 68
Implantation de Macon: M^{lle} A. Guichard-Thiroux - 060 51 12 74
Implantation de Macquenoise: M. S. Baisir - 060 51 11 77
Implantation de Monceau Imbrechies: M^{me} D. Danvoye - 060 51 13 89



HORAIRE DES COURS:

Lundi - Mardi - Jeudi: de 9h à 12h10 et de 13h30 à 16h10
Mercredi: de 9h à 12h10 • Vendredi: de 9h à 12h10 et de 13h30 à 15h10

L'Ecole Communale Fondamentale de Momignies a pour objectif l'épanouissement de tous les élèves pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et autonomes, respectueux des valeurs démocratiques de notre société.



COMMUNE DE 6590 MOMIGNIES

DISTRIBUTION DES SACS GRATUITS

Le règlement communal sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés prévoit la délivrance de sacs gratuits.

Pour bénéficier de ces sacs, **vous devrez impérativement être en ordre de paiement de toutes les taxes sur les déchets ménagers.**

Cette distribution sera effectuée sur base de la composition du ménage :

- isolés et seconds résidents: 10 sacs de 30 litres.
- ménages de deux personnes : 10 sacs de 60 litres ou 20 sacs de 30 litres.
- ménages comprenant 3 personnes et plus : 20 sacs de 60 litres.
- indépendant : 20 sacs de 60 litres.

A défaut du respect de ces prescriptions, aucun sac ne sera délivré.

Les sacs seront distribués à partir du 16 septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 pendant les heures d'ouverture des bureaux de l'Administration communale. Au-delà de cette date, plus aucun sac ne sera distribué.

Heures d'ouverture:

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi : de 9h à 12h

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi : de 9h à 12h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Uniquement pour le service population : permanence le 3ème samedi du mois de 10h à 12h

Détendez-vous,
on s'occupe de tout.

Imprimerie

- Conseil
- Conception
- Réalisation ...

Deshorme
sprl

Tous supports
et grands formats

Zone Industrielle 2
B6590 Momignies
Tél. 00.32.60.51.26.36
imp.deshorme@skynet.be

www.imprimeriedeshorme.be

Téléphones utiles

ADMINISTRATION COMMUNALE :	060/51.11.11.	FAX : 060/51.28.76
– SERVICES TRAVAUX :		
– GARAGE COMMUNAL :	060/51.24.85 – 060/51.17.74	
– GSM DE GARDE (WALLEE Michel) :	0497/53.91.98	
– RECYPARC :	060/51.17.38	FAX : 060/51.17.38
C.P.A.S. :	060/51.04.30	FAX : 060/51.27.30
TAXI SOCIAL (CPAS) :	060/51.04.30	
CENTRE CULTUREL LOCAL :	060/51.24.60	FAX : 060/51.31.13
AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI :	060/51.11.11	
<hr/>		
BIBLIOTHEQUE DE MOMIGNIES :	0478/88.05.62	
	0498/03.58.36	
<hr/>		
PAROISSE DE MOMIGNIES :	060/51.45.09	
	paroissedemomignies@hotmail.fr	
<hr/>		
POLICE ZONALE :	MOMIGNIES : 060/41.40.30	FAX : 060/41.40.49
	ZP.BotHa.Proximité.Momignies@police.belgium.eu	
	CHIMAY : 060/21.06.40	
	URGENT : 101 – 112 (GSM)	
Siège administratif de la Police de la Botte du Hainaut Route de Mons, 74 – 6470 SIVRY-RANCE		
	060/51.01.55 – 060/51.01.56	
<hr/>		
DOCTEURS :	CROWET Béatrice :	060/77.00.60
	DEGAUQUIER Charles :	060/51.19.24
	HARDY Pol :	060/51.25.80
	PETRE Freddy :	060/51.10.80
	MORELLE Valérie :	060/41.28.02
	VANDERHEYDEN Harmonie :	060/77.00.60
	GILLIAUX Philippe (Gynécologue) :	060/51.10.70
	HOSTIER Gilberte (Gynécologue) :	060/51.26.95
<hr/>		
CENTRE DE SANTE DES FAGNES :	060/21.88.11	
Urgences Centre de Santé des Fagnes :	060/21.88.00	
CENTRE MEDICAL :	060/45.91.91 – garde : 1733	
URGENCES :	SERVICE MEDICAL :	112
	POMPIERS :	112
Pour les personnes sourdes, malentendantes et handicapées de la parole, système d'urgences FAX		
	112	
AMBULANCE (pompiers) – SAMU :	112	
ASSIST (transports médico-sanitaires) :	0472/08.47.96	

CROIX ROUGE AMBULANCE :		105
MAISON DE LA CROIX-ROUGE :		060/21.54.48
Permanence 24h/24h et 7/7 :		0477/33.00.42
Ecrivain public – Maison de la Croix-Rouge		060/21.54.48
		0495/43.40.77
CENTRE ANTI-POISON :		070/24.52.45
CROIX JAUNE ET BLANCHE :		071/59.96.66
ASSOCIATION DES SOINS PALLIATIFS :		060/21.14.84
SAGE-FEMME CURRI Kathia :		0473/68.95.86
<hr/>		
INFIRMIERES :	VANDEBOSSCHE Séverine :	060/21.56.79 – 0478/56.72.25
	MACQ Elodie :	0499/12.52.77
	LEGROS Fabienne :	0476/25.57.85
	DESHORME Sophie :	0476/69.10.54
	BONTEMPS Brigitte :	0475/27.40.08
	SCOHY Sophie :	0496/30.81.74
	HARDY Monique :	060/51.17.95
	CURRI Kathia :	060/51.17.95 – 0473/68.95.86
	BROUSMICHE Fabienne :	0475/51.66.49
	VANHOVE Linda :	0494/79.79.31
	LAMBLOT Noémie	0477/60.23.69
	WATREMEZ Laetitia :	0470/55.22.10
	LAUDELOUT Sabine :	0491/37.05.49
	PIETERS Christel :	0472/26.18.78
	LABY Stéphanie	0499/03.92.81
<hr/>		
PHARMACIENS :	MONIN François :	060/51.10.58
	PHARMACIE GAYE :	060/51.11.17
	MAGOTTEAUX Martine :	060/51.22.00
<hr/>		
KINESITHERAPEUTES :	BOUILLET Christian :	060/51.19.20
	EGLEM Aurélien :	0476/62.85.28
	MICHAUX Marie-Christine :	060/51.15.38
	BAIOLET Maxime :	0495/83.18.60
	ARCHAMBEAU Louise (ergothérapeute)	0474/37.46.73
<hr/>		
DENTISTE :	FAGNART Martine :	060/51.28.36
<hr/>		
PEDICURES :	LAMARD Katia :	060/51.12.80
	RIEZ Géraldine :	0479/52.58.42
	DUFRASNE-SCULFORT Béatrice :	060/51.15.50
	POLOME Céline :	0474/70.99.16
	SALMON Murielle	0477/98.38.21
	GOOSSENS Jessica	0494/68.30.39
<hr/>		
COORDINATION DE SOINS A DOMICILE ADRF :		060/51.10.11
<hr/>		
LA PILERIE :	060/51.15.31	Fax : 060/51.35.52 064/21.12.27
<hr/>		
RESIDENCE LE LIBERTY :		060/51.25.79

RESIDENCE LE CHALON :		060/21.43.75
VETERINAIRES :	BRUMAGNE Henry :	060/51.23.10 - 0496/52.54.51
	FEVRIER Cédric :	0495/54.81.79
	ROMBAUX Philippe et RENAUX Anne-Catherine :	060/51.27.09
CLOS D'EQUARRISSAGE :		053/64.03.11 – 053/64.02.11 – 053/64.02.34
S.W.D.E. :		087/87.87.87
A.I.E.S.H. :		060/41.22.08 – 060/41.10.10
T.E.C. :	CHARLEROI :	071/23.41.11 071/23.41.66
	CHIMAY :	060/21.12.33
Le véhicule Mobitec est présent le 2 ^e et 4 ^e jeudi à la gare de Chimay de 8h00 à 12h00 (pour cartes de réduction, abonnements, ...)		
A.I.S (Agence Immobilière Sociale du SUD-HAINAUT) :		060/21.97.11 – ais.sudhainaut@gmail.com
ASBL Les Petits Pas de la Botte, service d'accueillantes conventionnées	Grand rue, 33 – 6470 Rance	060/51.49.09 – infoppb@skynet.be
MAISON DE L'EMPLOI (ex FOREM) :		060/45.95.70
MOBILESEM : Centrale de Mobilité		0800 15230
POSTE DE MOMIGNIES :		022/01.23.45
Ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 14h15 à 17h00, mardi et jeudi de 14h15 à 18h00.		



Madame
Collet-Lebegue

Machine à coudre et à broder de marque JANOME

BRODERIE INDUSTRIELLE

BOUTIQUE THERESE

Broderie sur casquettes, vêtements, linge de maison, bandes nominatives, tissus éponges.

Petite mercerie, ouvrage de dames, laine. Kit point comptés.

Cours de tricot • Démonstration de machines à coudre et à broder sur rendez-vous. -30% sur toute la laine

Rue de la Fourchinée 29 • SELOIGNES • Tél. 060/51.49.59

ACTIVITES SPORTIVES ET AUTRES

1. SPORTS

- Le dimanche 22 septembre 2019, course cycliste organisée par le Royal Vélo Club Momignies.
- Le week-end des 25 et 26 octobre 2019 : Raid'dingue, organisé par l'Heureux Abri

2. DUCASSES ET FETES

- Week-end des 23, 24 et 25 août 2019, fête communale de Seloignes, organisée par la Jeunesse de Seloignes ;
- Le 31 août, 1^{er} septembre et 2 septembre 2019, cérémonies de commémoration du 75^{ème} anniversaire de l'entrée des Libérateurs Alliés à Cendron ;
- Le dimanche 1^{er} septembre 2019, brocante organisée par le Liberty, à Seloignes.

Le Collège attire votre attention sur le fait que durant ces activités des mesures seront prises afin de réglementer la circulation (fermeture, déviation de certaines routes, ...) et d'assurer au mieux la sécurité.

LE MEILLEUR SERVICE AU MEILLEUR PRIX

MOMIGNIES

Passion Pneu PNEUS SERVICES

Site: www.momignies-pneus.com

30, rue Chantrenne - 6590 MOMIGNIES (Belgique)
Près de Trélon

Paielement par carte Visa Eurocard

0032 60 51 14 86

Ouverture tous les jours de 8H15 à 12H et de 13H30 à 18H
Le samedi de 8H15 à 12H et de 13H30 à 16H

BATTERIE
VENTE DE REMORQUES ROUTIERES
PNEUS AGRICOLES
Service mécanique
optique, freins,
vidange, etc...
Géométrie par ordinateur

S.C.S. CHARON

PUITS - POMPES



Forage de puits

Pompes et groupes hydrophores
Traitements des eaux
Abreuvoirs - Electricité générale
Energie douce - Energie renouvelable

Les Arsillières 7 • 6590 Momignies
Tél. 060/51.15.13 • Fax 060/51.22.51

L'EPICERIE DU TILLEUL



Alimentation générale
Tabac et alcool
Nettoyage à sec
Lotto

Dépôt de pain
de la Boulangerie Chauvaux

6591 MACON - Tél. +32(0)60/51.18.83
Ouvert 7j/7 • A proximité du Château-ferme



Horaires et contacts CPAS

Service social	Allocations de chauffage	SPF Sécurité Sociale
<p>Lundi 9h00 – 11h30 Mercredi 9h00 – 11h30 Vendredi 9h00 – 11h30</p> <p>CONTACT 060/51.04.30</p>	<p>Lundi 13h30 – 15h30 Mercredi 13h30 – 15h30 Vendredi 13h30 – 15h30</p> <p>CONTACT 060/51.04.30</p>	<p>Jeudi 9h00 – 11h00</p> <p>CONTACT 060/51.04.34 060/51.04.35</p>

Compteur à budget	Transport social	Permanence Socio-professionnelle
<p>Lundi 8h30 – 11h30 Mercredi 8h30 – 11h30 Vendredi 8h30 – 11h30</p> <p>Uniquement par BANCONTACT <i>Se munir de la carte de rechargement et de son code de référence à 13 chiffres commençant par 139.....</i></p>	<p>Du lundi de 8h30 – 12H30 Au vendredi et de 13h30 – 16h30</p> <p>CONTACT 060/51.04.30</p>	<p>Les 2^e et 4^e jeudis du mois de 9h00 à 11h45</p> <p>Où : au PCS de Momignies Rue de la Gendarmerie, 1</p> <p>CONTACT 060/51.04.33</p>

Aides Ménagères :

- Le service d'aides ménagères est proposé à toutes personnes ne sachant plus assumer les tâches du ménage soit ponctuellement, soit définitivement.
Tarif horaire : 6,50 €.

Les repas à domicile :

- Des repas chauds sont livrés du lundi au samedi et le repas du dimanche à réchauffer au prix de 6,12 €.

Service de Médiation de dettes :

Une permanence est assurée au CPAS par le service Solidarité Plurielle
Sur rendez-vous au 060/51.04.34

CAJAC :

Commission de l'Aide Juridique de l'arrondissement de Charleroi.

SERVICE D'AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE.

Un avocat assure une permanence au CPAS deux vendredis par mois de 13h30 à 14h30.

**Pour connaître les dates des permanences contacter le
060/51.04.30**

Logement

1. Logement social

Il existe sur notre Commune des logements sociaux appartenant à la S.C.R.L. « NOTRE MAISON ».

- Soit le demander à la S.C.R.L. « NOTRE MAISON » Boulevard Tirou, 167 à 6000 CHARLEROI (071/31.77.60) ;
- Soit contacter l'assistante sociale de la S.C.R.L. « NOTRE MAISON », Madame LAVRY au 071/31.89.83.

2. Logement CPAS

1 maison pour personne de plus de 63 ans est à louer Cité Pourpre, 65 à Momignies (loyer : 313,84 €/mois). Vous pouvez envoyer vos candidatures au CPAS de Momignies à l'attention de Madame Maryse DAUBERCIES, Présidente.

3. AIS (Agence Immobilière Sociale)

Rue Pauline Hubert, 3
6470 Rance (Sivry-Rance)
ais.sudhainaut@gmail.com

4. Pour personnes pensionnées ou handicapées

10 logements à Momignies au Square Willy Mairesse en cogestion avec le Châlon.

Allocation de chauffage :

Site : SPP intégration sociale
Numéro d'appel gratuit : **0800/90 929**

Permanences qui seront supprimées :

Vendredi 16 août	Vendredi 27 septembre	Vendredi 1 ^{er} novembre
Lundi 11 novembre	Vendredi 15 novembre	Vendredi 6 décembre

Lors de votre demande munissez-vous de votre facture (attention, celle-ci sera présentée au CPAS dans les **60 jours de la livraison**) et de votre carte d'identité.

Sont dans les conditions :

- 1. Les personnes ayant le statut BIM**
- 2. Les personnes à faibles revenus**

Le ménage dont le montant des revenus annuels bruts imposables est inférieur ou égal à 18.730,66 €, majoré de 3.467,55 € par personne à charge). Le revenu cadastral non indexé (X3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte. *Pour ces personnes, se munir de tout document attestant de leurs revenus.*

- 3. Les personnes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes**
Pour ces personnes, se munir de l'attestation du Médiateur et de la preuve de paiement de la facture.

Sylvie DURIEUX
Directrice Générale f.f.

Maryse DAUBERCIES
Présidente CPAS



Daubercies

PRODUITS PETROLIERS
GAZ • LUBRIFIANTS

Carburant Carte de fidélité Total
Pellets • Bois • Charbon • Pétrole
Mazout de chauffage
Gaz bouteille Butane / Propane

060 51 10 66

Ouvert du lundi au vendredi: 7h30 - 19h30
Samedi: 8h00 - 19h00 • Fermé le dimanche



Au Croustillon

Pâtes • Sandwichs • Mini pizza • Salade • Viennoiserie • Boissons • Café • Croissant

Ouvert du Lundi au Vendredi de 06h30 à 14h30





Géraldine RIEZ

Pédicure Médicale

Diplômée de l'Institut de la Communauté française de Colfontaine

0479/52.58.42 Sur rendez-vous

La Malterie

TRAITEUR
•
RESTAURANT
•
CAVISTE
•
BOUTIQUE DU TERROIR
•
PRODUITS À EMPORTER

FERMÉ LE MARDI ET LE MERCREDI
(SAUF JOURS FÉRIÉS)



La Malterie

Héron
Siery-Rance
Beaumont

Place Léopold
Couvain

Hôpital

Place Léopold, 7
6460 Chimay
TÉL. 060 21 32 30
FAX: 060 21 59 44
info@lamalteriechimay.be
www.lamalteriechimay.be

MOMIGNIES - Square Willy Mairesse

- Une nouvelle formule d'habitat -

Vous recherchez une solution alternative pour vivre de manière autonome sans être isolé dans un logement peu adapté?

La Commune de Momignies vous propose un immeuble, construit sur trois étages, disposant de dix appartements privés, d'un ascenseur et d'espaces communs, dans le but de favoriser l'**autonomie** des seniors et des personnes porteuses d'un handicap, tout en bénéficiant d'une certaine **sécurité** apportée tant par l'agencement des logements que par leur gestion.



10 LOGEMENTS ADAPTÉS

Chaque appartement dispose d'un living, d'une kitchenette, d'une chambre et d'une salle de bain avec lavabo, wc et douche adaptée. Vu la performance de leur isolation, ils sont peu énergivores.

PRIX de la location :
550€ charges communes comprises
+ 25€ de provision de chauffage

DES ESPACES COMMUNS

Une grande salle équipée d'une cuisine, une buanderie, un local vélo, une chambre supplémentaire et une salle de bain pour recevoir des proches...

Autant d'espaces pour **éviter l'isolement en favorisant les relations sociales et pour réduire certains frais.**

UNE COGESTION ET UN SUIVI

L'immeuble sera géré par la Commune en **partenariat** avec l'Intercommunale Hospitalière des Fagnes et la maison de repos ' le Chalon ' afin d'assurer le suivi administratif et le service aux personnes.

Si vous êtes intéressé par la location de ces logements, adressez-vous à l'Administration Communale



060/51.11.11



L' ONE de Momignies

Grand-Place, 31 bis

Pour les pesées, consultations tous les jeudis à partir de 13h30 sans rendez-vous

Sur rendez-vous avec le Docteur Degauquier

Le 2^e mercredi du mois sur rendez-vous, consultations pour les 3 à 6 ans

Tests visuels à partir de 2 ans (2 fois par an sur rendez-vous)

Consultations périodiques

Seloignes : 3^e mardi du mois de 14h00 à 15h00, à la salle Aquarius par le *Docteur Hardy*

Séances de massages et de psychomotricité aux dates indiquées au local.

Responsable T.M.S : France Dogné : 0499/99.78.77

Pour plus de renseignements : Christian Aertsens : 060/51.25.25 – 0495/64.62.55



La Taverne « Chez Flech »

Vous propose ses sandwichs et pizzas à emporter (avec carte de fidélité) mais aussi sa carte de restauration à déguster sur place.

Nous disposons d'une salle que nous mettons à disposition pour vos évènements (communion, anniversaire, café d'enterrement +/- 90 pers., baptême,...)

Soirée à thème terrasse chauffée, terrasse ouverte

Pour la Taverne :

Du lundi au vendredi de 10h à 20h

Le samedi et dimanche de 10h30 à 20h

Fermé le jeudi (sauf réservation d'évènements)

Pour la restauration :

Tous les jours de 11h30 à 14h00 et le soir UNIQUEMENT sur réservation avant 19h00

Pour plus de renseignements : 060/21.14.49



Stevensoft

Logiciel de gestion commerciale et point de vente, de cabinet dentaire, de listes de naissance.
Logiciels sur mesure - Intranet, liaison e-commerce.
Matériel et service informatiques.

Rue Ste Geneviève 10c
6460 CHIMAY
Tél. 060/21.54.00
Email : info@stevensoft.be



Pour la rentrée de Septembre

A l'Espace Public Numérique MomiClic Chaussée de Chimay 3/A 6591 Macon

Pour adultes et seniors initiés

un groupe le mardi et un groupe le jeudi

- **Gestion et classement des dossiers et fichiers :**
les mardis 1, 8, 15 et 22 octobre : de 14h30 à 16h30
Ateliers photos : transfert de l'appareil ou du smartphone vers l'ordi, gestion et classement –
les mardis 5, 12 et 19 novembre de 14h30 à 16h30
- **Gestion de l'ordinateur, astuces et dépannages :** les mardis 3 et 10 décembre de 14h30 à 16h30

Pour tous

Permanences accès libre

Les mardis 16h30-18h30
et/ou les jeudis 9h30-12h00

Tarifs :

Habitants de la commune : 1€/heure
Extérieurs : 1,50 €/heure.

Pour les adultes et seniors débutants

- **Initiation ordi et internet pratique pour les seniors débutants.**
Pas de pré-requis, juste votre bonne humeur.
Les lundis de 14h30 à 16h30 à partir du 30 septembre (10 séances)

Pour les demandeurs d'emploi

Les mardis 16h30-18h30 et/ou les jeudis 9h30-12h00

- **Vos premiers pas avec l'ordinateur, Internet et le courrier électronique – 8h**
- **Pour aller plus loin avec l'ordinateur et Internet, initiation au traitement de texte – 16h**
- **Perfectionnement traitement de texte et initiation au tableur – 24h**
- **Recherche d'emploi à l'aide d'internet – 7h (en collaboration avec TechnofuturTic)**

Infos et inscriptions :

Desorbay Christophe, coordinateur - formateur MomiClic – momiclic@gmail.com

ou GSM : 0494/50.84.83 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (A.T.L.) COMMUNAL.

Enfin la bonne nouvelle est tombée, la lettre officielle de l'ONE adressée au Bourgmestre et à l'Echevine de l'Accueil Temps Libre en date du 24 juin 2019 précise que l'Office de la Naissance et de l'Enfance a décidé d'octroyer le renouvellement de l'agrément du troisième Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) pour la commune à partir du 1^{er} novembre 2018 jusqu'au 31 octobre 2023. Pour ce qui est des cinq opérateurs en demande d'agrément pour l'accueil extrascolaire, ils ont obtenu un avis favorable sous réserve de la part de la Commission d'agrément de l'ONE que le coordinateur A.T.L. dépose un plan de formation pour le 31 août 2019 permettant à l'Office de s'assurer que les accueillantes et les responsables de projet s'inscrivent bien dans une dynamique de formation conforme aux critères du décret A.T.L. et ainsi obtenir l'agrément proprement dit. Je reviendrai sur ces différents éléments dans les prochains mois.

Traditionnellement pour la quatrième année consécutive, la Commune de Momignies aidée par son Plan de Cohésion Sociale, son Centre Culturel Local et son Accueil Temps Libre s'est associée à la Ville de Chimay et sa nouvelle majorité pour mettre sur pied cette édition des Journées Blanches durant ces 17-18-20 et 21 juin 2019 lors du certificat d'étude de base (C.E.B.).

149 élèves (dont 43 momigniens) des communes de Baileux, L'Escaillère, Virelles, Bourlers, Forges, Saint-Remy, Villers-la-Tour, Lompret, Chimay, Monceau-Imbrechies, Beauwelz, Macon, Macquenoise et Momignies (Ecole Fondamentale de la Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement) ont vécu quatre journées riches en découvertes.

Le thème principal de cette année était le sport.

Répartis en sept groupes, ces élèves ont participé à vingt activités différentes : le secret de Chimay, une balade en forêt agrémentée de la visite du château d'eau de Baileux, les yourtes de la Pilerie à Momignies, l'Aquascope de Virelles, les visites de la caserne des pompiers et du centre de tri, animée par Ipalle, à Chimay ; l'Académie de Musique de la Botte du Hainaut, pratique du tennis, du mini-golf, du tir à l'arc, du vélo, de la pêche à l'Etang du Vailier à Villers-la-Tour, de la danse country, du Mòlkky ; découverte de la mare forestière, de Koh-Lanta au centre sportif de Chimay, du bricolage à la Maison des jeunes et à la bibliothèque de Chimay et enfin repos avec la projection d'un film au Kursaal de Momignies.

Le coordinateur Accueil Temps Libre et la gestionnaire de l'Enseignement à Chimay ont travaillé de concert pour élaborer ce programme en partenariat avec de nombreuses associations culturelles et sportives de la région.

Sur Momignies, pas moins de dix animations ont été programmées et réalisées par neuf opérateurs différents à savoir :

- L' ASBL Le Sel de la Terre pour les yourtes sur le site de la Bel'Gîte à la Pilerie. Madame VAES et Monsieur CAERS ont animé deux journées complètes.
- Le Royal Tennis Club de Momignies. Madame ULRICI et son fils Florian ont pris en charge deux après-midis.
- La Compagnie des Archers de Macon. Monsieur GESSA et son équipe de francs- tireurs ont assuré un après-midi.
- Le Site du mini-golf de l'Heureux-Abri a fortement été mis à contribution en accueillant six des sept groupes en matinée ou l'après-midi.
- Le Comité régional de Hainaut de la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles, représenté par Messieurs VANDENDRIESSCHE, MALICE, MATON et leur équipe, a remis sur pied une journée de prévention vélo sécurité routière sur le cadre enchanteur du Ravel de Momignies. Chaque participant a reçu son brevet de cycliste 2019.

- L'ASBL le Martin Pêcheur avec Monsieur DEVALLEE et le Contrat de Rivière avec Monsieur COLLETTE ont organisé deux journées d'initiation à la pêche à l'étang du Vailier à Villers-la-Tour.
- Messieurs HUAUX ET CAUFFRIEZ du Contrat de Rivière également ont assumé une matinée à la mare forestière pour une animation didactique au quai de déchargement des Hayettes sur le parcours du Ravel à Momignies.
- Monsieur BOISDENGGHIEN du Département Nature et Forêt (D.N.F.) a concocté une journée de balade en forêt au départ de l'Attrape-Loup - je ne l'invente pas- à Baileux ponctuée par une visite du château d'eau tout proche permettant de rappeler le rôle essentiel de l'eau.
- Monsieur COPPENS, Directeur de l'Académie de Musique et de Danse de la Botte du Hainaut, a proposé quatre animations prises en charge par des professeurs de musique (violoniste, pianiste et percussionniste) et un spécialiste de la danse Country.
- L'équipe du Centre Culturel Local a rassemblé tous les groupes au Kursaal pour l'après-midi de clôture traditionnelle pour visionner le film « Dilili à Paris » de Michel OCELOT.

Je tiens à remercier toutes ces personnes et services pour la qualité de leurs animations et pour l'accueil réservé aux enfants.

Pour l'encadrement des groupes 6 et 7 de l'entité momignienne, mes remerciements à Emilie DENOYELLE, Mégane BERTRAND, Cathy DANCOISNE et Angélique TAELEMAN.

Un tout grand merci à Vincent VANDENDRIESSCHE, initiateur de l'animation vélo, pour les collations distribuées aux enfants ainsi qu'à Jean-Michel MATON et ses acolytes de la Fédération Cycliste pour la remise des brevets aux enfants. Sans oublier Frédéric BALLANT, Responsable de l'atelier vélo Mobilesem à Chimay, pour son tarif préférentiel pour la location des vélos et sa ponctualité dans l'organisation de leurs transports.

Je remercie chaleureusement l'Heureux-Abri pour avoir mis gratuitement son mini-golf à disposition et particulièrement Virginie NICOLAS du pavillon B2 pour le prêt du matériel et la gestion des horaires.

Mes remerciements particuliers aux enfants du groupe 6 des écoles de Macquenoise, Macon et Momignies que j'ai moi-même géré pour leur sagesse et leur bon comportement d'ensemble durant ces quatre jours. Je pense que Madame DENOYELLE partage ce point de vue.

En conclusion, je peux dire que ces jours blancs furent encore couronnés de succès que l'on doit sans l'ombre d'une hésitation à Lorraine STOREZ, chargée de l'Enseignement à Chimay, qui a réussi la gageure de reprendre un projet bien huilé en y apportant sa touche personnelle empreinte de perfectionnisme dans une préparation sans faille et une présence remarquée sur le terrain.

Lorraine, merci à toi, tout plein des coups!... à l'année prochaine et avant la musique qui en sera le thème central avec le même chef d'orchestre à la baguette.

Yves SLOS
Coordinateur A.T.L. Momignies.



Pc Pneus

Zoning Industriel
6590 Momignies
Tél : 003260514151

Horaires :

Mardi 8h30-12h00	13h00-17h30
Mercredi 8h30-12h00	13h00-17h30
Jeudi 8h30-12h00	13h00-17h30
Vendredi 8h30-12h00	13h00-17h30
Samedi 8h30-12h00	13h30-16h00

Service pneus, petite et grosse mécanique
Entretien climatisation
Nettoyage injection, admission et F.A.P
possibilité de véhicule de remplacement.



Handicontact communal...

Qu'est-ce que le Handicontact ?

C'est un référent de proximité communal qui informe, oriente et conseille.

Qui peut faire appel au Handicontact ?

Toute personne en situation de handicap, momentané ou non ainsi que toute personne de son entourage.

Pourquoi s'adresser au Handicontact ?

Car le référent de proximité peut répondre aux questions des citoyens et les orienter vers les services adéquats à leurs problématiques.

PERMANENCE HANDICONTACT :

YVES SLOS

Tous les vendredis de 9 à 12h00

Rez-de-chaussée du Plan de Cohésion Sociale, rue de la Gendarmerie, 1 à 6590 MOMIGNIES

Tél. 060/21.02.62. GSM. 0472/80.76.49

Fabienne BROUSMICHE
Échevine des affaires sociales et de la santé.



**BRICO
DEMARET**
MOMIGNIES - BELGIQUE
+32(0)60 51 10 59
bricodemaret@skynet.be

Boucherie - Charcuterie

Gauthier DEPRET
Rue d'En Bas 10 – 6591 MACON
060/51.12.13

Viande de 1^{re} qualité de porc, agneau, veau
Blanc bleu de Chimay génisse cul de poulain engraisée par nos soins

Poulet rôti le dimanche
Gibier en saison

Fines charcuteries fabrication maison
Médaille d'or du boudin blanc des fêtes et du pâté de gibier
Palme d'Or Européenne du Pâté de légumes



**Pol-Henri
DORVILLERS**
Agréé par la Région Wallonne

Vidange de fosses septiques
Stations d'épuration - Citernes à eau
Dégraisseurs... Débouchages divers...
Inspection par caméra

Rue de la Quarantaine 13
6590 MOMIGNIES Tél. 00.32(0)60/51.17.09
Gsm 00.32(0)494/85.26.70 • 00.32(0)497/39.51.55

Obéissance - Agility - Cours chiots
Pension

060/21.45.47
0491/97.32.46

Sart Barin, 10
Beauwelz

Rejoignez-nous!



histoire
de chiens

panier.joelle@hotmail.be



Sart Barin



L'ASBL Senoah coordonne un réseau d'entraide entre seniors, c'est-à-dire des seniors volontaires qui donnent des coups de pouce à d'autres seniors, sans aucune contrepartie.

Véronique a accompagné Yves dans les visites de maisons de repos.

Paula a donné un coup de pouce à Annick pour dépendre les rideaux.

Liliane et Monique vont au marché ensemble.

Dominique a aidé Serge à publier une annonce immobilière.

Jean-Luc a accompagné Jeanne au cimetière.

Vous avez plus de 60 ans ? Appelez le **0800 17 500** pour recevoir un coup de pouce **gratuit et solidaire !**

Plus d'infos sur www.senoah.be

Avec le soutien financier de :



En partenariat avec :



Une action de l'asbl Senoah



SENIORS • OBSERVATOIRE • ACCOMPAGNEMENT • HABITATS

Plan de Cohésion Sociale – MOMIGNIES.



Peut-être vous êtes déjà vous rendu à la Donnerie ?

Vos enfants participent peut-être à l'école des devoirs, à « Place aux enfants », au Conseil Communal des Enfants ou encore à la Balade des Gobelins à Halloween ?

Vous avez participé aux permanences insertion socio-professionnelle de l'agent du CPAS ?

Alors, vous avez déjà rencontré l'équipe du Plan de Cohésion Sociale de Momignies (Service communal subventionné par la Région wallonne) qui est composée (de gauche à droite) de : Michèle Sandrard, Mégane Bertrand et Martine Sobry.

Michèle est assistante sociale et coordonne le PCS. Elle veille au bon fonctionnement des actions, des partenariats et propose des projets suivant les axes : logement, liens sociaux, insertion socio-professionnelle et santé.



Martine est animatrice et se charge des activités intergénérationnelles, mais également de gros événements comme la Fête d'Halloween.

L'équipe est présente du lundi au vendredi dans les locaux du PCS et est prête à vous recevoir !
Les propositions de projets, les idées, les demandes ... sont les bienvenues et nourrissent notre travail au quotidien !

Rue de la Gendarmerie, 1 6590 MOMIGNIES
060/21.02.60 OU 060/21.02.61

pcsmomignies@gmail.com

www.momignies.be



PCS de Momignies

Mégane est éducatrice et gère les projets-jeunes comme : école des devoirs, Conseil Communal des Enfants, accueil du mercredi après-midi. ...



Wallonie



ÉCOLE DES DEVOIRS

Vos enfants rencontrent des difficultés au niveau
des devoirs ?

Une aide est possible à l'école des devoirs de Momignies.

Un cadre convivial avec des bénévoles qualifiés
et disponibles afin

d'accompagner au mieux vos enfants.

L'école des devoirs est un lieu d'accueil pour les élèves de
la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire.

!/\ L'entrée à l'école des devoirs doit se faire en
collaboration avec

la direction et l'enseignant de l'enfant.

Programme de l'école des devoirs :

Le goûter, les devoirs, des activités diverses.

Quand ? Les mardis et jeudis de 16h à 18h, sauf congés scolaires
et jours fériés.

Où ? Au Plan de Cohésion Sociale
de Momignies (Rue de la Gendarmerie, 1).

Participation ? 1€ par jour

Nouveauté
Les enfants auront l'occasion de
participer à des projets et à des
visites extérieures (Bibliothèque,...)

L'école des devoirs
recherche des bénévoles
pour l'aide aux devoirs !
N'hésitez pas à nous
contacter pour plus
d'informations.



Pour plus d'informations : 060/21.02.60 ou pcsmomignies@gmail.com



DONNERIE



Ouvert à tous !!

100% gratuit

Dépôt De 13h à 15h30 Les mardis	Ouverture De 13h à 15h30 Les mercredis
10/09	<ul style="list-style-type: none">• 11/09/19• 25/09/19
8/10	<ul style="list-style-type: none">• 9/10• 23/10
12/11	<ul style="list-style-type: none">• 13/04• 27/11
10/12	11/12

Au Plan de Cohésion Sociale de Momignies
Rue de la gendarmerie 1

Vêtements tous âges - Accessoires Propres et en bon état !

060/21.02.60



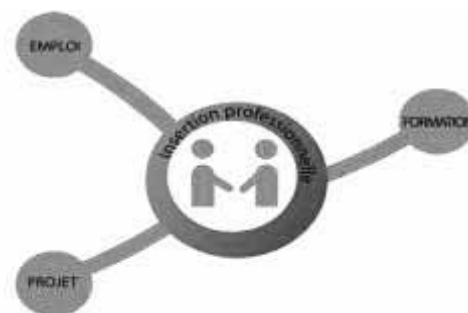
« Job Activi-Tea »

Permanence Socio-professionnelle.

Les 2^e et 4^e jeudis du mois à partir de septembre

De 09h00 à 11h45

060/51.04.33



Septembre 2019	Le 12 septembre Le 26 septembre
Octobre 2019	Le 10 octobre Le 24 octobre
Novembre 2019	Le 14 Novembre Le 28 novembre
Décembre 2019	Le 12 décembre

INFORMATIONS CONCERNANT LES PRIMES AU LOGEMENT.

Les nouvelles primes Logement sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2019.

Des aides financières peuvent être obtenues à la Région Wallonne pour des bouquets de travaux, en investissant dans l'objectif d'économiser de l'énergie et de rénover votre habitation, hiérarchisés par un auditeur logement.

Attention : l'ancien système de primes reste d'application uniquement si un avertissement préalable a été introduit auprès de l'Administration du Logement ou de l'Energie avant le 1^{er} juin 2019. Si vos travaux n'ont pas encore débuté, vous pouvez alors opter pour la nouvelle réglementation.

Voici la teneur du nouveau régime de primes :

Deux types d'aide possible :

- le passage d'un auditeur et un simple formulaire de demande de prime « Audit » enclenchera le processus permettant de recevoir des primes pour différents travaux. L'auditeur vous conseillera utilement pour mener à bien vos travaux.
- des prêts à taux réduit ou taux zéro qui incluent les primes.

L'auditeur logement agréé par la Wallonie établira son rapport d'audit en priorisant l'ordre des travaux des bouquets prévus. Il réalisera une analyse de la qualité énergétique globale du bâtiment et mettra en évidence d'éventuels autres problèmes auxquels il serait bon de remédier. Suite à cette analyse, il vous dira par où commencer pour rester cohérent dans l'exécution des travaux.

Pour bénéficier des primes, vous ne pourrez rien entreprendre avant sa visite préalable et la remise de son rapport.

Le montant des primes sera adapté à votre catégorie de revenus, à la composition de votre ménage, aux travaux que vous souhaitez réaliser et à leur contribution à l'amélioration de la performance énergétique de votre logement. Le montant de la prime ne peut jamais excéder 70% du montant total des factures.

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur inscrit auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour bénéficier des primes, vous devez : -avoir au moins 18 ans et avoir un droit réel sur le logement (propriétaire total ou partiel, usufruitier, nu-propriétaire...).

Deux types de primes existent :

1. la prime « Audit » reprenant la visite de l'auditeur et la rédaction de son rapport.
2. Les primes « Travaux » reprenant la réalisation des travaux selon ce qui a été convenu avec l'auditeur.

Dans les deux cas, le montant de base peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus, de la composition de ménage, du type des travaux à effectuer et de leur contribution à améliorer la performance énergétique de l'habitation en excédant pas toutefois 70% du montant total des factures.

Pour le montant de base et le montant maximum pour les primes « Habitation », j'invite le citoyen à consulter le tableau disponible sur le site du Service Public de Wallonie ou de téléphoner ou encore de se rendre aux permanences communales du logement dont tous les renseignements seront communiqués à la fin du présent article.

La même démarche peut être faite pour les revenus de référence du ménage, la catégorie de revenus (R1-R2-R3-R4 et R5) et la majoration de la prime de base (6-4-3-2 et 1).

Conditions liées au bâtiment concerné par les travaux : il doit être situé en Région wallonne, avoir une ancienneté d'au moins 15 ans au moment où l'auditeur rédigera son rapport et enfin être, à au moins 50%, destiné à du logement.

La personne sollicitant la prime doit occuper le logement et s'engager à y rester pendant une période de 5 ans minimum après la date de l'enregistrement du 1^{er} rapport de suivi des travaux (si elle y réside déjà). Si elle ne l'occupe pas encore parce que les travaux sont en cours, elle dispose alors de 24 mois après la réalisation du 1^{er} rapport de suivi des travaux pour y emménager et s'y domicilier. Après la date de sa domiciliation, elle doit y rester pendant 5 ans minimum.

Le logement lui appartient mais elle le loue (avec enregistrement du bail et respect de la grille des loyers) pendant 5 ans minimum ou elle le met à disposition d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) ou d'une société de logement de service public (SLSP) pendant minimum 9 ans ou enfin, elle le met à disposition gratuitement comme résidence principale, à un parent ou allié jusqu'au 2^{ème} degré pendant un an minimum.

Conditions liées aux travaux : obligation de passer par un entrepreneur inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises. Si les travaux sont réalisés par la personne elle-même, elle ne pourra pas bénéficier des primes.

Les travaux doivent être réalisés dans les 7 ans à partir de la date du rapport d'audit.

La personne qui demande la prime doit s'engager à accepter les visites de contrôle de l'administration.

PROCEDURE A SUIVRE.

Faire réaliser un audit de l'habitation avant de débiter les travaux, l'auditeur indiquera l'ordre optimal pour les réaliser.

L'auditeur trouvé vient visiter votre logement et réalise son rapport d'audit qu'il viendra ensuite vous présenter lors d'une seconde visite pour en discuter. Après accord, l'auditeur envoie le rapport final à l'Administration. Vous pourrez commencer les travaux dans l'ordre établi et disposerez de 7 ans pour les finaliser.

Envoyer votre demande de prime « Audit » au moyen du formulaire disponible dans les 4 mois de l'enregistrement du rapport d'audit (date mentionnée sur le rapport d'audit). Envoi d'un accusé de réception dans les 15 jours. En cas de dossier complet, la prime « Audit » est versée automatiquement. En cas de dossier incomplet (certaines informations n'étaient pas disponibles), un délai de 60 jours est fixé à partir de la lettre de demande de complément adressée par l'administration.

Commencer les travaux et payer les factures sans attendre les primes régionales, les faire réaliser dans l'ordre précisé par le rapport de l'auditeur par le /les entrepreneurs(s) de votre choix.

Prouver à l'Administration que les travaux ont été réalisés en respectant l'ordre de priorité défini par l'auditeur.

Envoyer les preuves requises à l'auditeur ou à l'Administration. En cas de non-respect de l'ordre ou des caractéristiques des travaux, contacter l'auditeur qui se rendra au domicile pour vérifier et discuter de la modification de l'exécution. Si celle-ci se justifie, il rendra un avis favorable et transmettra un rapport de suivi des travaux à l'Administration. En cas de modification non justifiée, pas de primes « Travaux ». Avis favorable ou pas, l'intervention et le rapport de suivi des travaux de l'auditeur seront à votre charge. En cas de doute, demander l'avis de votre auditeur avant de réaliser des travaux non repris dans son rapport d'audit ou d'en modifier la réalisation afin de vous assurer que la prime est toujours possible.

En cas de respect de l'ordre et des caractéristiques des travaux, il est possible de demander à l'Administration de réaliser le rapport de suivi de ces derniers à la place de l'auditeur, et ce gratuitement.

Signaler à l'Administration toute modification depuis l'envoi du formulaire de demande de prime « Audit » (changement de la composition de ménage, du niveau des revenus...) pour lui permettre d'actualiser vos données.

Envoi d'un accusé de réception dans les 15 jours par l'Administration dès qu'elle est en possession du rapport de suivi des travaux. En cas de dossier complet, versement de la prime « Travaux ». En cas de dossier incomplet, délai de 60 jours pour le compléter à partir de la date d'envoi de la lettre de complément adressée par l'Administration.

Un bon conseil : prendre des photos avant, durant le chantier et après les travaux ou demander à votre entrepreneur de le faire car l'Administration pourrait vous les réclamer pour obtenir les primes.

Pour toute information complémentaire à propos des primes, le citoyen peut se rendre aux permanences communales.

RAPPEL DES PERMANENCES :

Primes régionales et communales concernant le logement :

Les mardis et jeudis de 9H00 à 12H00.

Plan de cohésion sociale, rue de la Gendarmerie, 1 à 6590 MOMIGNIES

au rez-de-chaussée : Tél. 060/21.02.62. ou GSM. 0472/80.76.49.

A vos agendas pour noter qu'une permanence « Primes » se tiendra dans le cadre du 7^{ème} Salon de l'Énergie qui se tiendra au Kursaal le week-end des 23 et 24 novembre 2019 avec pour thème central « De l'énergie pour le climat ! ».



PEUGEOT



VILAIN & FILS



CITROËN

34 rue de Virelles à CHIMAY • www.vilainetfils.be f

spri **Guy MALACORD**

BATIMENT • DESABLAGE

TOITURE • CARRELAGE

Rue de Beauwelz 48 - 6590 MOMIGNIES

Tél/Fax 060/51.19.56



PERMANENCES

FEDRIS

FEDERAAL AGENTSCHAP VOOR BEROEPSRISICO'S
AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS


**Vous avez eu un accident du travail?
Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide?
Alors une assistante sociale est à votre disposition.**

CHARLEROI

Hôtel de Ville, Aile Charles II, salle 003
Place de Manège
 071 86 10 34

Le lundi de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 16h00
En juillet et août: une permanence par mois

NAMUR

Hôtel de Ville, Guichet de permanences sociales
Rue de Fer
 081 24 72 30

Le premier mardi du mois de 13h30 à 16h00
Pas de permanence en juillet et en août

www.fedris.be

 02 506 84 72

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

LE CHÂTEAU-FERME DE MACON



Durée de location et tarifs

- 2 heures minimum
10 €/vélo
Dernière location à 14h30
- 1/2 Journée
09h00 à 12h30 = 15 €/vélo
13h00 à 16h30
13h00 à 17h30 = 20 €/vélo
- 1 Journée
09h00 à 16h30 = 30 €/vélo

Caution 200,00 €

Huur tijd en prijzen

- Minimaal 2 uur
10 €/fiets
Laatste locatie om 14u30
- 1/2 Dag
09u00 tot 12u30 = 15 €/fiets
13u00 tot 16u30
13h tot 17u30 = 20 €/fiets
- 1 dag
09u00 tot 16u30 = 30 €/fiets

Waarborg 200,00 €

Renseignements / Informatie
Château-Ferme de Macon
0032 60 45 90 90
chateaumacon@skynet.be



APPEL URGENT

APPEL URGENT

Jeter ? Pas question !



APPEL URGENT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

Le Repair café de Momignies risque de fermer ses portes par manque de réparateurs.



Des habitant(e)s ont encore des savoir-faire nécessaires à la réparation d'objets et la volonté de les partager avec d'autres.

C'est peut-être vous ! En couture, pour le travail d'objets en bois, la réparation des appareils électriques, de la mécanique, en informatique, en réparation de vélo...

Vous êtes bricoleur et vous avez de « l'or dans les doigts » ?



APPEL URGENT



Vous acceptez d'offrir quatre heures de votre temps par mois ?
Vous acceptez de venir avec vos outils ?
Vous acceptez de réparer avec les personnes ?
Vous êtes le bienvenu au Repair café !

Vous n'avez pas de compétences techniques mais vous souhaitez participer à ce projet ?

Il y a de la logistique à assurer (accueil, inscription, bar, ...).

Nous recherchons aussi des bénévoles pour ces postes.

Dans un endroit de proximité, un samedi après-midi par mois, réparer ensemble, apprendre à réparer, transmettre un savoir-faire, donner une nouvelle vie aux objets, éviter le gaspillage, protéger notre terre, soulager notre portefeuille. Tout cela dans la convivialité.



Inscrivez-vous pour devenir réparateur « Repair café »

Comment vous inscrire ou vous renseigner :

Par mail : nathalie.dubuisson@moc-ct.be

coline.olivier@moc-ct.be

Par téléphone à Nathalie Dubuisson ou Coline Olivier au 071/31.22.56

Par GSM : 0474/628.283 ou 0496/405.409



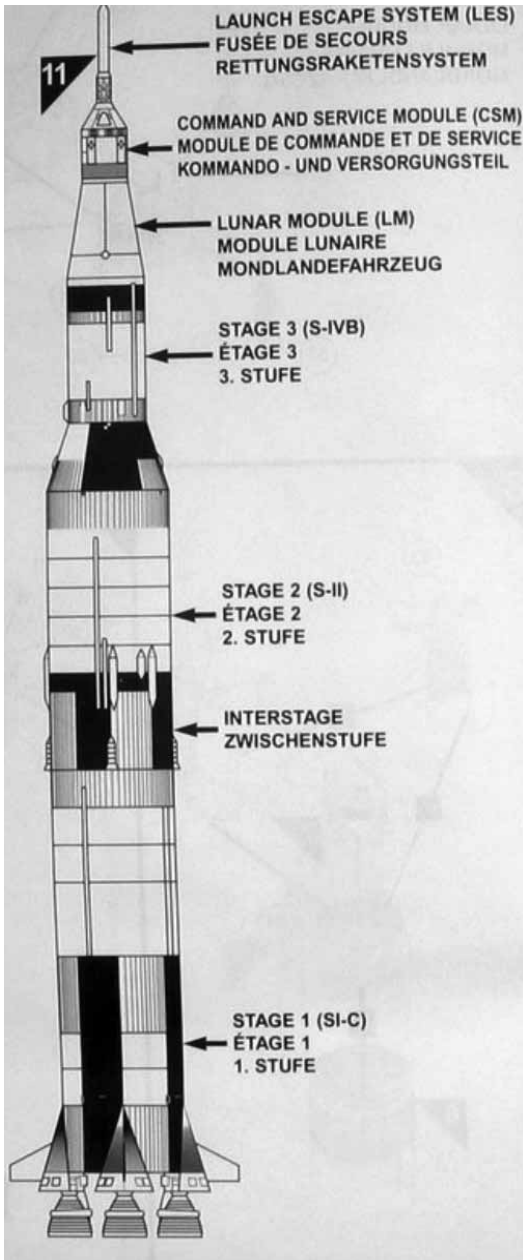
ON COMPTE SUR VOUS



APPEL URGENT

Venez assembler avec nous la fusée qui a amené les premiers hommes sur la lune !

Une maquette d'un mètre de haut ... 1969 pièces, que du bonheur !



La fusée sera ensuite exposée dans le cadre d'une expo-conférence qui se tiendra le 6 décembre 2019 au Château-ferme de Macon. Les ingénieurs constructeurs y seront invités. Age entre 12 et 18 ans.

Plusieurs groupes possibles (la maquette est composée de 3 étages indépendants).

Début du montage prévu en septembre selon les groupes formés.



Un premier groupe constitué au PCS Momignies





060/34.73.59

Rue Mandenne, 1
6590 Momignies

www.maisondesservices.be

**La Maison
des Services
Groupe**

TRANSPORT SOCIAL
PRIX ATTRACTIFS CONVENU À L'AVANCE
CONFORT | ESPACE

pour particuliers et professionnels



Pour tous vos besoins en mobilité (Loisirs, visites médicales, rendez-vous, navette aéroport...)

**À LA RECHERCHE D'UNE
AIDE FAMILIALE?**

Faites vous aider pendant votre perte d'autonomie

esem

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ
ENTRE SAMBRE ET MEUSE

☎ 060/34.73.59

AUX FAMILLES, AUX PERSONNES
ÂGÉES ET AUX PERSONNES
SOUFFRANT D'UN HANDICAP AINSI
QU'À LEURS AIDANTS PROCHES



**SERVICES D'AIDE AUX
FAMILLES ET AUX AÎNÉS**

MOMIGNIES RUE MANDENNE, 1
6590 MOMIGNIES

À côté de la
MAISON DES SERVICES



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité

5^{ème} édition du Grand nettoyage de printemps

Les incivilités, l'affaire de tous.

Plus de 163.000 participants se sont inscrits à cette 5^e édition dont **423 Momigniens**.

Le résultat parle de lui-même : 66 sacs PMC (sacs bleus), 94 sacs poubelles (sacs jaunes), 1 matelas, des pneus, du fil de fer et des barbelés, ... ramassés dans seulement quelques rues de notre entité.

Les incivilités - les mégots, les canettes, les dépôts sauvages, les déjections canines, les tags, les dégradations en tout genre, les bruits intempestifs, les panneaux abîmés, - découlent de mauvaises habitudes et d'un comportement égoïste et individualiste.

Leur augmentation incessante nuit au bien vivre ensemble dans nos villages, empoisonne la vie au quotidien et alimente le sentiment d'insécurité.

Elles impactent nos finances via le coût salarial de l'équipe d'ouvriers communaux préposée à l'enlèvement des déchets, au nettoyage et aux réparations.

La civilité, ce n'est pourtant pas si compliqué : ramassez ce qui vous appartient, déposez vos déchets dans les poubelles mises à votre disposition, soyez respectueux et courtois, ...

Un tout grand merci aux enfants et aux éducateurs de l'Heureux Abri, Madame Traversier, Mme Alves, M. Génicot, merci aux enfants et instituteurs des écoles de Macon, Seloignes, Beauwelz, Macquenoise, Momignies (Ecole de la Croix).



Merci au service d'Aide en Milieu Ouvert Oxy Jeune présent sur l'entité aux côtés du Plan de Cohésion Sociale et pour leur investissement dans cette action « Nettoyage » avec les jeunes, mais aussi aux citoyens organisés en « Team Nettoyage » comme le VTT de Seloignes, le groupe de Bruno Normand, le Jaco, l'équipe de F. Latteur, les groupes de J.-C. Dresse, de M. Sobry et de C. Delahaye.



Rendez-vous en 2020 avec comme objectif de moins en moins de déchets.

Véronique Riez, Echevine & Isabelle Deflorenne pour l'Administration communale

A consulter, le règlement communal sur notre site www.momignies.be.



Recommandations aux propriétaires forestiers privés concernés par des épicéas scolytés sur leurs parcelles

La chaleur et la sécheresse ont entraîné une prolifération d'insectes ravageurs des épicéas, les scolytes (« Ips typographe »). Les résineux sont plus exposés à l'attaque du scolyte, ils meurent rapidement et par la suite le scolyte se transmet sur les arbres sains. Pour tenter de limiter cette épidémie et de réduire ses conséquences économiques, il est indispensable d'évacuer les arbres atteints. Il est important de rappeler que l'évacuation des arbres scolytés est une obligation légale. Toutes les informations à destination des privés se trouvent sur le site <http://www.scolytes.be/>

L'obligation légale est la suivante :

Art. 60. Le responsable doit déclarer au Service (DNF) la présence en quantité exceptionnelle des scolytes typographes [1 ...]1 dans ses biens boisés.

Est réputé bien boisé, toute parcelle sur laquelle croissent des essences résineuses ou feuillues dont la destination principale est la production ligneuse. Y sont assimilées les parties forestières des parcs.

Art. 61. Le Service (DNF) notifie au responsable les mesures prescrites et fixe le délai dans lequel elles doivent être exécutées.

Art. 62. Le responsable d'arbres résineux est tenu d'abattre et d'écorcer avant le 1^{er} mai de chaque année ceux qui seraient envahis par les scolytes typographes.

L'abattage d'un arbre résineux n'est autorisé que par extraction, par coupe ou par sciage à ras de terre.

Art. 63. Aucun arbre résineux ne peut rester gisant pendant les mois de juin, de juillet et d'août sans être saigné ou écorcé sur toute sa longueur, comme suit :

1. Pour les bois de moins de 39 cm de circonférence au moins sur deux faces.
2. Pour les bois de 40 à 70 cm et le bois de mine scié en longueur, au moins sur quatre faces.
3. Les bois de plus fortes dimensions doivent être complètement écorcés.

Eddy BAYARD
Echevin des forêts et espaces verts

Acquisition d'un nouvel autocar scolaire

Après plus de 16 ans de bons et loyaux services, l'autocar communal, acquis d'occasion en 2003, a dû être remplacé. Il avait été mis pour la première fois en circulation en 1998.

Le Conseil communal a donc décidé d'acquérir un nouvel autocar pour le transport des élèves des écoles de l'entité de Momignies. Le véhicule, tant attendu, a été livré le mercredi 17 juillet dernier. Il s'agit d'un autocar IVECO pouvant accueillir 60 personnes. Si nécessaire, il peut être adapté pour une personne à mobilité réduite et sa chaise roulante. Il est équipé d'un système automatique de climatisation d'air et répond à la norme de pollution EURO 6. Nul doute que ce véhicule rendra de nombreux services pour le bien de tous les enfants des écoles.



La



de l'Arboretum et du RAVeL

Merci à nos parrains & marraines, plus de 125 arbres adoptés !!!

Cédric Dipayen, Joel Van Wissen
Thérèse & Albert Graux, Thipaine Depré & Salomé Dineur,
Méry & Vincent Van Den Driessche Leners, Paulette & Michel Wuine, Evita & Didier Tilman
Clémentine Delchambre, Locale Ecolo Momignies, Ingrid & Jean-Philippe Saulay-Koppler, Bernard Graux,
Nadine & Henri Demaret-Jeanmenne, Roberte Hancart-Jeanmenne, Antoine Ducarme & Nathalie Ducoeur, Michel
Rouard, Michel Bourgeois, Valérie & Stéphane Demaret-Morelle, Isaline & Nicolas Curri, Paul Delhaye
Betty & Bernard Jacquelot, Comité de Jumelage de Momignies, Bernadette Dumoulin, Stéphanie & Eddy Bayard-Galet, Daniel,
Philippe & François du TC Momignies, Famille Elder, Merry Warocquier, Tony Warocquier, Manu Toulouse, Albert Depret, Fifty-
One Club de Chimay, Christine & Jean-Claude Dresse, Joeffrey Smal, Géry & Fabienne Van Vyncht, Anne & Philippe Deflorenne,
Benoit, Didier, Philippe, Thierry (Caramba Team), Lucette Hardy & Julien Vereecke, René Germain,
René Gailly, Vouli & Alain Megoeul, Renée & Francis Philippe, Pierre Canivet, Béatrice & Marc Chanteux,
Marlène & Paul Lapôte, Véronique Riez, Gérard Guillaume, Cécile et Jean-Pierre Pirau,
Marie-Madeleine & Tino Cardoso-Denis, Charlotte & Quentin Blaise-Fortier, Clémence Dineur,
Sabine Frelicot-Jeanmenne, Claude Salengros, Comité de Cendron, Emilie & Sébastien Carbonnelle, Nathalie et Jean-Philippe
Laurent-Bonnavé, Loann & Timothée Nicodeme, Sabrina Smet,
Philippe & Sabine Vingre, Auguste Laboureix,
Anne et Manu Génicot,
ASBL L'un et l'Autre,
Loïc Beucken
Françoise Peterle,
Eliane Delaire,
Benoit Simon,
Huguette et
Jean-Pol Cawet,
Bernadette et
Henri Laudelout,
Muriel et
Pol Vanden Berghe,
Jacques
Bourguignon,
Marianne Macq,
Pascal Hannecart,
Pierre Canivet,
Claude Salengros,
Maryse Daubercies,
Les 5 cousins Wuine,
Jean-Claude Ruche,
Nadine Bertiaux,
Réjane, Alain & Pauline
J-P Durieux & famille,
Famille Brison, JP Hannecart, Centre culturel de Chimay, Famille Deflorenne-Beriu

156

ARBORETUM

Momignies Chimay

Soutenez l'Arboretum, Parrainez un arbre !

Information : www.arboretumChimayMomignies.be

info@arboretumMomigniesChimay.be

☎0495 542001 ☎060 510447

Le coin des amoureux de la Nature !

La quinzaine de l'abeille 2019



La semaine des abeilles et des pollinisateurs est devenue la Quinzaine des Abeilles et des Pollinisateurs. Elle s'est tenue sur tout le territoire wallon du 18 mai au 02 juin 2019.

Cette initiative vise à faire découvrir le monde des petits insectes et d'expliquer leurs rôles et leur importance tant pour l'espèce humaine que pour l'environnement et la biodiversité.

Comme chaque année, l'Heureux Abri (Le Service de Résidence à la jeunesse des Quewettes), la Section Apicole Seloignes – Momignies en collaboration avec l'Administration Communale de Momignies et l'asbl Promotion du Tourisme, vous ont proposé des activités.

Pour commencer la visite du rucher pédagogique de Seloignes !

Pour les enfants des écoles de l'entité. Ils ont ainsi pu découvrir l'importance de ce petit monde merveilleux, qui a lui seul par son rôle de pollinisateur, contribue plus que largement à nourrir « la planète ! ».

Merci à Noémie Lurquin, Frédéric Colot & Michel Verhoeven pour leur investissement et le partage de leur passion avec nous !



Enfin des Conférences !

Le samedi 1^{er} juin, des conférences ouvertes à toutes personnes intéressées étaient proposées.

Les thèmes suivants y ont été abordés :

- Comment bien débuter en apiculture (F. Colot, M. Verhoeven)
- La flore mellifère et l'environnement (M. Plainchamp)



SAMEDI 1^{er} juin *Dans le cadre de la quinzaine de l'abeille*

La section Apicole Seloignes – Momignies, l'Heureux Abri en collaboration avec l'Association du Tourisme et la Commune de Momignies sont heureux de vous inviter à leurs conférences :

14h00 : Comment bien débuter en apiculture
Messieurs Michel Verhoeven et Frédéric Colot

15h00 : La flore mellifère et l'environnement
Madame Agnès Beulens
(Présidente de la Fédération des apiculteurs du Brabant Wallon – FABW, Vice-présidente de la Fédération apicole Wallonie - Bruxelles – UFAWB, Assistante apicole assermentée)

17h00 : Verre de l'amitié

Où ?
Au Service Résidentiel de l'Heureux Abri
Rue des Quewettes, 1 à 6596 Seloignes (Momignies)

Bienvenue à tous !



Le débat à été très fructueux entre les apiculteurs. Qu'ils soient débutants ou expérimentés, les échanges ont été nombreux, intéressants et on l'espère, suivis de belles réalisations en faveur des abeilles.



Un petit bout d'histoire

Macquenoise/Saint-Rémy

Le 8 février 1944, 750 B-17 américains décollèrent de Thurleigh, Royaume-Uni, pour aller bombarder une usine d'armement à Francfort. Après le largage des bombes, la trappe ne se referma plus. La B-17 fut ensuite victime d'un tir d'obus ce qui la ralentit encore plus. Pendant le vol de retour, le ciel nuageux fit place au soleil et la B-17, esseulée, dut faire face à 2 Chasseurs allemands basés à Florennes. Suite au combat aérien, la B-17 s'écrasa à La Distillerie à Macquenoise, les corps de Kaller et Colwart tombés tout près de la carlingue fumante. Les huit autres aviateurs américains connurent des



Équipage de la SUSAN RUTH (En d'entraînement en 1943)

sorts différents selon l'endroit où ils atterrirent. Ainsi, Snyder, le Capitaine, rejoignit le groupe de résistants du Commandant Marais en France jusqu'au 2 septembre 1944. Slenker fut caché à Chimay jusqu'au 3 septembre 1944. Musials, Daniels et Holbert, grièvement blessés, furent fait prisonniers. Eike, Benninger et Pendroch connurent un destin plus funeste. Ils rejoignirent le camp de Rièzes où ils se cachèrent avec d'autres aviateurs américains. Ces derniers furent redirigés ensuite dans les bois de Saint-Rémy suite à une première attaque des Allemands. Le 22 avril 1944, 1000 soldats SS envahirent les bois et découvrirent les aviateurs cachés. Après avoir été interrogés à Chimay pendant plusieurs heures, ils furent ramenés dans les bois et assassinés d'une balle dans le dos et dans la tête à l'endroit-même où ils s'étaient cachés. Leurs deux jeunes ravitailleurs, Simon et Fontaine, furent envoyés à Dachau d'où ils ne revinrent jamais.

Cendron/Monceau-Imbrechies



Le 2 septembre 1944, à 8h30, les troupes du 60^{ème} Régiment d'Infanterie, 9^{ème} Division, VII Corps, 1^{ère} Armée US, traversèrent la frontière à Cendron, hameau de Forge-Philippe, pour venir libérer la Belgique du joug nazi. Après l'installation sommaire de champs d'aviation pour les avions de reconnaissance, les hommes continuèrent leur route en direction de Forge-Philippe, Seloignes et Monceau-Imbrechies. A 10h30, ils s'arrêtèrent sur la Place de

Monceau-Imbrechies et un soldat grimpa dans le clocher de l'église pour vérifier si les Allemands étaient toujours dans le coin. Etant donné la météo pluvieuse, impossible à dire. Les autres poursuivirent leur chemin en direction de Macon où les soldats de la 2^{ème} SS Panzer Division étaient stationnés. A 11h00, au Terne Rousseau situé entre Monceau-Imbrechies et Macon, la première escarmouche entre une DKW allemande en reconnaissance et la première automitrailleuse américaine se produisit au cours de laquelle 3 soldats allemands furent tués et un fait prisonnier. Aussi, les Allemands décidèrent-ils de tirer en direction du village de Monceau où se trouvaient les troupes libératrices. Le combat dura quelques heures et c'est au cours de cette première bataille de la Libération en Belgique que furent tués 12 GI's américains, dont le Lieutenant Cook tué d'une balle perdue alors qu'il cuisinait des œufs dans la petite étable devenue le Musée 40-44 Lieutenant Cook. A 14h30, les troupes américaines arrivèrent en force dans le village de Macon et furent accueillies en héros. C'est ainsi que Cendron devint la « Normandie belge », premier village belge à avoir été libéré lors de la Deuxième Guerre Mondiale.

Cette année, nous célébrons le 75^{ème} anniversaire de ces faits marquants de notre histoire. Des commémorations en présence des familles américaines seront organisées à cette occasion les 1^{er} et 2 septembre sur les villages de Macquenoise, Saint-Rémy, Monceau-Imbrechies et Cendron. Le 31 août, il sera possible de marcher de Cendron à Monceau-Imbrechies et de revenir avec des véhicules de la Deuxième Guerre Mondiale à Cendron pour assister à un concert exceptionnel. Le programme complet des festivités et commémorations est disponible sur l'affiche présentée à la page suivante.

CENDRON

**PREMIER
VILLAGE
LIBÉRÉ**

FORGE-PHILIPPE

75ème anniversaire de la Libération

31 août, 1er et 2 septembre 2019

Samedi 31 août

9h à 15h : **Marche de la Libération** (11kms) / 5€ retour en véhicule militaire avec la visite du musée 40-45 à Monceau

10h à 17h : **Découverte de la ligne Maginot** / navettes en véhicules militaires / 2€

14h : **Jeu de boules** / 5€/p - Prix selon les inscriptions

21h : **Bal aux lampions** avec un **concert exceptionnel de ZE BAND** en 3 parties :
Glenn Miller, Chanteur Crooner et Lucky Will accompagnés de 20 musiciens
Suivi d'une soirée dansante animée par Cybersound / Prév 5€ - PAF 7€

CAMP US

Dimanche 1er septembre

TOUT LE WE

8h : **Cérémonie à Saint-Remy** / Hommage aux aviateurs américains exécutés le 22 avril 1944

9h30 : **Cérémonie à Macquenoise** / Hommage au B17 Susan Ruth tombé le 8 février 1944

11h : **Messe à Cendron** suivi d'un hommage à Léon Delsaux

13h : Hymnes nationaux par les enfants des membres du Comité de Cendron
Histoire et Philatélie : **EXPO** et timbre commémoratif

Concert apéritif animé par la fanfare La Liberté de Forge-Philippe
Verre offert par l'administration communale

Traditionnel Dîner Cochonnailles

Jambon à la broche-café-dessert = 16€ / Réservations 0497/07.23.73

14h30 : Après-midi dansant avec **SELF CONTROL**



Lundi 2 septembre

9h15 : **Cérémonie à Monceau-Imbrechies** / Hommage aux 12 premiers héros américains tués le 2 septembre 1944

11h30 : **Cérémonie à Cendron** / 1er village libéré le 2 septembre 1944

Verre de l'amitié offert par le comité de Cendron

Dîner assiette froide-café-dessert = 13€ / Réservations 0497/07.23.73

Après-midi musical par les Sketteus d'Arguedenne

Animation par Hainaut Mémoire pour les classes de 5è et 6è primaire



TOUTES LES INFOS SUR  FÊTE DE LA LIBÉRATION DE CENDRON

Afin de vous expliquer les marges de manœuvre qui sont les nôtres, il nous est apparu utile de faire le point sur la situation financière actuelle des communes wallonnes via une analyse de l'Union des Villes et des communes (défend les intérêts des administrations locales à tous les niveaux : régional, communautaire, fédéral et international, et ce, par les contacts étroits qu'elle entretient avec les Ministres, les membres de leur Cabinet, les Administrations et les Parlementaires) parue dans le Mouvement communal, N°937 d'avril 2019.

Au niveau de l'analyse macro-économique des finances communales, nous observons que les 262 communes wallonnes dégagent dans leur ensemble un solde budgétaire positif à l'exercice propre depuis l'exercice 2014. Ce changement de tendance fait suite à la recommandation ministérielle (circulaire budgétaire 2013), puis à l'obligation (depuis 2015) de présenter un budget en équilibre à l'exercice propre.

*Cependant, même si nous observons un solde budgétaire positif à l'exercice propre globalement stable depuis 2015, auquel contribue le recours autorisé depuis 2014 du crédit spécial de recettes, nous assistons également depuis une décennie à une érosion progressive du solde budgétaire à l'exercice global et par conséquent du « bas de laine » que conservent les communes wallonnes pour faire face à des difficultés financières ou pour financer leurs projets d'investissement. Ainsi, de 2011 à 2018, ce bas de laine a littéralement **fondu de moitié**.*

Cette érosion, combinée à un faible niveau d'investissement des communes wallonnes, par ailleurs décroissant, laisse donc penser que les communes utilisent principalement leurs réserves pour maintenir leurs finances à flot. L'inscription aux exercices antérieurs de la cotisation de responsabilisation, cotisation dont le poids augmente chaque année, est un autre facteur qui explique l'érosion progressive de ce solde à l'exercice global.

*Le solde budgétaire exceptionnel dégagé à l'exercice propre en 2016 s'explique par les retards d'enrôlement de l'Impôt des personnes physiques (IPP) rencontrés par le SPF Finances en 2015, et son effet de rattrapage l'année suivante. Par ailleurs, si nous comparons l'évolution des dépenses à l'ordinaire sur 10 ans avec l'évolution de l'inflation sur la même période, nous observons que celles-ci ont progressé bien plus rapidement. Alors que l'inflation (IPCH – Base 2009 = 100) s'élève à **18 %** sur cette période, les dépenses ordinaires ont, quant à elles, progressé de **28 %**. En chiffres absolus, cette évolution théorique aurait dû conduire à un montant de dépenses totales s'élevant à 4,9 milliards d'euros sous l'effet de l'inflation, toutes choses étant égales par ailleurs. Les dépenses budgétées en 2018 s'élèvent pourtant à plus de 5,3 milliards d'euros, faisant apparaître un « gap » de plus de **400 millions d'euros** de croissance des dépenses indépendamment de l'inflation.*

*Cette évolution traduit un **accroissement rapide des charges** qui pèsent sur les communes wallonnes, et les contraint par conséquent à faire évoluer leurs recettes au même rythme pour maintenir un équilibre budgétaire viable.*

Bien que de multiples facteurs soient à l'origine de cette situation (augmentation des dépenses, érosion des recettes, évolutions barémiques...), la pression financière qui pèse sur les épaules des communes les pousse à courir après de nouvelles sources de recettes (augmentation de la pression fiscale) ou à reporter leurs investissements. Ces chiffres ne font qu'illustrer le contexte budgétaire compliqué dans lequel évoluent les communes et l'ensemble des pouvoirs locaux.

La « Veille fédérale, régionale et communautaire » annuelle de l'UVCW, présentée ici, a pour objectif de lister les principaux « manques à gagner » et « surcoûts » qui pèsent sur les communes en conséquence de certaines décisions politiques issues des niveaux de pouvoir supérieurs. Ce recensement n'a pas pour objectif d'être exhaustif, mais de mettre en lumière les principaux montants qui impactent à la baisse la situation financière des communes wallonnes. L'angle d'approche de ce document est donc celui du budget communal.

Mouvement communal, N°937 d'avril 2019.

Comme toutes les communes wallonnes, nous allons rencontrer de plus en plus de difficultés :

- l'augmentation des dépenses salariales et le manque à gagner dû à la trop faible clé d'indexation prévue dans la future réforme des points APE (Aides de promotion de l'emploi. Plus de 20.000 travailleurs communaux sont actuellement financés par le dispositif APE) ;
- la diminution des recettes fiscales : la stagnation voire la baisse des recettes issues des additionnels IPP, conséquence du tax shift décidé par le Gouvernement fédéral et la sous-évaluation de la valeur des biens immobiliers taxés par le précompte immobilier.
- le financement des pensions du personnel communal.
- des subventions qui se font attendre ou qui n'arrivent pas : ainsi, en 2018, nous avons enregistré une **diminution de 64000 € de compensation régionale du Plan Marshall**, que nous n'avions pas prévue.
- la dotation au CPAS (1.030.000 € en 2018), soumis à de multiples pressions (réforme des allocations de chômage, projet individualisé d'intégration sociale, ...), qu'il est difficile d'évaluer car elle dépend du nombre de demandeurs de RIS. Notre CPAS termine cependant 2018 avec un boni de 205.000 € grâce à son travail de réinsertion socio-professionnelle (Art. 60). **Nous aurions donc pu économiser près de 120.000 € en dotation au CPAS** (les bonis des années antérieures s'élevaient en effet à environ 85.000 €).
- les dotations aux zones de polices (435.000 € en 2018) et de secours (270.000 € en 2018) : l'avenir reste incertain quant à l'évolution des dotations communales à celles-ci, sans oublier celle versée à Ipalles pour le ramassage de nos déchets (400.000 €).

En conséquence, nous clôturons le compte 2018 avec un mali à l'ordinaire de 150.353,93 € et l'élaboration du budget 2019 est un véritable casse-tête financier puisqu'il doit être élaboré dans le strict respect de la circulaire de la Région wallonne, dictée par les directives européennes, imposant à toutes les communes de présenter un budget "ordinaire" pour l'exercice suivant en équilibre.

Nos actions pour retrouver l'équilibre budgétaire, soit un budget ordinaire 2019 de 8.078.571,20 € en recettes et de 8.068.201,81 € en dépenses et donc un boni de 10.369,39 € (MB n° 01/2019) :

- **Reporter nos investissements, en n'oubliant pas cependant que sous-investir est une dette cachée à long terme car à défaut d'entretien régulier, nos infrastructures et nos voiries nécessiteront des rénovations bien plus coûteuses.**

- **Pour maintenir le niveau global de l'emploi, nous avons décidé, dès l'élaboration du budget 2019 à l'automne 2018, de ne plus octroyer de prime de fin d'année à l'ensemble du personnel et des élus.**

- **Le passage à 4/5^{me} temps de 5 ouvriers sur base volontaire et la mise à la pension de 2 ouvriers et d'une employée au 01/10/2019.**

- **La récupération de 150.000 € de dotation au CPAS vu son boni en 2018.**

- **La reprise de 100.000 € sur notre provision pour risques et charges.**

- **Le non-remplacement de l'échevine Rachel Sobry.**

- **Nous continuerons à maîtriser l'ensemble de nos dépenses.**

Bref, des mesures difficiles mais nécessaires et, nous l'espérons, équilibrées entre nos ressources disponibles et nos priorités.

C'est avec la plus grande rigueur que nous devons poursuivre notre effort d'assainissement des finances communales par la stabilisation des frais de personnel et la diminution de nos frais de fonctionnement et de nos investissements.

Nous invitons enfin les 2 groupes politiques de l'opposition à travailler avec nous à la recherche de solutions, hors des jeux et des conflits politiques.

La majorité MR-PS et ses sympathisants.





INTERETS COMMUNAUX

Les finances communales

Les finances communales... parlons en...

Lors du dernier conseil communal, les comptes de l'année 2018 nous ont été présentés.

Plus de 200.000 € de perte pour 2018.

Depuis plusieurs années, notre chef de file **Jean-Marc Poullain** demande que le conseil communal adopte un plan de gestion qui devrait permettre de mieux équilibrer les recettes et les dépenses en les mettant en perspective sur 5 ans.

Cette façon de faire permettrait à coup sûr, d'éviter de devoir prendre des mesures urgentes de redressement comme par exemple la suppression des primes de fin d'année à tout le personnel communal.

En effet, celles-ci sont un acquis social qui devrait être intouchable. Les tickets restaurant, généralement utilisés par les employeurs pour récompenser, valoriser le travail sont ici détournés de leur usage. En effet, ils sont proposés pour compenser une perte réelle de salaire sans doute, mais servent surtout à combler partiellement un déficit récurrent, atténué chaque année par des mesures prises dans la précipitation en bureau du collègue échevinal sans concertation avec l'ensemble du Conseil Communal.

« La longueur d'avance » dont se targuait la majorité lors de la campagne électorale semble se transformer en « longueur de retard » et le reproche fait aux **Intérêts Communaux** de promettre « sans analyser les voies et moyens » semble aussi devenir une technique de gestion de la majorité.

Autre mesure : décision de ne pas remplacer le poste d'échevin laissé vacant par la nouvelle députée MR. Mesure pour le moins interpellante : Cela veut-il dire qu'il y a trop d'échevins à Momignies ? Pourtant les résultats financiers montrent à souhait qu'il y a beaucoup de travail à accomplir et qu'une équipe complète serait bien nécessaire. Cette décision, même si elle apporte une réelle économie nous paraît bien peu respectueuse des citoyens que nous sommes tous et bien peu respectueuse aussi de notre Commune.

Bien sûr, on pourrait nous reprocher d'être trop critique. Mais nous sommes surtout inquiets pour l'avenir : La législature ne fait que commencer ...

Cependant, toute l'équipe des **Intérêts Communaux** veut rester objective et constructive : Vous donner des informations justes et apporter des idées concrètes pour permettre des améliorations réelles dans la gestion de notre belle Commune.

Les Intérêts Communaux



Les élus des IC sont à votre écoute et à votre disposition
N'hésitez pas à les contacter

Les Conseillers communaux

Jean-Marc Poullain	Les Arsillières, 21 Tél. : 0476/49.32.34	6590 Momignies e-mail : jeanmarc.poullain@skynet.be
Eric Paquet	Rue Joseph Hannecart, 8 Tél. : 0476/06.46.23	6591 Macon e-mail : info@ninetywash90.be
Olivier Recloux	Rue Mahy, 3 Tél. : 0496/40.54.09	6590 Momignies e-mail : olivierrecloux@hotmail.com
Katia Curri	Rue Des Vieux Autels, 20 Tél. : 0473/68.95.86	6590 Momignies e-mail : Katia.curri@hotmail.com
Ingrid Raux	Rue de la Fortelle, 2 Tél. : 0477/48.43.33	6594 Beauwelz
José Vandendorpe	La Distillerie, 3 Tél. : 0495/24.21.92	6593 Macquenoise

Les conseillers CPAS

Jean Furnermont	Les Arsillières, 10 Tél. : 0475/55.63.41	6590 Momignies e-mail : jean@furnemont.be
Audrey Macq	Rue Chantrenne, 42 Tél. : 0497/91.33.57	6590 Momignies e-mail : macqa@hotmail.com
Claire Martinez	Route Verte, 15 Tél. : 0498/97.65.35	6593 Macquenoise e-mail : claire.martinez@live.be



Chers habitants de l'entité,
Nous profitons de cette tribune pour vous informer de quelques-unes des interventions de notre groupe **Alternative Citoyenne** lors des derniers conseils communaux de ce premier semestre 2019.

Conseil communal du mardi 23 avril 2019 :
POLLEC 3 – Subvention aux fanfares

Point 1. Etat d'avancement de POLLEC 3

Le groupe Alternative Citoyenne soutient le programme POLLEC et la Convention des Maires ratifiée par notre commune qui tend à réduire nos émissions de CO2 de 40% d'ici à 2030. Nous sommes toutefois un peu surpris par l'exposé de M, Nicolas Zdanov de l'intercommunale IGRETEC, En effet, celui-ci relaie une étude basée sur des statistiques de la RW sur un bilan énergétique comparé des années 2006 et 2014 et constate une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 16% et des émissions de CO2 de quelque 18%, Conclusion de l'étude: nous sommes en bonne voie pour atteindre les objectifs dans le délai fixé. Nous attendions une étude plus approfondie basée sur une analyse de critères locaux, avec un cadastre énergétique de tous les bâtiments communaux, des priorités en termes de rénovation de bâtiments, de mobilité douce, de promotion des circuits courts et des énergies renouvelables... avec un échéancier qui tient compte des moyens budgétaires et un processus d'évaluation. Nous restons un peu sur notre faim et aurions souhaité une étude beaucoup plus fouillée permettant une attitude plus volontariste de l'administration communale. Nous espérons que les projets concrets suivront et serons attentifs à leur réalisation et à leur impact.

Point 4. Octroi d'une subvention annuelle aux fanfares

Le groupe Alternative Citoyenne se réjouit de l'octroi d'une subvention annuelle aux trois fanfares de notre entité qui constituent une part du patrimoine et une cheville de la vie associative de notre commune. Ceci dit, nous sommes déçus par la décision du collège de centraliser la célébration des noces d'or en une cérémonie à Macon plutôt que de les garder associées aux ducasses organisées par les jeunes dans chaque village. Même si nous entendons les raisons budgétaires de cette décision, nous pensons que c'était pour beaucoup un précieux moment intergénérationnel de la vie du village et un soutien indirect aux jeunes.

Conseil communal du mardi 21 mai 2019 :
PCS – Mode de désignation du Directeur général

Point 1. Renouvellement du PCS

Le groupe Alternative Citoyenne souligne l'importance et le bien-fondé de l'action du PCS pour réduire les inégalités et favoriser l'intégration de chacun dans notre commune et félicite ses agents pour la qualité du travail effectué. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la diminution de l'enveloppe budgétaire et manifestons nos inquiétudes par rapport au maintien du volume de l'emploi.

Point 9. Choix du mode de désignation du Directeur général

La fonction de Directeur général (anciennement dénommée Secrétaire communal) est accessible de trois manières : par recrutement (examen ouvert à tout candidat titulaire d'un diplôme de niveau A), par mobilité (un candidat qui exerce la fonction de directeur général dans une autre commune) ou par promotion (candidat travaillant au sein de notre administration ayant au moins dix ans d'ancienneté). Par principe en faveur du mode par recrutement, le groupe Alternative Citoyenne se rallie à la proposition de choisir le mode par promotion pour ne pas exclure de candidature interne.

Conseil communal du mardi 02 juillet 2019 : Citoyen d'honneur - Remplacement d'une échevine – Compte communal – Déclaration de politique communale

André Deflorenne citoyen d'honneur

Le groupe Alternative Citoyenne félicite M. André Deflorenne, élevé au rang de citoyen d'honneur de notre commune pour sa verve et ses talents de conteur exprimés depuis de longues années à travers des recueils de poésie et des pièces en wallon et pour son investissement dans de nombreuses associations locales.

Point 1. Information

Le groupe Alternative Citoyenne félicite la conseillère Rachel Sobry pour son élection au parlement wallon et s'étonne de son non-remplacement au sein du collège échevinal.

Point 2. Finances

Lorsque l'on analyse le compte 2018 et la 1^{ère} modification budgétaire 2019, on a de quoi être quelque peu inquiet par rapport à la situation financière de notre commune. Le compte se solde par un mali de 150 000 € et pour équilibrer le budget 2019 on est obligé d'aller puiser 100 000 € dans les provisions. Doucement, de ponction en ponction, les limites de ces réserves sont atteintes. Il ne reste plus que 18 000 € sur le fonds de réserve ordinaire. On a mangé la viande puis le gras... maintenant on est à l'os ! On ne parvient pas à sortir la tête de l'eau et pourtant on nous avait laissé espérer que la situation allait s'améliorer en 2018 avec des emprunts arrivant à échéance et la fin du double paiement du service d'incendie. De plus, les prochains emprunts pour les travaux à réaliser dans le cadre du PIC vont venir augmenter les charges de la dette. L'avenir financier de notre commune ne nous semble donc pas serein et la perspective d'une mise sous tutelle par le CRAC se rapproche à grands pas !

Point 11. Déclaration de politique communale 2019-2024

Le groupe Alternative Citoyenne s'abstient sur cette déclaration. Nous constatons qu'il y a de bonnes choses, de bonnes intentions mais que ce n'est pas toujours clair sur les moyens de les réaliser et il y a – à notre sens - des manques.

- On parle d'amélioration énergétique des bâtiments communaux et on mentionne un audit énergétique. Nous irions plus loin sur la nécessité de réaliser un cadastre énergétique de tous les bâtiments communaux afin d'établir des priorités et de budgétiser un échéancier des travaux.
- On parle d'aménagement de nouvelles plaines de jeux dans les villages mais pas d'espaces pour les ados comme par exemple un skate park.
- On parle d'aménagement d'un logement d'urgence dans la cure de Macquenoise. Nous insistons aussi sur la nécessité de disposer d'un logement d'urgence pour les victimes de violence conjugale
- Dans la rubrique PCS, on parle d'une création d'une maison de quartier. Où? Dans la cité de Momignies ? Où en est ce projet ?
- Au niveau de la participation citoyenne et de la transparence: la décentralisation occasionnelle de conseils communaux dans les villages n'est pas reprise. On insiste sur la publication des dates mais aussi de l'ordre du jour, des PV, du cadastre des mandats, du budget, du compte ... sur le site communal.
- Pas grand-chose pour favoriser la mobilité douce ou la pérennité des jeunesses locales.
- Pas de projet Noctambus.
- Pas de budget participatif.
- La promotion d'une agriculture durable est absente aussi, comme la mise en avant des petits producteurs locaux. On parle de promouvoir une alimentation saine mais on ne lit rien sur le cahier des charges des repas scolaires ...

Nous vous invitons à venir assister aux conseils communaux. Les dates et ordres du jour sont publiés sur le site de la commune dans la semaine qui précède le conseil. Vous pouvez aussi demander auprès de l'administration communale que l'on vous envoie l'ordre du jour par mail ou par courrier.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/AlternativeCitoyenneDeMomignies/>

Nous nous tenons à votre disposition pour toute suggestion, question ou information supplémentaire. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour le groupe **Alternative Citoyenne**,

Annie Vanderheyden, conseillère CPAS, 0473/411008, vanderheyden.a@hotmail.be

Frédéric Salengros, conseiller communal, 0497/203509, frederic.salengros@gmail.com

Jean-Marc Monin, conseiller communal, 0494/493232, jeanmarcmonin@hotmail.com





E.T.A. LA THIERACHE ASBL

Des équipes de professionnels sont à votre service depuis plus de 30 ans !



Plusieurs types d'activités sont à votre service :

Besoin d'entretenir votre jardin

Nous pouvons tondre, débroussailler, tailler les arbres, les haies nettoyage des parterres, des allées, de votre potager, démoussage, nettoyage allée, etc...

Besoin d'exécuter des petits travaux

Maçonnerie, divers bricolages, etc...
Peinture intérieure

Besoin d'exécuter des petits déménagements

Nous disposons d'une équipe compétente

Possibilité de gardiennage de meubles et emplacement pour mobil-home

Tél. : 060/51.20.59

Service – Traiteur

Pour vos repas de famille, banquets, communion, mariage, ...

Livraison à domicile sur demande

Restaurant

du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h 00

Menu du jour
Potage – Plat – Dessert – Café

9,80 €

ou à la carte

Rue Nordron, 16 – 6590 Momignies

Tél. : 060/45.95.66



Nouveau!

Après l'été, une rentrée animée...



Sous un soleil radieux, le public a, cette année encore, répondu massivement à l'invitation lancée par le Centre culturel local de Momignies, le 21 juillet dernier, lors de **La Fête de l'Été** : le *Kabaret de poche* pour les enfants, les *Breakers* pour les ados, le groupe Jo Scinta et la



magnifique *cover Tribute Calogero - Yalla* et *En apesanteur*, deux airs magiques lors du démarrage du feu d'artifice - ont ravi les spectateurs présents. Des animations de qualité judicieusement choisies pour les petits, les ados et les grands par l'animatrice du Centre culturel, Christine et financées par le Centre culturel.

C'est elle qui planifie et coordonne cette énorme organisation avec l'aide de nos ouvriers - chaleureux merci à Michel Wallée et à son équipe - en partenariat avec des comités locaux, la Commune et l'Asbl Tourisme.

Christine, merci pour cette très belle journée, un jour parfait comme le chantait Calogero.

Après des vacances annuelles bien méritées, notre Centre culturel vous donne rendez-vous le 15 septembre prochain, sur la Place du Wicher à Macon, à la **14^{me} promenade gourmande revisitée** puisqu'elle vous permettra aussi de déambuler au sein de notre **village des associations** et dans un mystérieux labyrinthe, avant de vous restaurer à notre immense **table villageoise**.

En novembre, nous vous ferons découvrir, dans le cadre du **Parcours d'artistes** organisé par la Fondation Wardoise, les caves de la maison communale et nous clôturerons le mois avec la **7^{me} édition du salon de l'énergie** sur le thème du défi climatique.

Nous terminerons l'année, les 20 et 21 décembre, en fêtant ensemble, autour du kiosque, la magie de Noël.

A noter dans vos agendas : nous aurons l'immense plaisir d'accueillir, le 27 mars 2020 en soirée, le climatologue - professeur à l'UCLouvain de renommée mondiale, **Jean-Pascal van Ypersele**, pour une conférence au Kursaal sur le thème "**Quel climat laisserons-nous aux jeunes générations ?** ».

Attention, places limitées à la capacité du Kursaal et donc réservation souhaitée dès l'ouverture de la billetterie.

Les rentrées financières de cette conférence, en accord avec M. van Ypersele, alimenteront la concrétisation de notre projet, lancé sur le parking du Ravel le 15 juin dernier, en faveur des femmes de Momignies : **la Carabelle**, une roulotte aménagée pour accueillir des professionnels de l'esthétique et des animations culturelles qui sillonnera les 7 villages de notre entité.

Comme le village des associations, cette démarche rencontre les spécificités de notre ruralité, un des enjeux de notre projet culturel 2019-2024 *.

Notre dossier de reconnaissance a franchi avec succès les 3 étapes administratives requises. Nous attendons maintenant avec impatience la signature ministérielle qui le conclura en janvier 2020, indispensable pour continuer à bénéficier des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc à la vie de notre Centre culturel.

Comme l'a écrit notre inspecteur, M. Olivier Van Hee, à toute l'équipe du Centre culturel : ***Voilà, vous pouvez être fière du travail accompli !***

Véronique Riez

**Présidente du Centre culturel de Momignies
Echevine de la culture, de l'enseignement et du tourisme**



*Les actions nouvelles du Centre culturel seront axées principalement sur deux enjeux : encourager les notions de citoyenneté, de responsabilité et de solidarité auprès des jeunes âgés de 15 à 25 ans et décentraliser l'offre culturelle dans les 7 villages de l'entité.

**Visitez notre nouveau site dynamique et coloré
culturemomignies.be**

et suivez nos activités via Facebook.



« Forest Fun », l'application smartphone vous permettant de découvrir le monde captivant de la forêt.



Un nouveau sentier pédagogique a vu le jour à Momignies dans le cadre du projet Interreg « Forêt Pro Bos », sous la coordination du Carah. Faites la connaissance de Tim qui vous fera découvrir les métiers de la forêt et tout ce qui s'y apparente. Cette promenade longue de 3.5 km est jalonnée de 10 panneaux explicatifs. Dans un but d'échange de connaissances avec tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la forêt, le projet a développé « Forest Fun », une application smartphone ludique directement liée aux panneaux. Adaptée à tous les publics, à partir de 5 ans, « Forest Fun » vous permettra de parcourir le monde passionnant de la forêt (sa gestion, les métiers qui l'entourent, les utilisations du bois, etc.) au travers de quiz, de puzzle, et de bien d'autres jeux. Cette application ravira toute la famille.

Départ : Route Notre Dame, entre le RAVeL et la Fiacrie.

Le Village des Associations

Venez nombreux le dimanche 15 septembre de 11 à 17h00 nous rendre visite sur la place du Wicher à Macon, nous vous présenterons notre association et nos actions futures en projet pour le Ravel Momignies Chimay.



L'association Pour Mon Village est née à Momignies il y 4 ans.

Vous pouvez nous aider en participant à nos manifestations telles que l'organisation de la brocante du 21 juillet, divers Théâtres, ainsi que notre présence au marché de Noël et bien d'autres projets futurs.

Elle a pour objectif de récolter des fonds afin d'aménager les abords du RAVEL et de l'Arboretum. L'idée est d'implanter des jeux et des accessoires pour égayer le quotidien de nos enfants. Nous pensons aussi poser des nichoirs pour les oiseaux, des sculptures en inox et bien d'autres choses, ...

Le Comité.

STAGE STREET ART
19 AU 23 AOÛT 2019

STAGE DE GRAF et SLAM/RAP
 POUR LES 11-13 ANS ET 14-17 ANS
 DE 9H À 16H

PRIX: 20€ - ART 27: 10€ + 2 TICKETS ART 27.
 (SUR LE COMPTE BE 62 3710 1510 24 61)

ANOR DOURLERS
 MURSAAL MOMIGNIES

INFOS ET INSCRIPTIONS: CENTRE CULTUREL LOCAL DE MOMIGNIES 069 51 24 60 • INFO@CULTUREMOMIGNIES.BE

BEAUWELZ
SAMEDI 19 OCTOBRE

Concerts à partir de 19h:

Fanfare Royale Les Joyeux Artisans
 de **BEAUWELZ**

Harmonie du Parc de **HAINES ST PIERRE**

Harmonies Municipales de **ANOR-DOURLERS**

Prévente: 6€ - PAF: 7€

15/06/2019 > 15/05/2020

Action Sculpture
 2019/2020

exposition d'œuvres monumentales

accès libre

11 COMMUNES / 11 ARTISTES

www.actionsculpture.be

Carfontaine: Jean-Guy CLOSSET
 Chimay: Jean-Claude SAUDOYEZ
 Couvin: Philippe HOORNAERT
 Dolische: Félix ROLLIN
 Florennes: Jacques REZZI
 Froidechapelle: Daniel FAUVILLE
 Momignies: Max RODHAIN
 Philippinelle: Laurent EBERBACH
 Sivry-Rance: Vincent TRED
 Vromval: Vincent STREBELLE
 Walcourt: Luc DE MAN

MAX RODHAIN, L'ARTISTE DU MÉTAL
«Si une sculpture, au-delà de votre regard, attire votre main, alors elle est une œuvre». Créateur des formes et des structures, Max Rodhain forge, forme et assemble les métaux pour leur donner vie, révéler leur noblesse et leur volume dans l'espace.
 L'art, sous toutes ses formes, créé par l'homme, entoure notre esprit de beauté, de joie, de bonheur. La nature, la plus éblouissante œuvre, est une source inépuisable d'inspiration.
 L'homme appelle la nature, la Création.

17ème BROCANTE
SELOIGNES
"RESIDENCE LE LIBERTY"
(44, rue du Château d'Eau, 6596 Seloignes, Belgique)
DIMANCHE 01 SEPT 2019
de 6h30 à 18h00



Petite restauration sur place (Bar, Barbecue...)

Pour plus de renseignements +32 497 94 32 48

ou par mail: brocantedelibrerty@outlook.com

Le Liberty et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Equipes en association avec les clubs de Baileux Sports et de CS Forges

U16 2005 - 2004 ES Momoineuse	Le mercredi et le vendredi de 18h à 19h30 à Macquenoise	Loïc Boigelot 0478/325442
U17 2003 CS Forges	Le mercredi et le vendredi de 17h à 18h30 à Bourlers	Sébastien Robert
U19 2002-2001 Baileux Sports	Le mercredi de 17h30 à 19h00 et le vendredi de 18h00 à 19h30 à Baileux	Dylan Guérit

La **cotisation** pour la saison s'élève à **80 € par joueur**. Pour les familles : 1^{er} enfant : 80 €, 2^{ème} : 60 €, 3^{ème} et les suivants : 40 €

Elle est à verser avant fin septembre sur le compte du club : **BE85 3710 0516 4106** avec la communication suivante : **nom et prénom du joueur – Année de naissance – Cotisation**
Dès réception de votre paiement, nous vous ferons parvenir une attestation à rendre à votre mutuelle pour obtenir le remboursement.

La saison se déroule de la mi-août à fin mai. Nos équipes participent au championnat officiel de l'URBSFA et à la coupe du Hainaut. Le mois de mai est traditionnellement réservé aux tournois. La saison se clôture par une journée de festivités le dernier samedi de mai.
Vous pouvez suivre nos activités sur le groupe Facebook des équipes de jeunes de l'ES Momoineuse : <https://www.facebook.com/groups/1527889204117875/>

Nous profitons de ce courrier pour vous annoncer le programme des activités de cette saison :

- dimanche 15 septembre 2019 : village des associations sur la place du Wichet à Macon
- samedi 21 septembre 2019 : jeu de boules à Macquenoise
- vendredi 08 novembre 2019 : tournoi de belote à la salle communale de Beauwelz
- samedi 09 novembre 2019 : souper des jeunes à la salle communale de Beauwelz
- vendredi 20 et samedi 21 décembre 2019 : marché de Noël sur la Grand Place à Momiignies
- du lundi 13 au vendredi 17 avril 2020 : stage de Pâques
- samedi 09 mai 2020 : 11^{ème} édition du tournoi Freddy Leruth
- samedi 30 mai 2020 : fête de clôture de la saison
- juin 2020 : Euro 2020 : stand écran géant Chimay

Le comité de l'ES Momoineuse se réjouit d'accueillir votre enfant pour cette saison 2019-2020 et souhaite à tous ses jeunes joueurs une bonne reprise et une excellente saison !

Jean-Marc Monin,
Coordinateur des équipes de jeunes de l'ES Momoineuse

Tél. : 060/51.20.35
GSM : 0494/493.232

Mail : jeanmarcmonin@outlook.com

EQUIPES DE JEUNES

Cher joueur de l'ES Momoineuse, chers parents,

Le comité des équipes de jeunes de l'ES Momoineuse a le plaisir de vous informer des heures et lieux des entraînements de nos diverses équipes d'âge pour la saison 2019-2020.
La **reprise** des entraînements est fixée au **mercredi 14 août 2019**, sauf information contraire de la part de votre entraîneur.

Le club recherche encore de jeunes joueurs âgés de 5 à 15 ans pour compléter ses équipes et étoffer les noyaux. Ces jeunes joueurs seront encadrés par des entraîneurs motivés qui font prévaloir le fair-play et l'esprit d'équipe dans une ambiance familiale et conviviale.

Bienvenue à tous !

Equipe / Années	Entraînements	Matches	Entraîneurs
Equipes ES Momoineuse			
U7 2014-2013	Le mercredi de 15h00 à 16h30 à Momiignies	Le samedi à 10h00 à Momiignies	Tristan Poulain 0474/507897
U8 2012	Le mercredi de 15h00 à 16h30 à Momiignies	Le samedi à 10h00 à Momiignies	Loïc Boquet 0474/326320
U9 2011	Le mercredi de 15h00 à 16h30 à Momiignies	Le samedi à 10h00 à Momiignies	Jérôme Werrion 0470/567959
U11 2010-2009	Le mercredi de 15h00 à 16h30 à Momiignies	Le samedi à 10h00 à Momiignies	Maël Bouillon 0494/498251
U12 2008	Le mercredi de 15h00 à 16h30 à Momiignies	Le samedi à 10h00 à Momiignies	Rodolphe Lesceux 0489/542269
U14 2005-2004	Le mercredi et le vendredi de 17h30 à 19h00 à Momiignies	Le dimanche à 10h00 à Macquenoise	David Hubinet +33/659284595
Entraînement des gardiens	Le mercredi et le vendredi suivant la catégorie à Momiignies	Bernard Malacord Jean-Luc Gilain 0477/517908	

C'est la rentrée pour les Ateliers et les activités du Centre Culturel



ATELIERS ENFANTS



DESSIN

Pour enfants de 7 à 12 ans - P.A.F. : 3 €

Chaque mercredi à partir du 18 septembre (exceptés congés scolaires)

Horaire : de 14h à 15h30 - Lieu : Kursaal Momignies

Se munir d'un bloc de feuilles de dessin à grain A4 et d'une pochette de marqueurs.

Renseignement et inscription : Centre Culturel - Tel : 060/51.24.60

NOUVEAUX MODULES D'EXPRESSION CREATIVE



«QUAND L'HISTOIRE SE MÊLE À LA MUSIQUE»

Mettre en musique des livres, les embellir de sons et de rythmes. S'approprier l'histoire par le chant et devenir les maîtres d'ouvrage d'un bel orchestre. Des ateliers riches en danses, comptines et percussions!

Pour enfants de 3 à 5 ans - P.A.F. : 3 €

Module de séances : les mercredis 18/9 – 25/09 – 02/10 – 09/10 – 16/10 – 23/10

Horaire : de 14h à 15h - Lieu : Kursaal Momignies

Renseignement et inscription : Centre Culturel - Tel : 060/51.24.60



«MUSIQUE EN SCÈNE!»

Plongeons dans l'univers fantastique des comédies musicales avec des histoires à chanter, du rythme et des émotions à créer, toute une scène à inventer. Chacun sa place! Chacun son rôle!

Pour enfants de 6 à 8 ans - P.A.F. : 3 €/séance

Module de séances : les mercredis 18/9 – 25/09 – 02/10 – 09/10 – 16/10 – 23/10

Horaire : de 15h15 à 16h15

Renseignement et inscription : Centre Culturel - Tel : 060/51.24.60



«LES GOURMANDISES DU CALENDRIER»

Un atelier culinaire pour partir à la découverte des desserts de l'hiver en compagnie de Lady Marmelade, une fée diététicienne amoureuse des plantes sauvages.

Au rythme du folklore de fin d'année et des grands frimas, un voyage gustatif au pays des épices et des fêtes traditionnelles (Halloween, Noël, Saint-Nicolas, etc.).

Réalisation et dégustation des pâtisseries les plus populaires, remises au goût du jour pour le plus grand plaisir de la nature et de la santé.

Pour enfants de 8 à 11 ans (maximum 12 participants)

Inscription obligatoire - P.A.F. : 3 €/séance

Module de 6 séances : les mercredis 06/11 – 13/11 – 20/11 – 27/11 – 4/12 – 11/12

Horaire : de 14h à 15h30

Avec le soutien d'Hainaut Culture Tourisme – Secteur Education permanente et Jeunesse



ATELIERS ADULTES



ART FLORAL

5 séances en soirée vous sont proposées

Les mardis 24 /09 - 08 et 29/10 et 17/12 2019

dans la buvette du Kursaal à Momignies de 14 H 00 à 17 H 00

Pour les ateliers d'Art floral, il est obligatoire de s'inscrire au 071/53.43.71

deux semaines avant l'atelier

Matériel à prévoir à chaque séance : sécateur, couteau, de quoi noter.

Avec le soutien d'Hainaut Culture Tourisme – Secteur Education permanente.



ATELIER THÉÂTRE « L'ART D'OISE »

Chaque mercredi à partir du 05 septembre de 18 H 30 à 21 H 30

au Kursaal Momignies

P.A.F. : 30 €/trimestre. Possibilité de participer à quelques séances d'essai

Renseignement : Tel : 0473/99.33.53



CUISINE

à Beauwelz

Ces ateliers sont organisés plusieurs fois dans l'année

Coût de la participation à l'atelier : ± 15 €

Matériel à prévoir par le participant : 1 planche à découper, 1 petit couteau, 1 éplucheur, 1 tablier, des ciseaux de cuisine et quelques boîtes « Tupperware » ou autres.

Renseignement : Tel : 060/51.24.10

Par la Coordination sociale de Momignies et les Femmes Prévoyantes Socialistes



PATCHWORK

**Les lundis 2 X par mois de 13 H 30 à 16 H 00
au local de la Mutualité socialiste, Rue Chantrenne à Momignies
Se munir de ciseaux, fils, aiguilles, un crayon et des feuilles de carton.**

Renseignement : Tel : 060/ 51.13.03

Par la Coordination sociale de Momignies et les Femmes Prévoyantes Socialistes



GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Le mercredi de 19h45 à 20h45 à la Salle Aquarius - Seloignes

Renseignement : Tel : 060/51.15.38



SCRABBLE

Les 2èmes et 4èmes lundis du mois de 19 à ± 22 H au local en face de l'église de Seloignes.

Tout public

Renseignement : Tel : 060/51.30.69



MARCHE

Les 1ers et 3èmes mercredis du mois.

Départ à 13 H 45 - Retour à 16 H 30

Rendez-vous à la Maison communale de Seloignes

Tout public - P.A.F. : 1,50 €

Renseignement : Tel : 060/51.18.70 ou 0478/40.49.62

Infos générales sur ces ateliers auprès du Centre culturel 060/51 24 60

Ouverture de la section Agent Agricole Polyvalent à Chimay

L'Institut Notre-Dame de Chimay (CES Saint-Joseph) et le Centre d'Education et de Formation en Alternance CEFA des Fagnes annoncent l'ouverture d'une nouvelle formation, l'Agent Agricole Polyvalent ; une formation de trois années, en alternance, dispensée par le CEFA à Chimay.

Le but est de redynamiser la section agricole de l'établissement en proposant aux élèves intéressés une formation complète menant vers un métier du secteur agricole. En allant au bout du cursus, le jeune aura les diplômes et compétences nécessaires pour pouvoir reprendre une exploitation agricole.

Une autre volonté est aussi de renforcer l'ancrage local du CEFA et de soutenir les agriculteurs de la région en leur offrant la possibilité d'engager un apprenti et de préparer les jeunes à la relève des exploitations. En effet, en augmentant son offre de formation, il s'agit de la seule école de la botte du Hainaut qui propose ce cursus de formation.

Une formation en alternance

L'Agent Agricole Polyvalent est une formation de l'enseignement qualifiant qui débute à partir de la 4^e secondaire. En trois ans, les unités d'apprentissages de l'élève lui permettront notamment de participer :

- à la mise en place d'une culture ;
- au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations des outils et machines de semis, de plantation, d'amendement ;
- à la surveillance de l'état sanitaire d'une culture, à son entretien et à sa fertilisation ;
- au suivi journalier, à la maintenance et aux réparations des outils et machines d'entretien du sol, de fertilisation, de prophylaxie, de protection ;
- à la récolte, au stockage et à la conservation des productions végétales ;
- à la prise en charge quotidienne des animaux de l'exploitation ;
- à la collecte et au stockage des produits d'élevage ;
- à l'encadrement des animaux en phase de reproduction, lors de la mise bas et du suivi.

Organisée en alternance, le jeune suit sa formation 2 jours à l'école et 3 jours en entreprise. À l'école, les cours de formation pratique (Zootechnie, Phytotechnie entres autres) le forment au métier et les cours généraux (Français, Sciences, Sciences Humaines) à la citoyenneté. L'élève complète sa formation en suivant un stage d'insertion en entreprise. Ce stage dure trois ans - c.-à-d. la durée de la formation - et c'est dans une exploitation agricole que l'élève mettra en pratique ses enseignements, encadré par un maître de stage (le gérant de l'exploitation) et un accompagnateur CEFA. Il s'agit donc d'une collaboration étroite entre l'agriculteur accueillant le stagiaire et l'école. Celle-ci suit attentivement la formation du jeune grâce au travail de l'accompagnateur CEFA qui se rend régulièrement sur le lieu de stage. La collaboration est encadrée par le contrat d'alternance balisant les objectifs de formation de l'élève nécessaires à sa qualification professionnelle. Une rémunération barémique est fixée pour le stagiaire par l'OFFA, l'Office Francophone de Formation en Alternance. Comme pour un employé, une déclaration Dimona doit être effectuée, mais l'engagement d'un stagiaire n'entraîne aucune autre charge administrative pour le patron.

Arrivé au bout de sa 6^e, l'élève peut s'inscrire à une 7^e Complément en Elevage et Gestion de troupeau, qui lui donnera, outre le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur), l'accès aux phytolices et les conditions d'octroi aux primes de la RW pour le lancement ou la reprise d'une exploitation agricole.

10 inscrits au minimum

Les normes de la Communauté Française pour la création d'une nouvelle section sont élevées : il faut au minimum 10 élèves inscrits en 4^e année pour que l'école puisse ouvrir une nouvelle section. Le CEFA des Fagnes espère donc réunir suffisamment de candidats pour pouvoir ouvrir la section dès la rentrée de septembre 2019.

Informations et contacts

Eric Collot – coordonnateur : 0496/10 46 66
cefadesfagnes@gmail.com

Antoine De Proft – accompagnateur : 0490/ 11 66 78
antoine.deproft@ismcouvin.eu

CEFA des Fagnes, implantation de Chimay
Rue de Virelles, 73 – 6460 Chimay 060/21 04 10



LURQUIN DE VRAIS SPECIALISTES DU MAZOUT DE CHAUFFAGE

Pour être bien servi
n'attendez pas la
dernière minute !

De père en fils depuis 1947 !

POSSIBILITÉ DE
PAIEMENT ÉCHELONNÉ
Renseignez-vous !!!

Le n° de l'économie !

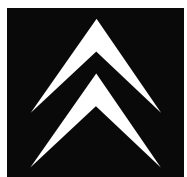
071 53 33 74

Renseignez-vous!



TEXACO

Rue du Chemin de Fer, 15B • Thuillies
www.mazout-lurquin.be



Garage - Carrosserie

**Patrick
DELCHAMBRE**

Rue J. Hannecart 9 - 6591 MACON
Tél. 060/51.22.74



Eric LANTHIER

Rue du Gahy 1a • 6590 Momignies
Gsm 00.32(0)472/72.16.80

Tous les jours de 9h30 à 19h00
Fermé le mercredi
Ouvert dimanche matin



André Deflorenne, citoyen d'honneur de Momignies

André, figure bien connue de Momignies, est né en 1933 à Momignies.

Il a connu dans sa jeunesse la période de la guerre avec ses privations multiples, notamment dans le domaine de l'éducation : absence de livres, de journaux, de contacts intellectuels.

C'est tout à fait par hasard qu'à l'âge de 9 ans, il découvre dans le grenier d'un voisin des livres miteux qu'il feuillette jour après jour. Il s'agissait de livres et de poésies de Victor Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Dumas ...

Ce fut le déclic : il s'en inspira pour écrire des petits bouts rimés, que, par timidité, il ne montrait à personne et qu'il consignait dans des agendas de fortune. La passion de l'écriture l'habitait dès l'athénée : il faisait des rédactions pour d'autres élèves, et m'a raconté qu'il se faisait payer avec des oranges.

André a commencé à travailler à la verrerie en 1952 comme employé, ensuite comme cadre administratif. Il a travaillé toute sa vie dans le même bureau que son épouse Monique. Il a terminé sa carrière à Momiplast et a été pensionné en début 90.

Il a été correspondant de presse pour plusieurs quotidiens, ce qui lui valut de collecter l'ensemble des richesses de notre patrimoine local.

Dès 1960, avec un ami d'études, Paul Delahaye, il crée un cercle d'histoire et participe notamment aux fouilles romaines de Macquenoise.

L'écriture est sa passion de tous les jours avec la publication de nombreux livres historiques, l'édition de poésies françaises et dialectales, la création de sketches et pièces de théâtre où l'humour occupe une place prépondérante. Il faut noter que c'est suite à une conversation avec Oswald Gouverneur qu'il a écrit sa première pièce dialectale. Je ne détaillerai pas ici toutes les pièces dialectales, les poésies, les livres historiques qu'il a écrits, ce serait trop long. Il vient de sortir en 2019 un mélodrame : l'inconnue du Ravel. Sa modestie et sa timidité l'ont certes empêché d'être plus célèbre qu'il ne l'a été.

Son plus grand plaisir est et reste l'improvisation, toujours rimée, en toutes circonstances et en tous lieux devant les publics les plus divers.

Personnellement, j'ai connu André au début des années 80 lors de réunions Fifty-One où il est venu invité par Arthur Hecq, illustre membre fondateur du Fifty-One de Chimay, qui a laissé beaucoup de souvenir à Momignies. André nous a régala de ses poésies à de nombreuses reprises.

A 86 ans, André reste très actif et n'arrête pas d'écrire, même si Monique lui dit de se modérer. Il m'a avoué qu'il avait déjà élaboré le scénario et les personnages d'une nouvelle pièce encore à écrire.

André, nous espérons que tu pourras encore nous faire rire pendant de nombreuses années.

Nous sommes heureux de pouvoir déclamer ce soir un certain nombre de poésies et textes, nés de ton imagination fertile.

*Discours prononcé par **Gaston Cordier** lors du week-end théâtre wallon du Fifty-One de Chimay, en hommage à André Deflorenne.*

Depuis, le Conseil communal en sa séance du 02 juillet 2019, a élevé André DEFLORENNE au titre de CITOYEN D'HONNEUR.





ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BOTTE DU HAINAUT

TOUS EN SCENE A L'ABH !!!

Musique et danse pour tous !

Chimay, Beaumont, Froidchapelle, Momignies & Sivry-Rance

Plus de 500 élèves chaque année ! Et toi ?

Tu veux danser, chanter ou jouer d'un instrument de musique ?
L'ABH est là pour toi !

N'hésite pas ! N'hésite plus !

L'ABH offre cet apprentissage dans votre région !

COMPRENDS LA MUSIQUE:
Cours de Formation musicale

APPRENDS UN INSTRUMENT:
accordéon, clarinette, flûte, trompette
violoncelle, saxophone, cor,
trombone, tuba guitare,
violon, piano, percussions....

CHANTONS !

Cours de chant individuel
Choeur enfants -Choeurs ado/adultes

JOUONS ENSEMBLE

Ensemble instrumental - Ensemble jazz
Atelier Pop-rock- Variétés
Musiques actuelles - Musique de chambre
Atelier du Rythme

MAIS ENCORE...

Comprendre les musiques populaires et les musiques actuelles (pop-rock-variétés ...)

Faire de la musique sur l'ordinateur! (Création musicale numérique)

Ecriture et analyse musicale- Histoire de la musique

Lecture et transposition- Claviers (pour les élèves chanteurs)

EPANOUISSEMENT-CREATIVITE & AUTONOMIE ARTISTIQUE

L'apprentissage d'un art est une activité très formatrice : en plus de développer le sens artistique et la mémoire, elle permet de s'épanouir, d'exprimer ses émotions et de vivre de vrais moments de convivialité.

NOUVEAU ! ATELIER INSTRUMENTAL GLOBALISÉ:

Suivre un cours d'instrument sans le cours de Formation Musicale !

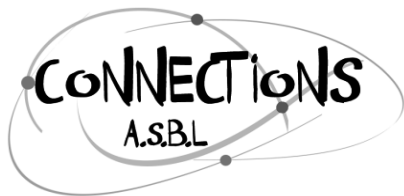
DANSONS:

Danse classique dès l'âge de 5 ans, Danse jazz dès l'âge de 8 ans

Implantations des cours de danse: Beaumont Salle omnisport,

Chimay Complexe sportif, Thirimont Ecole communale

Renseignements et inscriptions dès le 26 août :
51a Grand Rue à 6470 Rance Téléphone : 060 41 23 57
academiebh@coles.cfwb.be web:academiebh.be



connections.asbl@gmail.com

0492.83.24.00

FB : ASBL Connections

<http://connectionsasbl.com>

L'Asbl Connections c'est quoi?

L'asbl Connections permet à des jeunes de 13 à 30 ans en provenance de différents pays d'Europe de se rencontrer en Belgique ou à l'étranger, d'apprendre à mieux se connaître et de participer à des activités sur des thématiques spécifiques. Ces thématiques peuvent aussi bien être le sport, la culture, le climat, l'environnement, les migrants, l'inclusion, les droits LGBT, la musique, la nature, etc. Les projets que nous proposons actuellement sont des projets allant de une à deux semaines. L'objectif de ces projets est d'ouvrir un dialogue, interculturel, entre tous les participants de nationalité et de cultures différentes.



Ces projets font partie du programme Erasmus + et sont financés par la Commission Européenne, dès lors les frais liés au voyage, au logement et à la nourriture sont pris en charge par l'association. Seuls les frais d'inscription et d'adhésion à l'association sont à charge des participants.



Prochain projet en partenariat avec la MJ de Chimay : **FROM TRASH TO TREASURE**

Date : du 27 août au 5 septembre

Lieu: Belgique, Forge Philippe

Thématique : déchets, environnement, upcycling

Pays participants : Belgique, Italie, Chypre, Roumanie & Portugal

5 Places disponibles pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans - prix : 30 €

2 projets en novembre

- **CHYPRE** : Upcycle don't Waste : Thématique : environnement
- **BELGIQUE** : Fight Hate with Art : Thématique : Hate speech et art



Avis aux enseignants (de la maternelle à la secondaire) : le programme Erasmus + permet aussi les échanges interscolaires avec d'autres établissements scolaires en Europe. Si vous voulez développer un projet avec votre classe, contactez nous, notre association peut vous aider dans toutes les étapes de votre projet.

Suivez-nous sur facebook pour avoir plus d'informations sur nos prochains projets !!



PROJET «LA CARABELLE»

C'est quoi ?

Il s'agit d'une roulotte colorée qui sillonnera, selon un planning établi, les sept villages de la commune. Elle sera aménagée de manière à accueillir des services locaux pouvant répondre aux besoins des différentes tranches de la population tant le bien-être des femmes que la recherche de contacts, de liens sociaux par différentes techniques culturelles (lecture, le jeu, l'information, ...).

Une coiffeuse, une esthéticienne, une pédicure, une conseillère en couleurs et d'autres services de proximité ... pourront apporter au public intéressé des soins et des informations judicieuses pour un mieux-être.

La « Carabelle » de Momignies tentera de briser l'isolement, de restreindre le repli sur soi et de rencontrer un des enjeux du nouveau contrat-programme du Centre qui est de sortir hors des murs, de créer du lien entre les villages et de développer un sentiment de fierté au sein de la population.

Aller vers la population au sein des villages, s'intéresser à elle... faire PAR, POUR et AVEC, tel est le défi du Centre Culturel et des associations participantes.



Comment concrétiser ce projet ?

En récoltant un maximum d'argent par l'introduction de dossiers de demandes de subventionnement, par les tirelires déposées dans les commerces et entreprises de la commune et par les différentes manifestations, collectes proposées par le Centre Culturel.

Etape 1 : Le samedi 15 juin

Le Centre Culturel local et plusieurs partenaires associatifs locaux ont donné rendez-vous à la population sur le site du Ravel pour les sensibiliser au projet la Carabelle et pour partager une après-midi de détente et d'amusement.

Près de 250 personnes, essentiellement des familles ont participé aux différents défis proposés par les associations et aux animations de divertissement.

A l'entrée du site, le clown Alfonso sur son tricycle arrêta les visiteurs pour leur expliquer avec fantaisie et humour le projet de la Carabelle et les inviter à déposer le sous dans la grande tirelire en faveur de la concrétisation de cette roulotte itinérante.

Dans l'espace de Vie Féminine de Momignies "La récré d'Antonine », jeunes et moins jeunes ont pu s'adonner à la corde à sauter, chanter et se concentrer sur un exercice de géographie. Ces épreuves sympathiques donnaient lieu à un classement pour l'obtention d'une récompense.

Par le défi "Rasmoket" organisé par la Maison des Petits Bouts de Momignies, deux participants, l'un équipé d'une couche-culotte, le conducteur et l'autre dans la brouette devaient parcourir un tracé minuté. Le gagnant était récompensé d'un gâteau de couches-culottes.

La Ligue Humaniste de Chimay-Momignies avait réalisé une grande carte de Momignies avec ses curiosités, ses sites historiques, ses rivières, ... Après avoir jeté le dé, au fil de leur avancée, les concurrents devaient répondre à des questions. En cas de mauvaise réponse, un gage leur était imposé. Le livre « Connais-tu Momignies » était offert comme récompense.

La Compagnie DUT avec son « "Les manèges fitness" » déjanté fut une attraction très appréciée. Son originalité a suscité l'engouement des adultes et des enfants. Pendant que les grands pédalaient sur un bon rythme, les enfants assis sur le même engin les encourageaient guidés par les consignes de l'animateur.

Cette après-midi festive a été l'occasion de mettre à l'honneur Max Rodhain, sculpteur, dont les œuvres monumentales sont installées sur le Ravel. Passionné de nature, chaque œuvre fait référence à la beauté et au mouvement qui se dégagent des arbres, des feuillages, ...

Dans cet environnement sécurisé et dans la bonne humeur, parents et enfants, jeunes et moins jeunes ont découvert une diversité d'activités et de jeux avec la présence des jeux en bois de Lolipop, le stand de grimage organisé par le Service d'Aide à Domicile garde enfants malades abondamment fréquenté. L'animation vélos qui proposait un test d'agilité, une piste de sécurité routière et la vérification des vélos.



La journée s'est terminée par le concert du Groupe Amélie & Kauss devant un public enthousiaste qui n'hésitait pas à reprendre en chœur les paroles de chansons connues et à faire un pas de danse.

Ce 15 juin a été la première activité de sensibilisation de la population. Ce projet la Carabelle doit se poursuivre et évoluer.

Cette initiative a été proposée car dans le cadre du nouveau Décret des Centres Culturels de la Fédération Wallonie Bruxelles, le Centre Culturel a été amené à consulter la population en vue d'élaborer son nouveau contrat-programme reprenant ses perspectives d'actions culturelles.



Dans les nombreuses expressions récoltées, l'isolement des villages et le manque de lien entre eux ont été notifiés.

C'est pourquoi la Carabelle répond parfaitement à ces sentiments et fait sens par rapport aux spécificités de notre commune rurale.



Un grand merci à toutes et à tous

Aux associations pour leur mobilisation et leur dévouement.

Aux familles pour leur participation et pour leur contribution au projet « La Carabelle ».

Aux bénévoles qui sont venus aider l'équipe du Centre dans les différentes tâches du jour.

Aux ouvriers de l'Asbl Tourisme et du garage communal pour l'aménagement du site.

A toutes les personnes qui ont versé leur obole dans les différentes tirelires déposées sur les comptoirs des commerces, des entreprises, au sein des associations.

Merci aux sponsors actuels et à venir qui contribuent à la concrétisation de ce projet sur le territoire.

En particulier, merci au personnel de l'entreprise Gerresheimer de Momignies pour son généreux don.

Pour l'équipe d'animation :
Micheline Masay, Directrice



Bientôt la rentrée à la bibliothèque !

Hé oui, la bibliothèque, c'est toute l'année et pour tous !

Chacun, quel que soit son âge, peut y trouver de quoi se divertir ou s'instruire, dans un climat de convivialité.

Mais à la rentrée, une certaine effervescence vient s'ajouter à la convivialité.

- D'abord les enseignantes - hé oui, en l'occurrence, le féminin l'emporte très fortement sur le masculin ;-) - qui dès la fin août, viennent se fournir en albums qui les aideront à préparer les différentes thématiques qu'elles aborderont en classe.
- D'autres viennent chercher des pré-romans, romans ou documentaires pour étoffer un coin lecture en classe, réservé à certains moments de la journée.
- Dès la 2ème semaine de septembre, les élèves du secondaire arrivent avec leurs listes de titres à lire pour leurs cours de français.

Tous les titres ne sont pas en plusieurs exemplaires à la bibliothèque, mais parents ou enfants, n'hésitez pas à y passer voir ... le maximum est fait pour que chacun puisse disposer de plusieurs livres (gratuits) sur l'année.

- C'est aussi le joyeux retour des classes le jeudi.

Depuis quelques années, toutes les classes maternelles et primaires de l'école de la FWB et de l'école de La Croix viennent une fois par mois pour emporter un livre (chacun), faire des recherches sur un sujet, écouter des histoires

Pour les classes des autres villages qui dépendent du car scolaire, il leur est aussi possible de prendre un RV. C'est important de montrer aux enfants que l'outil-bibliothèque existe.

- La rentrée, c'est aussi la rentrée littéraire et les quelques 700 romans et autres essais qui sortent chaque année à cette époque ! C'est le moment de venir en aide à votre bibliothécaire pour ses sélections ! 😊 ... même si plusieurs nouveautés intègrent la bibliothèque chaque semaine.

Nos différents goûts littéraires participent à la diversité et la richesse de notre bibliothèque.

- La rentrée c'est enfin le plaisir de vous retrouver tous après des escapades aux quatre coins du monde ... ou de notre si belle région. Vivement la rentrée 😊

Le mercredi de 14h à 16h

Le jeudi de 17h à 19h

0498/035836

Claudine Berhin, votre bibliothécaire

SAMEDI 12 OCTOBRE - 20 H 00
KURSAAL MOMIGNIES



LA CHORALE



chante Goldman



Infos : Centre Culturel +32(0)60 51 24 60



**PREMIER
VILLAGE
LIBERE**

Le Comité de Cendron invite les classes
de 5^{ème} et 6^{ème} primaire.

A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Libération à Cendron, le comité a le plaisir d'inviter les élèves des classes de 5^{ème} et 6^{ème} année primaire des écoles de l'entité de Momignies, le lundi 2 septembre à Cendron, Forge-Philippe.

La Province de Hainaut (Hainaut Mémoire) leur présentera une exposition sur le thème de la résistance en Belgique. Le Centre Culturel de Momignies va proposer d'écrire une carte postale à la manière d'un enfant qui a vécu la libération.

Nous nous ferons un plaisir de leur offrir le repas de midi (pain-saucisse).

Le transport via le car communal sera mis en place, en collaboration avec les écoles participantes.



Infos : Martine SOBRY 0497/07.23.73

MOMIGNIES

CINEMA

KURSAAL

VENDREDI 11 OCTOBRE 2019 - 20H00

L'EXTRAORDINAIRE VOYAGE DU FAKIR



L'HISTOIRE

Aja, un jeune arnaqueur de Mumbai entame, à la mort de sa mère, un extraordinaire voyage sur les traces du père qu'il n'a jamais connu. Il rencontre l'amour à Paris dans un magasin de meubles suédois, le danger en compagnie de migrants somaliens en Angleterre, la célébrité sur une piste de danse à Rome, l'aventure dans une montagne au-dessus de la Méditerranée, et comprend finalement ce qu'est la vraie richesse et qui il souhaite devenir.

Comédie, Drame

DURÉE : 1H36'

P.A.F. : 4 € - ART 27 : 1,25 €

INFOS : CENTRE CULTUREL LOCAL - 060 51 24 60



MOMIGNIES

CINEMA

KURSAAL

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 - 20H00

LES TUCHES 3



L'HISTOIRE

Jeff Tuche, se réjouit de l'arrivée du TGV dans son cher village. Malheureusement, le train à grande vitesse ne fait que passer, sans s'arrêter à Bouzollès. Déçu, il tente de joindre le président de la République pour que son village ne reste pas isolé du reste du territoire. Sans réponse de l'Élysée, Jeff ne voit plus qu'une seule solution pour se faire entendre : se présenter à l'élection présidentielle... Profitant de circonstances politiques imprévisibles, Jeff Tuche et toute sa famille vont s'installer à l'Élysée pour une mission à haut risque : gouverner la France.

Comédie

DURÉE : 1H32'

P.A.F. : 4 € - ART 27 : 1,25 €

INFOS : CENTRE CULTUREL LOCAL - 060 51 24 60



Loisirs créatifs

Scrapbooking

AZZA
Let's create



Journées portes ouvertes : BACK TO SCRAP

le 15 septembre 2019 de 10h00 à 19h00
à Momignies, rue de la Gendarmerie, 1 (local du club de pétanque)

Venez découvrir les nouveautés chez AZZA (Scrapbooking, carterie, déco, ...)



Bon (d'une valeur de 16€) pour un atelier gratuit AZZA chez votre Animatrice Roxane Ducoeur – Route de Monceau, 8/1 à 6596 Seloignes – 0494/26.30.30



**SCÈNES DE MÉNINGES EN AVESNOIS ET LA COMPAGNIE ANOUK
VOUS INVITENT À VENIR DÉCOUVRIR LEUR NOUVEAU SPECTACLE INTITULÉ
« NOS FRONTIÈRES » à la Galoperie d'Anor.**

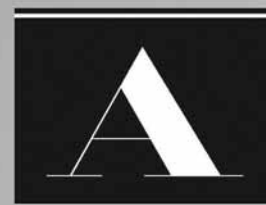
« Dans le nord de la France, près de la frontière belge, une famille de douaniers et une famille de contrebandiers se détestent depuis toujours. L'arrivée de la seconde guerre mondiale et l'amour naissant entre deux enfants que tout oppose, permettront-ils de réunir enfin ces deux familles. Venez suivre leur histoire à une époque où douane et contrebande faisaient vivre toute la région. »

OÙ? Parc de la Galoperie
(rue de la Galoperie) à Anor
QUAND?

**Vendredi 27 septembre, départ à 19h,
samedi 28 septembre, départs à 18h et 20h
et dimanche 29 septembre, départs à 15h et 17h30.**

Entrée: 5€ / gratuit pour les moins de 12 ans / 2 € pour les personnes au R. S. A. et les demandeurs d'emploi

Infos : Mairie d'Anor, Syndicat d'Initiative et Office du Tourisme



Fest' AMIDEL

Le Kursaal de Momignies

nous fait le plaisir d'accueillir
le vendredi 25 octobre

Le 1er Fest'AMIDEL.

L'affiche se dévoilera peu à peu
comme une jolie marguerite.

Je vous promets du "Je t'aime moi non plus"
qui va balancer solide.

Notez le dans votre agenda.

Les réservations seront bientôt ouvertes.

4, route de Macon - 6590 Momignies



Espace femmes – Vie féminine

Activités par et pour les femmes



C'est quoi ?

L'espace femmes, c'est chez nous, chez vous, dans votre région, un lieu de rencontres, d'échanges, de solidarité et d'animations par et pour les femmes.

Des sujets vous tiennent à cœur ? Vous voulez bouger ? Venez découvrir nos espaces femmes, partager vos idées. Rejoignez-nous ! Car l'espace femmes, c'est vous qui le faites !

C'est où ?

Pause café : Rue Nordron, 2 – MOMIGNIES

**Renseignements : Monique Lust – Tél. : 060/51.16.51
ou Sylvie Hardy – Tél. : 0474/23.19.82**

L'entraide pause café St-Vincent de Paul

« La précarité n'est pas un projet de société. L'entraide peut parfois l'éviter ».

En situation de difficultés une solution peut être trouvée avec les divers services sociaux existants :



CPAS – mutuelle – formation – juridique – etc...

St Vincent de Paul – Entraide Pause-Café procure en cas de besoins une aide alimentaire occasionnelle ou mensuelle.

Contact préalable souhaité :

**Monique Lust – Tél. : 060/51.16.51 – Monique Deshorme – Tél. : 060/21.97.20
Paroisse – Tél. : 060/51.45.09 (mardi ou vendredi matin)**



Un don pour ce service peut être fait au compte :
SVP.Entraide Pause Café N° BE30-0000-3251-5411
ou avec attestation fiscale BE02-3100-3593-3940
Communication : Entraide Pause Café 49 Momignies 6590

**Nous serons heureuses de vous rencontrer
au village des associations le dimanche 15 septembre 2019.**



SOUPER DES AMIS DE L'ENTRAIDE

qui aura lieu le vendredi 18 octobre 2019

À 19 H 30 à la salle paroissiale

2, Rue Nordron à Momignies

Au menu :

Apéritif – Fête du pruneau – Dessert – Café

P.A.F : Adultes : 20 € - Enfants – de 12 ans : 9 €

Inscriptions chez Monique Deshorme au 060/21.97.20 avant le 14 octobre

16 & 17
NOVEMBRE 2019

PARCOURS
d'artistes

CHIMAY - MOMIGNIES - COUVIN - VIROINVAL - SIVRY-RANCE - FROIDCHAPELLE

www.parcoursdartistes.com

action-sud
CC CHIMAY
CHIMAY Promotion
VIVA CITE

Facebook icon

NOUVEAU A MOMIGNIES

Sabine *Cochère
Girardière*

Hommes, dames, enfants

11, Rue de l'Eau d'Anor 6590 MOMIGNIES

☎ 060/ 51.29.09

La Rose
d'Antibes

Marguerite
Delchambre

Grand Place 24
6590 MOMIGNIES
Tél. 060 / 51 12 67
060 / 51 23 79

MACON, L'HORLOGE DU WICHER.



L'actuelle propriété de M. et M^{me} Daniel DENTINE-Marie-Louise LECOMTE, place du Wicher à Macon, a, en plus de son cachet ancien, la particularité de présenter en façade une horloge remarquable.

C'est en effet au n° 12, place du Wicher, qu'exerça au XIX^{ème} siècle, l'horloger Auguste COUTURE. Il est né à Macon le 8 octobre 1820 et y est décédé en 1893. Il était le cinquième enfant de Jean-François né aussi à Macon le 11 juin 1783 et y décédé le 21 novembre 1869 et de Florence BUISSET 1784-1857.

Auguste avait épousé Céline COUTURE, couturière, née à Macon le 20 avril 1826.



Sur ce cadran daté de 1792, on devine de part et d'autre du 60 la griffe discrète de A. COUTURE et la date du 8 septembre 1882.

Le cadran est surmonté de l'écusson

«CORDELLE (gorges de la Loire)

A.FEMY. »

TOUSSAINT DOHY, Trouvère des Fagnes.

Tiré de « La botte du Hainaut » par Nadia STAVAUX

« Une chronique de janvier 1891 nous apprend en effet que venait alors de s'éteindre à Macon un vieillard bien connu pour son véritable don d'improvisation, Toussaint DOHY de son nom. Il ne savait ni lire ni écrire. Qu'importe, de vive voix, ses chansons mi-françaises mi-wallonnes, coulaient de source sur un sujet que ses concitoyens lui donnaient à l'improviste.

Le vieux Toussaint, Trouvère des Fagnes, se recueillait un instant. Il grimpa sur une chaise ou sur la table du cabaret de la Place et commençait, développant son thème dans un langage savoureux qui ne manquait pas de charme. Il avait l'esprit, le vieux diable! Et ses pointes savaient égratigner. L'été venu, il reprenait la route, gourdin en main, musette au dos. »

Franz CORNET

*Un gîte du château porte le nom de Toussaint DOHY.

23 et 24 novembre 2019

7^{ème} salon de l'énergie à Momignies

De l'énergie pour le climat !



Le Centre Culturel local de Momignies, l'asbl Ecoges et le Groupe Action Locale MOC organisent la **7^{ème} édition du Salon de l'Énergie le samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019** dans la salle et sur le site du **Kursaal de Momignies**

Vu l'actualité qui nous révèle chaque jour de façon plus criante l'urgence de réaction face aux dérégulations climatiques, les thématiques mises à l'honneur cette année sont le **défi climatique**, la **réduction de nos déchets**, la **mobilité durable** et le **circuit court**.

Le salon portera aussi, comme lors des éditions précédentes, sur les **économies d'énergie** dans les bâtiments publics ou privés (rénovation, chauffage, isolation, ventilation, maisons passives, basse énergie, éclairage...), la **promotion des énergies renouvelables**, les **réductions de nos émissions de CO2**, **l'information** sur les démarches administratives et les possibilités de prime...

Vous pourrez découvrir et rencontrer dans la salle du Kursaal et dans le chapiteau extérieur des **entreprises et des indépendants locaux** dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables, un guichet de l'énergie de l'Administration communale, des concessionnaires automobiles exposant leurs véhicules électriques et hybrides, des vélos électriques...

Ouverture des stands le samedi 23 novembre de 14h00 à 18h00 et le dimanche 24 novembre de 10h00 à 17h00. Mais le salon de l'énergie, c'est plus qu'un salon avec des exposants. De nombreux projets et activités viennent se greffer autour des stands d'exposants :

- une conférence de **Madame Carabistouille** sur le **Zéro Déchet** à la maison le lundi 18 novembre à 19h30 au Kursaal
- un spectacle pour les jeunes « **T'es rien sans terre** » du **Chakipez Théâtre** le mardi 15 et le mercredi 16 octobre
- une **animation pédagogique** par Guy Robert sur les gestes quotidiens à privilégier en faveur de la planète dans les écoles primaires de l'entité
- un **Repair Café** pour vous permettre de réparer vos appareils électro-ménagers et autres...
- un **atelier vélo** organisé par Mobilesem le samedi après-midi (vérification de l'état de votre vélo, entretien, conseils techniques et essais de vélos électriques)
- une **distribution d'arbustes fruitiers** le dimanche matin de 10h00 à 12h00
- un **marché du terroir** avec des producteurs locaux le dimanche de 10h00 à 17h00
- une **cafétéria alternative** avec petite restauration
- une **tombola** pour remporter un magnifique panier garni de produits locaux
- un **jeu « La roue du Climat »**
- et de nombreuses autres surprises...

Organisateurs

Le salon est organisé en partenariat par le Groupe Action Locale du MOC, l'ASBL Ecoges et le Centre Culturel de Momignies. Ces trois partenaires se sont retrouvés dans l'objectif commun d'information et de conscientisation du citoyen, dans le souci de développement durable et dans la promotion des énergies renouvelables.

N'hésitez pas à bloquer cette date dans vos agendas pour effectuer une petite visite au salon samedi et dimanche et à nous contacter si vous désirez réserver un stand.

Centre Culturel local
Micheline Masay
060/51.24.60
0498/75.60.22
centre.culturel.momignies@skynet.be

Asbl Ecoges
Jean-Marc Monin
060/51.20.35
0494/49.32.32
jeanmarcmonin@outlook.com

Groupe Action Locale MOC
Coline Olivier Permanente CIEP-MOC
071/31.22.56
0473/43.84.41
coline.olivier@moc-ct.be



A Momignies, c'est aussi la fête du vélo.



Venez nombreux lors de notre épreuve annuelle découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre petite reine qui depuis 60 ans nous passionne toujours autant.

Articles de presses, résultats, photos, vidéos, ... retraçant cette magnifique épopée.

C'EST NOTRE ANNIVERSAIRE

Faisons la fête ensemble

22 septembre 2019

60^e
anniversaire
Royal
VELO CLUB
Momignies



Vieux de (Club)
Nouveau Vélo Club
 (Adresse complète)
 N° Grand'Place
 Comygnies

PROVINCE
Liège

NUMERO D'ORDRE:
Matricule N° 800570

STATUTS

FONDATION ET BUT

Article 1. — Le **20.6.1959** a été fondé à **Comygnies** un cercle cycliste ayant pris pour titre **Nouveau Vélo Club**.

Le dit cercle est affilié à la ROYALE LIGUE VELOCEPEDIQUE BELGE de même qu'à la section de la province sur le territoire de laquelle il a établi son siège.

Art. 2. — Le but de ce cercle est de contribuer, par tous les moyens en son pouvoir, au développement du cyclisme belge, tant sous sa forme sportive que touristique.

Il s'engage à observer strictement les statuts et règlements de la R.L.V.B. qu'il déclare connaître, et s'interdit notamment toute discussion ou préoccupation d'ordre politique ou confessionnel.

ADMINISTRATION — FONCTIONS — ELECTIONS

Art. 3. — Le cercle est administré par un comité composé de : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un délégué, un chef d'excursions, un chef d'entraînement, un porte-fanion et deux commissaires.

Art. 4. — Le président convoque les membres et dirige toutes les assemblées. Il les tient au courant de toutes les décisions prises aux séances du comité du cercle. Il autorise le paiement des factures après leur vérification par l'économiste.

Art. 5. — Le vice-président seconde le président dans l'exercice de ses fonctions et, le cas échéant, supplée à son absence.

Art. 6. — Le secrétaire établit les ordres du jour des séances du comité et des assemblées des membres, d'accord avec le président. Il rédige les procès-verbaux et, après adoption, les transmet dans un registre « ad hoc ». Il est chargé de la correspondance et communique tout à la section provinciale dont il dépend, soit aux commissions de la R.L.V.B., toutes les décisions prises par le comité du cercle.

Art. 7. — Le trésorier gère les finances du cercle et tient les écritures comptables. Il perçoit les cotisations, amendes et autres recettes éventuelles et effectue les paiements après approbation de l'économiste et du président. A toute requête de ce dernier, il rend compte de la situation financière. Chaque année, à l'assemblée générale statutaire, il présente le bilan de l'exercice écoulé, de même que le projet de budget pour l'exercice à venir.

Art. 8. — L'économiste assiste le trésorier dans ses fonctions. Il examine et approuve les comptes et factures avant de les soumettre au président pour autorisation de paiement. Il dresse un inventaire du matériel du cercle, dont la garde et l'entretien lui incombent.

Art. 9. — Le chef d'excursions établit les projets d'excursions et voyages et se charge de leur organisation, secondé au besoin par un commissaire du cercle. Il est chef de groupe en course de route.

Art. 10. — Le chef d'entraînement se préoccupe de la préparation des membres coureurs et les aide de ses conseils. Les fonctions de chef d'entraînement peuvent être cumulées avec celles d'économiste.

Art. 11. — Le porte-fanion accepte, sous sa seule responsabilité, la garde du fanion du cercle. C'est lui qui porte orfanion dans les manifestations officielles.

Art. 12. — Les commissaires assurent, simultanément ou à tour de rôle, la police des séances et assemblées. Ils accordent dans leurs tâches les autres membres du comité.

Art. 13. — En vue de leur participation éventuelle aux fêtes fédérales de la R.L.V.B., une section de mouvements d'ensemble, une section de trompettes, etc., pourront être instituées au sein du cercle. Elles seront régies par des règlements spéciaux.

Les chefs de ces sections (équipes) seront désignés par le comité, celui-ci portant son choix sur les membres du cercle les plus aptes.

Les chefs des sections (équipes) seront adjoints au comité du cercle avec voix consultative.

Art. 14. — Le comité est renouvelé par moitié chaque année, de la manière suivante :
 A) Le président, le secrétaire, l'économiste, le chef d'entraînement, un commissaire.
 B) Le vice-président, le trésorier, le chef d'excursions, le porte-fanion et un commissaire.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les candidats nouveaux devront être présentés par quatre membres effectifs, au minimum, trente jours au moins avant le jour de l'assemblée générale, par lettre adressée au président du cercle (doublet personnel).

MEMBRES — ADMISSIONS — DEMISSIONS

Art. 15. — Il existe trois catégories de membres : les membres effectifs, les membres protecteurs et les membres d'honneur.

Art. 16. — Les personnes désireuses de s'affilier au cercle doivent être présentées par deux membres effectifs. Après avoir pris connaissance des statuts, elles s'engagent à s'y conformer. Elles paient un droit d'inscription unique de francs et une cotisation annuelle de **30** francs. Elles bénéficient de tous les avantages accordés tant par le cercle que par la R.L.V.B.

Art. 17. — Les membres protecteurs paient une cotisation annuelle de francs au minimum.

Art. 18. — Le titre de membre d'honneur pourra être décerné aux personnes qui, par leurs dons, par leurs fonctions ou par leur situation dans les milieux sportifs ou du tourisme, ont rendu ou sont en mesure de rendre des services au cercle.

Art. 19. — A chaque séance mensuelle, le comité soumet la liste des personnes proposées comme membres depuis la séance mensuelle précédente. Le secrétaire informe ses collègues, par écrit, de la décision intervenue.

L'admission ne devient effective qu'après paiement du droit d'inscription et de la cotisation de l'année en cours.

Art. 20. — Pour être prise en considération, toute démission doit être signifiée par écrit au président, lequel la soumet à la plus prochaine séance du comité.

Aucune démission ne sera acceptée que si le démissionnaire est en règle par rapport à la trésorerie du cercle.

Si tel n'est pas le cas, le démissionnaire sera informé par lettre recommandée de la somme dont il reste redevable. Sa cotisation sera exigible jusqu'au moment où son compte arriéré aura été complètement amorti.

Art. 21. — Les ressources du cercle sont alimentées par les cotisations des membres et, éventuellement, par des amendes, dons et subvendes.

SEANCES

Art. 22. — Le comité du cercle se réunit obligatoirement le premier **Vendredi** (indiquer le jour) du mois, à **19 h 30** heures, en son local.

Art. 23. — Des séances facultatives auront lieu hebdomadairement le (indiquer le jour) afin de maintenir entre les membres un contact permanent.

Art. 24. — La réunion mensuelle de **Débat** (indiquer le mois) tiendra lieu d'assemblée générale au cours de laquelle le président, le trésorier, le chef d'excursions et le chef d'entraînement soumettront leurs rapports sur l'exercice écoulé. Au surplus, le trésorier présentera le bilan approuvé par deux vérificateurs désignés par la séance de (indiquer le mois), et choisie en dehors du comité.

RECOMPENSES

Art. 25. — Le cercle pourra, chaque année, récompenser ses membres les plus méritants en leur décernant une médaille ou une médaille en son honneur.

SANCTIONS

Art. 26. — Les sanctions applicables aux membres du cercle sont : l'avertissement, la réprimande, le blâme, l'exclusion.

Art. 27. — Tout membre convaincu d'avoir, par ses propos, ses actes, ses écrits ou sa conduite, porté atteinte aux intérêts moraux ou matériels du cercle, de la section provinciale de son ressort, ou de la R.L.V.B., sera convoqué par lettre recommandée à une réunion extraordinaire du comité. Ce dernier pourra, après débat contradictoire et suivant la gravité du cas, infliger au fauteur l'une des sanctions déterminées à l'art. 26. En cas de récidive, l'exclusion sera toujours prononcée.

Art. 28. — Tout membre en retard de paiement sans motif plausible au vu de ses avantages accordés aux affiliés, jusqu'au moment de l'apurement de son compte, si le retard dépasse six mois, l'exclusion pourra être prononcée après une dernière invitation à régulariser sa situation.

DUREE DU CERCLE — DISSOLUTION

Art. 29. — Le cercle est institué pour une durée illimitée.

Art. 30. — Il ne pourra être dissous sans longtemps qu'il ne comptera pas moins de dix membres.

La dissolution pourra toutefois être prononcée dans le cas contraire, par décision d'une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement quinze jours au moins avant la date de la dite assemblée.

Pour être valable, la dissolution devra être votée par deux tiers au moins des membres présents.

Art. 31. — En cas de dissolution, l'actif net (espèces et réalisation de tous biens quelconques) sera versé à une œuvre philanthropique officiellement reconnue.

Art. 32. — Nulle modification aux présents statuts ne pourra être valablement faite en discussion qu'aux cours d'une assemblée extraordinaire spécialement convoquée pour en délibérer.

Pour être valide, toute modification devra être votée par au moins les deux tiers des membres présents.

LE SECRETAIRE, **Comygnies** (localité) **31** (date), 19**61**.
 (nom, adresse et signature)
Pierre Clab
 189, rue Marie Thérèse Comygnies
 LE PRESIDENT, **Comygnies**
Linard Ghen
 319, 89 Grand Comygnies



Le podium du G.P. de Momignies: Nino Giustizia (2e), Johan Verhaeghe (1er), Piet Bocklandt (3e) (Photo: Claude Clément)

Lors de cette journée sportive, venez vous défier entre amis sur le vélodrome interactif et également, château gonflable, petite restauration, ...

En exclusivité, le verre «CHIMAY» spécial anniversaire en vente à la buvette sur la ligne d'arrivée



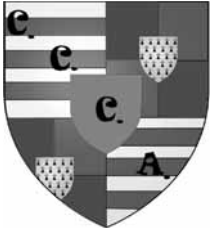
Nino Giustizia, Rudy Dewulf, Jean-Marie Binon et Claudio Catella, du club de Quevaucamps

Verhaeghe: heureux!

Agé de 32 ans, le coureur flamand de Schelderode après de Gand n'a rien perdu de son enthousiasme. Après avoir récolté dix-huit bouquets l'an dernier, après sa victoire à l'énergie de ce dimanche à Momignies, il en compte déjà onze cette saison.

Souriant, heureux comme un adolescent, il nous explique sa course: "Je me sentais très bien aujourd'hui. Dans le groupe de tête, j'ai d'abord pu compter sur le jeu d'équipe de Peter De Frenne et de Dieter Verleyen. Je n'ai pas trop rapidement gaspillé mon énergie car j'avais pu me rendre compte de la sélectivité du circuit d'autant plus grande que le vent nous était complètement défavo-

nable dans une de ses portions les plus délicates. Dans la finale, toujours bien protégé par mes équipiers, j'ai compris que la course était en train de se jouer et j'ai donc réagi immédiatement à l'offensive de Nino Giustizia. Et puis, avec la contribution de Piet Bocklandt revenu peu après, nous avons bien collaboré ensemble pour accentuer notre avance. Dans l'avant-dernier tour, dans la seconde et difficile côte du circuit balayée par un violent vent de face, j'ai placé un démarrage assez soutenu et je me suis retrouvé seul au commandement. Confiant, j'ai réussi ensuite à bien gérer les vingt-cinq derniers kilomètres de la course pour remporter ici ma onzième victoire de ce printemps."



Conseil Consultatif Communal des Aînés

Synthèse des actions menées par le Conseil

Le Conseil a été mis en place le vendredi 19 avril 2013.

En date du 02 mai 2013, le Conseil a rédigé son Règlement d'Ordre Intérieur et a désigné son Président, Bernard Dupont et son Secrétaire, Jacques Lafosse.

Le 24 octobre 2013, il est créé une sous-commission relative à la sécurité des personnes âgées. Le Conseil relève le problème d'enlèvement des poubelles publiques dans certaines rues et à la cité Pourpre, la sécurité des enfants à la sortie de l'Ecole de La Croix. Ces points sont transmis pour avis aux autorités concernées.

La sous-commission « sécurité » interpelle les autorités communales sur le danger représenté par les emplacements de parking devant le café «La Boiserie» en date du 10 janvier 2014.

Le 11 février 2014, les membres du Conseil participent au repas de la Maison Communautaire de Forge-Philippe.

La sous-commission « Bien-être », en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale, organise une séance d'information gratuite concernant la problématique Parkinson, l'ASBL «Aidants Proches», la ligue Alzheimer, et l'ASBL Mobilesem le 27 mars 2014 au Kursaal de Momignies.

Le 11 octobre 2014, au Kursaal, en collaboration avec le Centre Culturel, Enéo et l'Amicale des pensionnés de Momignies, soirée théâtrale «Fanny Loyal» d'Eric Simons par la troupe «Tous en Scène».

Les membres du Conseil participent activement à la Journée du 27 juin 2015 organisée par le Plan de Cohésion Sociale et intitulée « Familles en Fête ».

Plusieurs membres du Conseil se réunissent avec les responsables du Conseil Communal des Enfants afin de définir des collaborations intergénérationnelles le 30 septembre 2015.

Sur proposition du Conseil, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale, une remise à niveau du permis théorique de conduite est organisée le 18 février 2016 par l'ASBL Mobilesem.

Le 12 octobre 2016, le Conseil prend acte de la démission de son Président pour raisons de santé et procède à l'élection d'un nouveau Président, Christian Aertsens, sous réserve d'approbation par le Conseil communal. En date du 28 novembre 2016, le Conseil communal approuve cette élection.

Le 28 janvier 2017, le Conseil organise une information sur les techniques de prévention d'intrusion dans les maisons présentée par l'Inspectrice de police Vallery de Froidchapelle.

Le 16 mars 2017, le Président participe à la plate-forme d'échanges entre les Conseils Consultatifs des Aînés de la province de Hainaut à Binche.

Le 03 avril 2017, organisation d'une après-midi «dépistage du diabète» au Kursaal en collaboration avec le Centre Culturel, le CPAS et le Plan de Cohésion sociale.

Le Conseil Consultatif des Aînés organise le 26 mai 2018 une journée détente avec la participation de Cyril Forthomme qui chantera Bourvil et le Grand Jojo. Le succès est au rendez-vous avec une participation de 100 personnes.

Le Conseil s'est réuni une dernière fois le 12 septembre 2018. Il dépendra du prochain Conseil communal de le renouveler en fonction du résultat des élections.

Après les élections du mois d'octobre, un appel à candidatures a été fait par l'Administration communale. Le nouveau conseil s'est réuni pour la première fois le 03 avril 2019. Il a confirmé la présidence de Christian Aertsens.

Christian Aertsens Président.
christian.aertsens@gmail.com - 060 51 25 25

L'association Echanges et Dialogues fête ses 25 ans



**ET SI ON TRENET
AVEC BRASSENS?**

19 octobre à 19h

1h30 de chansons joyeuses et émouvantes
pour redécouvrir le talent et la poésie de
ces géants de la chanson Française !

spectacle par
les Fous Chantants

f @lesfouschantants

**Salle des fêtes de TRELON (F)
5 euros - petite restauration**



Georges Brassens

Conférence-Spectacle
racontée par Michel Lemaire *(le Léon Zitronne belge...)*
Organisée par l'association
Échanges&Dialogues

Dimanche 20 Octobre 2019
16h00 - Salle des fêtes de Trélon

Tarif : 8€ - Réservation conseillée
au 0(0.33)6.75.23.43.63
ou par mail : mffaignoy@gmail.com



Calendrier

Août

- 19 au 23 : Stage Street Art pour les 11-17 ans Kursaal Momignies
- 22 : Collecte de sang – Salon communal de Momignies
- 23 au 25 : Ducasse de Seloignes
- 31 : Concours de pétanque à Seloignes
- 31 : Festivités à Cendron

Septembre

- 01 et 02 : Festivités à Cendron
- 01 : Brocante Résidence « Le Liberty » à Seloignes
- 05 au 10 : Ligue des Familles Salle Familia Macon
- 06 : Cinéma «Les Tuches 3» Kursaal – 20 H – org : Centre Culturel
- 07 : Concours de pétanque Seloignes
- 08 : Réunion du Cercle Philatélique - Kursaal Momignies
- 08 : Jogging Forge-Philippe
- 15 : Portes ouvertes «Back to scrap» au local de la pétanque, Rue de Gendarmerie à Momignies
- 15 : La 14^{ème} Promenade Gourmande s'invite au Village des Associations – Place Wicher Macon.
- 16 : Conférence du Cercle Horticole à 19 H 00 – Kursaal Momignies
- 19 : Réunion U.C.P. Amicale « St-Amand » - salle de la J.O.C Momignies
- 19 : Réunion du PCDN – Maison communale Momignies – 19 H 30
- 22 : 60^{ème} Anniversaire du Vélo Club de Momignies (voir programme pages intérieures)
- 29 : Tournoi annuel individuel de Chiffres et Lettres – salle Familia Macon

Octobre

- 11 : Cinéma «L'extraordinaire voyage du fakir» Kursaal – 20 H – org : Centre Culturel
- 12 : La Chorale «A Tout Chœur» chante Goldman – 20 H au Kursaal Momignies
- 15 : Collecte de sang – salle Aquarius Seloignes
- 17 : Réunion U.C.P. Amicale « St-Amand » - salle de la J.O.C Momignies
- 18 : Souper des Amis de l'Entraide – 19 H 30 salle de paroissiale Momignies
- 19 : Concerts Fanfare «Joyeux Artisans de Beauwelz » Salle communale Beauwelz
- 19 et 20 : Et si on Trenet avec Brassens & Conférence Brassens– Salle des Fêtes Trélon
- 20 : Réunion du Cercle Philatélique - Kursaal Momignies
- 21 : Conférence du Cercle Horticole à 19 H 00 – Kursaal Momignies
- 25 : Remise des prix Tournoi de pétanque Salle Aquarius Seloignes
- 25 : 1^{er} Fest' Amidel – Kursaal Momignies
- 31 : Halloween – Kursaal – org : Plan de Cohésion sociale de Momignies

Novembre

- 03 : Ste Cécile Fanfare de Macon - salle Familia Macon
- 10 : Concert Ste Cécile Fanfare de Forge-Philippe - salle communale de F-P
- 11 : Jogging de l'Armistice – org : JACO – Kursaal Momignies
- 15 : Cinéma «Au revoir là-haut» Kursaal – 20 H – org : Centre Culturel
- 16 et 17 : Parcours d'artistes
- 17 : Réunion du Cercle Philatélique - Kursaal Momignies
- 17 : Concert Fanfare Salle communale de Beauwelz
- 21 : Réunion U.C.P. Amicale « St-Amand » - salle de la J.O.C Momignies
- 23 et 24 : 7^{ème} Salon de l'énergie dans la salle et sur le site du Kursaal à Momignies

Décembre

- 15 : Réunion du Cercle Philatélique - Kursaal Momignies
- 19 : Réunion U.C.P. Amicale « St-Amand » - salle de la J.O.C Momignies
- 20 et 21 : Kiosque fête Noël – Grand Place Momignies
- 27 : Cinéma «Le Grinch» Kursaal – 15 H – org : Centre Culturel

Sauf erreur ou omission

60^e
anniversaire
Royaume
VELO CLUB
Momignies



Vous désirez participer à cette course unique dans la région, n'oubliez pas de vous inscrire via notre site www.vlcmomignies.be

Plus d'infos
Visitez notre site web ou notre page Facebook



Le comité remercie tous les bénévoles, signaleurs, sponsors, riverains, ...

MOMIGNIES

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019



Finale de la LOTTO

Coupe de Belgique - Elites et U23



A cette occasion, venez découvrir
notre verre Collector
Disponible à la buvette de l'arrivée



60^e anniversaire

Royal VELO CLUB Momignies

www.vlcmomignies.be

8ème Mémorial Francy Leners

Départ à 13h30 • Grand-Place - Momignies, Macon, Monceau (Rush), Seloignes, Momignies
Arrivée ± 17h15 • Les Martignons • 10 tours de 15,1km ± 200 coureurs

MATCH

CHIMAY
PERES TRAPPISTES

Mⁱ

MICHAUX IRL
COURTAGE EN ASSURANCES
rue de la Bouchère 53
B-6460 Chimay
T 040/21 13 45
F 040/21 39 51
info@michauxassurances.be
www.michauxassurances.be

MOMIGNIES
PNEUS SERVICES
0032 60 51 14 86

InfraSports

FEDERATION CYCLISTE
WALLON BRUXELLES

BELGIAN CYCLING
BEKER VAN BELGIE
COUPE DE BELGIQUE 2018

MAIRAT

LE BEAUCHAMP
Brasserie - Restaurant
Château de Mores 205
4040 Chimay
Tél. +32 (0)60 21 38 70
Fax +32 (0)60 21 39 43

Ets Brousmiche - Michelet

- Produits pétroliers
- Charbons
- Gaz
- Pellets
- Lubrifiant

BROUSMICHE Christophe
Rue du Lac 22 - 6461 VIRELLES
Tél 060/21.13.66 - Gsm 0478/39.40.43
Fax 060/21.28.34

Maison COLLON

+32 (04) 259 67 00
+32 (04) 259 71 68
info@maisoncollon.com
www.maisoncollon.com

réfrinam

Noël Bregnot

DRAUX CONSTRUCTION

Entreprise générale • Transformation tous bâtiments
Carrière • Sols • Rejointement
Zoning Industriel 40 • 6464 BRUXEL • Tél. 060-21 21 90

A. CHARON
Pompes - Puits - Abreuvoirs
Traitement de l'eau
MOMIGNIES
060/51.15.13

Transport RAUX sprl
National - International
Lignes régulières • Groupages • Distribution

Zone Industrielle 4 • 6590 MOMIGNIES
Tél. 00 32 60 51 12 21 • Fax 00 32 60 51 27 56

Sandwicherie et Pizzas
Chez Fiech
060/211.449

La Chiroche
MOMIGNIES

Philippe BOSSART
Rue des Carpentiers 3
6460 VIRELLES
060 21 47 13
- PLATE-FORME - PRODUITS LOCAUX -
www.beaumontgroup.org
Tél. 060/41.10.88 • Fax 060/41.19.38
E-mail: philippebossart@beaumontgroup.org
TVA BE 0434.292.761 • Banque: 859573206248258

Van de Walle
VDW
Vlaanderen op groei

sprl Ro.Be.Be
Place de Courquain 1
6593 Macquenoise (Belgique)
Tél. +32.60.511.445
Fax +32.60.511.472

ÉCLIPSE
Société technique en énergies vertes
Bricol • Chauffage • Plomberie • Éclairage
06021.94.81 www.eclipse.be

De Witte Vermeeren
QUALITE - PRIJS & SERVICES

CTB CHAPE Couvin

DESTRES Claude
Entreprise Générale
Tél. La Roche-Waudry - 060 21 35 12
060/51.35.12

DAMS